

C'est dans le cadre des manifestations du 150e, que les membres du conseil ont emprunté à leurs ancêtres, ces costumes qui nous ramènent en 1815. On a fait lecture des procès-verbaux de 1875 et 1915, ainsi que des requêtes des citoyens du temps. C'était une réunion à la moderne servie à l'ancienne. De gauche à droite : M. Hervé Cloutier, M. André Clou-

tier, M. Bernard Messier, M. Joseph Bibeau, l'ingénieur Jacques Bonin, M. P. Langevin, greffier, S.H. le maire Marcel Marier, M. Rolland Tessier, trésorier, M. Conrad Proulx, directeur de la police, M. Raymond Luneau, M. Armand Gauthier et M. Philippe Bernier.

11 janvier 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 janvier 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, et Bernard Messier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

POUR LES GENERATIONS QUI SUIVRONT

Avant d'entamer la discussion des affaires courantes, les Membres du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire Marier, se prêtent de bonne grâce aux exigences des photographes qui tirent à multiples poses et les Membres et les costumes de l'époque 1815.

En effet, Messieurs les Membres du Conseil, pour marquer le début des fêtes du 150e Anniversaire de fondation de la Cité de Drummondville, tiennent à siéger revêtus de sostumes de l'époque de l'année 1815. Pour la circonstance, le Greffier donne lecture d'un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil datée du 8 janvier 1915. Monsieur Alexandre Mercure siégeait comme maire en cette année. Un règlement adopté à la séance du 27 février 1875 est également lu. Le Trésorier énumère les différentes sources de revenus et dépenses de l'année 1915. L'actif de la municipalité était alors de \$262,664.00. Faute de ne pouvoir retracer les documents de l'année 1815, des extraits plus jeunes furent utilisés.

Pour référence future, un extrait de journal faisant voir photographie et requête soumises est annexé aux présentes.

Lecture abrégée est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 décembre 1964 et de son ajournement du 30 du même mois.

1/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

2/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Laneau, que le Trésorier soit autorisé à payer des comptes dus par la Cité pour une somme de \$233,094.26, selon une liste annexée.

ADOPTE

Lecture est donnée de certains montants payés par le Département des Finances au titre de l'assurance patronale. Ces montants s'élèvent à la somme de \$3,614.56

3/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le paiement de ces montants soit ratifié.

ADOPTE

4/65 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et unanimement résolu que l'échevin Armand Gauthier soit nommé pro-maire de la Cité pour les trois prochains mois.

ADOPTE

Le Trésorier fait lecture d'une liste de comptes de taxe non recouvrables. Ladite liste se répartit comme suit:

Réserve antérieure:

\$ 1,206.07

Année courante:

453.50

\$ 1,659.57

5/65
Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient annulés.

ADOPTE

- 6./65 Première lecture est donnée du règlement No. 704, lequel amende le règlement No. 527 (concernant le zonage de certains terrains sigués sur la 10e et la 11e Avenue).
 - 7/65 Première lecture est donnée du règlement No. 706 imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1965.

Sur le point d'ajourner, Monsieur le Maire fait part à l'assistance que les plaintes reçues relativement à l'évaluation revisée du Rôle pour l'année 1965, seront entendues mercredi le 13 janvier à 8:00 P.M.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la présente séance soit ajournée au 13 janvier, à 8:00 P.M.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Margarin

Greffier

13 janvier 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 janvier 1965, cette séance étant un ajournement de celle du 11 janvier 1965, le tout conformément aux exigences du règlement No. 295.

Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Loneau, Bernard Messier et Armand Gauthier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

9/65

Lecture publique est donnée du règlement No. 700 en conformité avec les exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Ce règlement prévoit l'appropriation d'un montant de \$30,000.00 pour venir en aide aux arts et aux sciences.

Le Conseil prend connaissance de nouvelles soumissions pour l'achat d'une camionnette destinée au Département des Travaux Publics:

GARAGE MONTPLAISIR LITEE	\$ 2,138.00
PINARD & PINARD LIMITEE	2,232.70
HEROUX, THIBODEAU AUTO LITEE	2,235.00
FORTIER AUTOMOBILE LIEE	2,998.50

Excluant la taxe provinciale à payer.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission du Garage Montplaisir Ltée au montant de \$2,138.00 soit retenue.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un rapport d'enquête fait par M. André Houde, inspecteur du Département des Incendies. Ce dernier, à la demande de M. l'échevin André Cloutier, s'est rendu à la Cie Dominion Textile faire enquête à la suite d'une plainte reçue à l'effet que de la suie provenant de la cheminée se répandait sur les bâtisses environnantes. La visite des lieux a été faite en compagnie de l'ingénieur de la Compagnie, Monsieur Kenneth Shaw. Selon la version écrite de Monsieur André Houde, toutes les mesures sont prises pour que s'exerce un contrôle de cet état de chose. Il peut arriver occasionnellement qu'une échappée se fasse puisque tous les huit heures, le chauffage de la fournaise fait passer de la vapeur dans les tubes de ladite fournaise, enlevant ainsi la suie qui colle aux tubes. Dans l'ensemble, l'inspecteur André Houde se dit satisfait des explications fournies. Ce rapport d'enquête est donc porté aux archives.

Monsieur Roméo Belleville, demeurant à 341 rue Lindsay et propriétaire de l'édifice détruit par les flammes dans la nuit du 30 au 31 décembre 1964, demande au Conseil une diminution d'évaluation de taxe sur sa bâtisse rasée au sol.

11/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que l'évaluation soit réduite au
coût du terrain à la condition expresse que ledit terrain soit parfaitement déblayé. Copie de cette résolution est adressée à la
Commission Scolaire.

ADOPTE

Le Comité de Centenaire de la Confédération fait part au Conseil qu'à sa dernière réunion, le Comité a approuvé l'esquisse préliminaire du projet du Centre Culturel à être construit à Drummondville. Autorisation est donc donnée de procéder à la préparation définitive des plans et devis. La date limite pour la réception par eux est fixée au 15 mars 1965.

Le Conseil prend connaissance d'un projet de subdivision se rapportant à une partie des lots 140 et 141 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, propriétés de MM. Bordeleau et Dumaine. Ce projet est préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St-Pierre et demande l'acceptation des rues portant les numéros 140-304, 140-305, 140-320, 140-321, 140-346, 140-348, 141-475, 141-498 et 141-510 à une largeur de soixante-six (66') pieds, et comprenant des arcs de cercles d'un rayon de vingt (20') pieds à chaque intersection de rue.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte ce plan de subdivision, les lots de même que les rues portant les numéros ci-haut mentionnés à une largeur de soixante-six (66') pieds qui est prévue, sujet toutefois à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

Le Comité de Construction et Zonage recommande l'application de l'article no. 113 du règlement de construction en ce qui a trait aux logements aménagés au sous-sol d'un immeuble situé au numéro 182-D Avenue des Peupliers. Une réunion du Comité se tiendra mercredi dans la matinée afin de prendre décision.

La Compagnie Hama Inc., dont M. André C. Hamel, Ing. P. est le président, fait part au Conseil de leur projet de construction de bureaux sur les lots portant les numéros de cadastre 9 et 10, au 4e Rang. La valeur de la construction sera d'environ \$20,000.00 et tous les locaux seront loués à la firme d'ingénieurs-conseils Hamel & Malouin. Copie de plans et devis de même qu'une demande de permis sont entre les mains du Département de Permis de Construction. Comme cette artère ne bénéficie pas de service d'égouts et d'aqueduc, et que ce secteur doit éventuellement être desservi, la Compagnie précitée demande d'amorcer jusqu'à leurs locaux cette conduite éventuelle.

Le Conseil prend cette demande en considération et la porte à l'étude du Comité de Construction avant de rendre décision.

13/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, et adopté à l'unanimité, que les félicitations du Conseil et de la population soient adressées à Monsieur Robert Pépin qui vient d'être invité à faire partie du Conseil de la Santé Nationale à Ottawa.

ADOPTE

14/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, et adopté à l'unanimité, que les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à M. Jean-Luc Pépin, député de Drummond-Arthabaska aux Communes, pour la remise du drapeau officiel du Canada à la Cité lors de la réception civique tenue le 6 janvier 1965.

ADOPTE

15/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Madame Thérèse Lupien et Monsieur Philias Gagné, locataires de la Cité, demeurant respectivement à 418 et 416 rue Des Ecoles, soient invités à évacuer les lieux à compter du ler mai 1965; cette bâtisse devant éventuellement disparaître.

16/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevin Joseph Bibeau, que partie de la résolution No. 571
adoptée le 23 novembre 1964 soit modifiée pour se lire comme suit:
"que le Trésorier de la Cité demande, pour MM. Georges Millette et
Jean-Louis McMahon, le remboursement de leurs contributions au fonds
de pension municipal".

ADOPTE

Le Trésorier ayant fait demande de remboursement de contributions au fonds de pension pour quelques employés de la Cité, la Compagnie Industrielle d'assurance sur la vie, par une lettre du 29 décembre dernier, apporte de nombreuses précisions pour en définitive refuser les remboursements demandés. En résumé, il est impossible à la Compagnie d'effectuer un remboursement à un employé à moins que ce dernier décède ou quitte le service de la Cité. Pour l'information des intéressés, copie de cette lettre leur sera transmise.

- 17/65 Première lecture est donnée du règlement No. 705 lequel amende l'article 2-D du règlement 650 (Annexion de Drummond-ville-Ouest).
- 18/65
 Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé
 par l'échevin Bernard Messier, que le Trésorier soit autorisé à acquitter le solde d'honoraires, soit \$1,560.00, au Bureau d'Evaluations et d'Immeubles pour la revision du rôle annuel.

ADOPTE

19/65

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé
par l'échevin Bernard Messier, que la Cité de Drummondville s'adresse à la Commission des Transports à Ottawa pour lui demander l'autorisation de passer la voie publique, cette voie étant la continuation de la rue Ringuet, pour rejoindre la Se Avenue par dessus les
voies ferrées des Chemins de Fer Nationaux, et que le Greffier soit
autorisé à présenter une requête à la Commission des Transports à
ces fins.

ADOPTE

20/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier de la Cité soit
autorisé à communiquer avec les autorités du Canadien Pacifique
pour les inviter de nouveau à rencontrer les Membres du Conseil
afin de discuter de l'ouverture de la rue St-Damase à la rue Des
Forges.

Le Conseil de la Cité, ayant pris connaissance des pouvoirs possibles que lui sont accordés en matière d'expropriation des propriétés des compagnies de Chemins de Fer et ce, à la suite d'un amendement apporté à l'article 606 de la Loi des Cités et Villes, entré en vigueur le 31 juillet 1964, croit que de nouvelles négociations pourraient être entamées pour en venir à une solution acceptable par les deux partis concernés.

ADOPTE

Le Conseil prie le Greffier d'informer la Canadian Underwriters' Association que la Cité a donné suite à leurs suggestions relativement aux services d'alarme et d'incendie. Ceci étant fait, une révision de taux d'assurance pourrait être apportée à Drummondville.

Le Conseil passe ensuite à l'étude des plaintes reçues en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1965.

L'évaluation des contribuables suivants <u>est maintenue</u>: PRATTE & FILS INC., BERNARD ROSE, LES IMMEUBLES CLARIDGE INC.

L'évaluation des contribuables suivants est modifiée comme suit:

	Evaluation Bâtisse	Modifiée à	
2661 - OLIVIER PLANTE	9,675.00	8,450.00	Papel
4359 - J.WILFRID FAUCHER	22,875.00	8,450.00 19,250.00 -26,875.00	MA
5376 - J. M. COUTURE	10,325.00	8,925.00	(erreur cléricale)

21/65

Ayant pris connaissance et jugé toutes les plaintes déposées en marge du rôle d'évaluation pour l'année 1965, il est alors proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, et résolu unanimement que ce rôle modifié d'évaluation soit homologué conformément aux prescriptions de l'artitle 498 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

9A/65

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 700, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Les Immeubles Claridge Inc., propriétaires du centre d'achats "Place Drummond", offrent de céder à la Cité de Drummondville pour le prix d'un dollar (\$1.00) une partie de leur terrain nécessaire comme départ au projet de prolongement de la rue St-Damase à la rue Lindsay. Cette cession

est cependant assujettie à de nombreuses conditions que le Conseil devra étudier minutieusement avant de prendre décision. Cette offre est valable jusqu'au ler février 1965 et avis d'acceptation devra leur être signifié par résolution du Conseil avant midi de ce jour.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire

25 janvier 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 janvier 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, Bernard Messier, sous la présidence du maire-suppléant, M. l'échevin Armand Gauthèr.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 janvier 1965 et de son ajournement du 13 du même mois.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant de certaines statistiques compilées par Monsieur André Paré, chimiste de l'Usine de Filtration, pour l'année 1964. Selon les données contenues à ce rapport, la consommation de l'eau en 1964 se serait élevée à 1,556,942,000 gallons, soit 223,000,000 gallons de plus qu'en 1963. La consommation quotidienne per capita a été de 109 gallons et la population totale desservie par l'Usine de Filtration dans le Grand Drummondville est de 39,142 personnes.

Selon les commentaires de Monsieur Paré, une étude antérieure de la pollution de la rivière St-François a démontré

qu'une usine à Windsor détériorait plus la rivière que la totalité des eaux résiduaires de la Cité de Sherbrooke. Cette même usine doit bientôt augmenter considérablement sa production par un vaste programme d'expension. Dans ce programme des travaux, il n'est cependant pas question du traitement des eaux résiduaires pour corriger la pollution qui nécessairement augmentera. Pour remédier à cette situation, le Conseil recommande que cet état de chose soit porté à la connaissance de la Régie d'épuration des eaux.

Monsieur Raymond Bernier, opérant un commerce de fruits au numéro 160, rue St-Jean, suspend ses activités et demande le remboursement d'une partie d'un dépôt de \$200.00 fait à la Cité.

23/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, qu'un montant de \$132.50 soit remboursé à Monsieur Raymond Bernier, ce montant ayant été vérifié par le Trésorier.

ADOPTE

24/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Tour du St-Laurent Cycliste Inc. soit autorisé à faire de Drummondville une ville étape de leur Tour 1965, et d'y présenter également un circuit fermé le 28 juillet 1965. L'autorisation est aussi accordée au Directeur de Police, Monsieur Conrad Proulx, d'assurer la protection des coureurs lorsqu'ils seront dans nos murs.

ADOPTE

Les Immeubles Claridge Inc., propriétaires de la Place Drummond, nous avisent qu'ils s'objectent à payer un compte à eux envoyé par Monsieur Antonio Lemaire qui fait la cueillette des vidanges. Ceci est justifié par Monsieur Lemaire si l'on tient compte que selon le règlement, les poubelles doivent être placées en bordure du chemin. Le Conseil demande au Greffier de faire tenir une copie du règlement 553 aux Immeubles Claridge Inc. Dans l'intervalle, un membre du Conseil communiquera avec Monsieur Lemaire pour discuter de ce cas particulier.

Monsieur Paul E. Parent, auteur et distributeur des "Biographies Canadiennes-Françaises", offre à la Cité d'incorporer à son volume, édition 1965, les biographies et photographies des Membres du Conseil ainsi que l'historique de la Cité, le tout pour la somme de \$675.00, payable lors de la parution du volume.

Cette offre comportant de multiples avantages historiques est portée à l'étude.

Le Conseil prend connaissance d'un projet de subdivision se rapportant à une partie du lot 126-3 du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire et pour le compte des Entreprises Bellevue Ltée.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le plan soit approuvé tel que soumis à l'exception du coin nord du lot 126-3-190 qui devra être arrondi, selon un rayon de cent pieds (100'); sujet toutefois à l'approbation des autorités compétentes du Ministère des Affaires Municipales pour les rues d'une largeur moindre de soixante-six pieds (66'), mesure anglaise. Il est entendu que le lot 126-3 non-subdivisé tel qu'apparaissant au plan soumis est réservé pour un parc.

ADOPTE

Le Comité de Construction et Zonage, ayant recommandé l'application de l'article 113 du règlement de construction en ce qui a trait aux logements aménagés au sous-sol d'un immeubles situé au numéro 182D Avenue des Peupliers, se prononcera définitivement jeudi après avoir rencontré Madame L.T. Surprenant, propriétaire de la bâtisse.

La Ligue des Propriétaires demande, si possible, qu'une extension de la ligne téléphonique de l'Hôtel de Ville soit installée à leur local de la rue Lindsay. Elle paierait le coût d'installation et le loyer mensuel de ce poste additionnel. Le Greffier est prié d'informer les intéressés que de nouveaux quartiers avec toutes facilités leur seront réservés aussitôt que certaines modifications seront complétées à l'Hôtel de Ville.

La Compagnie Hama Inc. ayant demandé que le service d'égouts et d'aqueduc soit amorcé jusqu'à leurs locaux présentement en construction au 4e Rang, le Conseil, après étude, décide d'inclure ce projet dans les travaux publics à être exécutés au cours de l'été 1965.

Son Honneur le Maire entre et prend son fauteuil.

26/65
L'échevin Armand Gauthier donne avis de présentation d'un règlement en vue d'homologuer une bande de terrain de 55 pieds de largeur du coté nord-est du 4e Rang du Canton de Grantham; telle bande de terrain devant être comprise entre la Rivière Noire et la voie

ferrée de la Compagnie Canadian Pacific.

27/65
L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement autorisant l'acquisition à l'amiable ou par expropriation d'une bande de terrain de 25 pieds de largeur du coté nord-est du 4e Rang du Canton de Grantham; telle bande de terrain s'étendant entre la limite sud-est de la rue St-Pierre et la limite nord-ouest du lot 146.

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement devant réduire à 25 pieds de largeur la bande de terrain homologuée à 55 pieds de largeur du coté nord-est du 4e Rang du Canton de Grantham, entre le coté sud-est de la rue St-Pierre et la Rivière Noire et aussi entre la voie ferrée.

Son Honneur le Maire quitte l'assemblée et l'échevin Armand Gauthier occupe de nouveau le fauteuil présidentiel.

L'entrepôt Scheafer, situé à 321 rue Hériot, étant devenu, selon le rapport de l'inspecteur du Département des Incendies, un danger public, il est proposé parl'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que M. Albert Scheafer, propriétaire de cette bâtisse, soit informé d'avoir à se conformer au règlement régissant pareils cas.

ADOPTE

30/65

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'Institut National pour les aveugles, district de Drummondville, soit autorisé à faire leur campagne de souscription annuelle du 15 février au 28 février 1965.

ADOPTE

31/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Me Gaston Ringuet, C.R., soit autorisé pour et au nom de la Cité de Drummondville à conclure une formule de règlement satisfaisante pour les parties concernées en ce qui a trait au dossier "Re: Cité de Drummondville vs Georges Vanasse et Service de l'Assurance-Hospitalisation".

ADOPTE

Monsieur Lucien Gamache se fait le porte-parole d'un groupe de propriétaires de "ski-doos" qui demandent l'autorisation d'emprunter les rues résidentielles du quartier St-Pierre pour se rendre sur des terrains vacants près de la Rivière Noire sans se servir de remorques comme le prescrit un règlement municipal.

Le Conseil, craignant des abus de la part des enfants comme des adultes, réfère la question au Directeur de Police, Monsieur Conrad Proulx.

Les Immeubles Claridge Inc., propriétaires de Centre d'Achat "Place Drummond", ayant offert de céder à la Cité de Drummondville pour le prix d'un dollar (\$1.00) une partie de leur terrain nécessaire comme départ au projet de prolongement de la rue St-Damase à la rue Lindsay, nous font savoir qu'ils sont disposés à prolonger la période d'acceptation de leur offre jusqu'au 8 février 1965 à midi.

Comme cette offre est assujettie à de nombreuses conditions, le Conseil en reporte l'étude à la prochaine séance de comité.

32/65

Il est proposé par l'échevin Jean-Marc Paris, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$95,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$95,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 679. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$95,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

- 23/65
 L'échevin Jean-Marc Paris donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de certains travaux publics au cours de l'été 1965.
- 34/65 L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant certaines acquisitions de machinerie pour servir aux besoins du Département des Travaux Publics.
- L'échevin Joseph Bibeau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement visant à amender l'article 3, 2e chapitre du règlement de construction No. 527 pour prévoir la nomination d'un adjoint à l'Inspecteur des Bâtiments.

Un éditorial paru dans le journal "Le Nouvelliste" en date du 20 janvier 1965 est commenté élogieusement par les Membres du Conseil. C'est en marge des Fêtes du 150e anniversaire que le rédacteur en chef situe bien l'épanouissement de notre Cité de ses origines à nos jours. Il rend hommage à la population et présente... par sa plume ses respectueuses salutations à Son Honneur le Maire et ses collègues, ses Représentants Fédéral et Provincial de même qu'aux Membres du Clergé.

36/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Hervé Cloutier et unanimement résolu que les félicitations et les remerciements du Conseil et de la population soient
adressés à Monsieur Fernand Gagnon, rédacteur en chef du journal
"Le Nouvelliste", qui sans s'identifier a fait ce magnifique papier.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 705 lequel amende l'article 2-D du règlement No. 650 (Annexion de Drummondville-Ouest).

37/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement No. 705 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 706 lequel impose les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1965.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement No. 706 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 704 amendant le règlement de construction No. 527, article 19, en ce qui concerne le zonage de certains terrains situés sur les 10e et 11e Avenues.

39/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 426, 1°, de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique du règlement 704 au 8 janvier 1965.

Le Conseil prend connaissance de quatre projets d'acte de vente préparés par le notaire de la Cité concernant les ventes par les contribuables suivants:

Charles Doucet	\$10,000.00
Edgar Cardin	50,000.00
Oscar et Robert Trinque	19,000.00
Norbert Boisvert	10,750.00

L'achat par la Cité, pour fins de stationnement, des lots 38, P.19, 20 et 21 du Quartier Sud est autorisé en vertu de son règlement No. 679 approuvé par un arrêté en date du 13 janvier 1965.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que ces projets d'acte de vente soient approuvés et que le Maire ou en absence le pro-maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer lesdits actes au nom de la Cité ainsi que tous documents

accessoires si nécessaire,

Monsieur l'échevin Bernard Messier propose que la présente séance soit ajournée au mercredi le 27 janvier 1965 à 8:00 P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Manguruv Greffier

27 janvier 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 janvier 1965, cette séance étant un ajournement de celle du 25 janvier 1965, le tout conformément aux exigences du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Inneau, Bernard Messier et Jean-Marc Paris, sous la présidence du maire-suppléant, M. 1'échevin Armand Gauthier.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 20 janvier 1965. Ils se totalisent à la somme de \$322,542.30

41/65 Il est proposé parl'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTE

La communication suivante est portée à la connaissance du Conseil:

L'honorable Juge Paul Lesage, ayant été informé par l'Assistant-Procureur-Général du Québec, Me Charles-Edouard Cantin, C.R., quela salle No. 45 qu'il occupait dans l'Edifice Provincial allait être affectée aux délibérations des jurés, a protesté énergiquement contre cette mesure qui, selon sa conception, amoindrit le prestige attaché à la dignité de Juge.

Pour donner plus de poids à sa réprobation au geste posé par l'Assistant-Procureur-Général du Québec, Monsieur le Juge Lesage fait parvenir copie de sa lettre à Son Honneur le Maire Marcel Marier pour et au nom de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Jean-Marc Paris, que l'Assistant-Procureur-Général soit informé que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie l'Honorable Juge Lesage dans ses revendications en ce qui a trait à une justifiable accommodation dans l'Edifice Provincial à Drummondville.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Manglem

Cro- Maire

8 février 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 février 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier, et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me Marcel Marier, C.R.

43/65

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 1965 et de son ajournement du 27 du même mois.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, quele procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

44/65
Lecture publique est donnée du règlement No. 704 en conformité avec les exigences de l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes. Ce règlement amende le règlement de construction No. 527 en ce qui concerne le zonage de certains terrains situés sur les 10e et 11e Avenues.

Les dirigeants de l'Harmonie de Drummondville font savoir au Conseil que le prochain festival des fenfares du Québec se tiendra à Drummondville les 26 et 27 juin prochain. Cet évènement, qui cadre bien dans les fêtes du 150e anniversaire, coincide avec le 50e anniversaire de fondation de l'Harmonie. Pour ce faire, un octroi particulier de \$3,000.00 leur est nécessaire pour défrayer en partie leur part de dépenses de réception. Tenant compte que cette manifestation peut attirer une foule d'au moins 6,000 personnes dans nos murs, sans oublier l'apport bénévole des musiciens, le Conseil accueille favorablement cette demande et rendra décision cette semaine.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ils se totalisent à la somme de \$39,343.53 répartie comme suit:

Robert Thibault:	\$ 4,861.18
Hamel & Malouin:	1,253.35
A. Fortin Construction Limitée:	32,229.00
Programme d'aide financière pour la Frotection Civile:	1,000.00
	\$39,343.53

45/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTE

Monsieur Louis G. Vigneault, marchand de notre ville, fait part au Conseil de son appréciation pour les services que rend notre aéroport municipal. Lors d'un deuil récent dans sa famille, Monsieur Vigneault a pu recevoir la visite de parents venant de New-York et Boston. Ces derniers, venus par avion, ont bénéficié des multiples avantages qu'offre notre aéroport. La courtoisie de même que l'esprit de dévouement dont ont fait preuves les employés ont vivement impressionné les visiteurs.

Le Conseil, tout en remerciant Monsieur Vigneault de son témoignage, souligne une fois de plus l'avantage de posséder un tel actif.

Monsieur L.G. Robert de la Ligue des Citoyens de Drummondville félicite le Conseil pour l'entretien des rues et trottoirs de la Cité. Par contre, il déplore le fait qu'il n'y est pas plus de décorations pour marquer les fêtes du 150e anniversaire.

Le Conseil prie le Greffier de faire parvenir les remerciements d'usage et d'informer Monsieur Robert que certaines décorations seront faites incessamment. Le Conseil de Drummondville-Sud, par une lettre datée du 2 février dernier, nous fait part qu'il serait favorable à ce que la route 22 ou Nouveau Boulevard ne porte qu'un seul nom sur toute sa longueur. A la suite de nombreuses demandes à ce sujet, une décision doit être prise rapidement en ce qui concerne la partie de Drummondville-Sud. Les Conseillers de Drummondville-Sud étant prêts à accepter le nom "Boulevard St-Joseph" sur tout le parcours sollicitent l'appui de notre Cité.

Les Membres du Conseil, après discussion, préfèrent maintenir le Statu Quo mais sont heureux que la Ville de Drummondville-Sud adopte le nom de Boulevard St-Joseph dans son territoire.

La Municipalité de Grantham-Ouest a donné officiellement le nom de "Boulevard Lemire" à la route du 4e Rang. Cette décision est bien accueillie par les Membres du Conseil de la Cité qui chargent le Greffier de se faire leur interprète pour offir les félicitations d'usage aux responsables de ce geste posé. Une résolution, inutile maintenant, allait engager les Conseillers de Grantham à choisir ce nom perpétuant ainsi la mémoire du premier pionnier du 4e Rang.

La Southern Canada Power Co. Ltd. de même que la Corporation des Maîtres Electriciens de Drummondville célèbrent la Semaine Nationale de l'Electricité du 7 au 13 février 1965. Ces organismes demandent au Maire de la Cité de bien vouloir émettre une proclamation à cet effet. Son Honneur le Maire se rend avec plaisir à cette demande et proclame officiellement "La Semaine Nationale de l'Electricité".

Relativement au pont à construire sur la rivière St-François comme prolongement de la rue St-Georges, le Ministère des Travaux Publics, étant d'opinion que la principale raison d'être de ce projet est son utilité au point de vue Municipal, demande à la Cité de Drummondville de partager en partie le coût de cette réalisation.

Les Membres du Conseil, ayant assisté le jour même à la réunion convoquée par l'Honorable Bernard Pinard pour définir l'endroit exact où sera construit le nouveau pont, sont d'opinion qu'il serait sage d'attendre le résultat des études à faire par un comité technique à qui a été confié le sort du pont projeté. Il reste tout de même que selon eux, si ce projet s'exécutait sur la rue St-Georges, le caractère Provincial prédominerait.

46/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics, M. Jacques Bonin, soit autorisé à faire partie au nom de la Cité du comité technique désigné.

ADOPTE

47/65 L'installation des lampes indicatrices du système d'alarme étant complétée par Municipal Signal Company Limited, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que la Southern Canada Power Company Limited soit autorisée à faire le raccordement nécessaire de même que faire parvenir leurs mémoires de frais pour la consommation d'énergie électrique au montant de \$17.25 par mois soit: 23 lampes à .75¢ chacune par mois.

ADOPTE

48/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que le Directeur des Travaux Publics
soit autorisé à rencontrer Monsieur Roger Gagnon, urbanisme conseil,
pour reviser le plan directeur en ce qui a trait au secteur de Grantham-Ouest annexé à la Cité, afin de répondre aux besoins du développement dudit secteur.

ADOPTE

49/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevin Hervé Cloutier, que Monsieur Omer Lafond, 470 rue StPierre, soit autorisé à procéder à l'érection de murs dans les quatre chambres des joueurs à l'aréna municipale, le tout pour la somme
de \$235.00 et selon les instructions du Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE

50/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder, à l'aréna municipale, aux améliorations suivantes:

- Peinture de la façade de l'entrée principale par Monsieur Lorenzo Dessert.
- Pose d'éclairage fluorescent dans la salle de réception par Monsieur Rosario Thibeault.
- 3) Installation de draperies dans la salle de réception.

ADOPTE

51/65

Relativement à la requête de la Corporation du cimetière catholique de Drummondville, afin de trouver une solution définitive, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le Directeur des Travaux Publics rencontre les membres de la Corporation à leur prochaine assemblée régulière.

ADOPTE

Concernant la cause d'injonction "Re: Cité de Drummondville vs Gilbert Dionne", le Conseil prend connaissance, pour acceptation et paiement, des mémoires de frais suivants:

Défence: Maîtres Ringuet et Saint-Pierre \$ 585.70

Poursuite: Maîtres Nichols, Létourneau, Pinard \$ 636.35

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à acquitter ces mémoires de frais.

ADOPTE

L'étude de la liste des travaux publics à être exécutés au cours de l'été 1965, présentée par leDirecteur des Travaux Publics, est reportée à la prochaine séance de comité.

Les frais occasionnés pour la transformation du sous-sol de l'Hôtel de Ville pour les besoins du Département de la Police seront inclus dans le projet des travaux publics d'été 1965.

Le Conseil, sur recommandation du Directeur de Police, se voit dans l'obligation de rejeter la demande de M. Lucien Gamache qui, au cours de la dernière assemblée, s'était fait le porte-parole d'un groupe de propriétaires de "Ski-doos" demandant l'autorisation d'emprunter la voie publique pour se rendre sur des terrains vagues sans se servir de remorques. Une loi provinciale s'éténdant à l'échelon municipal interdit ce genre de déplacements. Un accident déplorable survenu en fin de semaine dans une municipalité voisine incite d'avantage les Conseillers à interdire l'usage de ces véhicules dans les rues de la Cité.

44/65

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement 704, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 707 lequel amende le règlement de construction No. 527, article 3 (Surveillance et Contrôle).

Pour satisfaire un groupe de propriétaires du quartier St-Pierre et afin de solutionner le problème du déplacement de l'usine Drummond Pulp, MM. les échevins Raymond Luneau, Jean Marc Paris, Philippe Bernier et Bernard Messier sont priés par leurs collègues de rencontrer de nouveau M. Antonio Lemaire.

En marge de l'objection posée par les Immeubles Claridge Inc. à savoir: le refus par eux de payer un compte présenté par M. Antonio Lemaire pour une cueillette spéciale des déchets, M. l'échevin Raymond Luneau a rencontré M. Lemaire tel que convenu. La décision suivante est donc transmise aux dirigeants des Immeubles Claridge Inc:

" M. Antonio Lemaire consent à faire sans frais la cueillette des poubelles près des magasins une fois la semaine, soit du 15 octobre au 15 avril, et deux fois la semaine, soit du 15 avril au 15 octobre, en autant qu'il n'y aura pas plus de 6 poubelles pour chaque magasin, comme le stipule le règlement. "

Le Comité de Construction et Zonage ayant recommandé l'application de l'article 113 du règlement de construction en ce qui a trait aux logements aménagés au sous-sol d'un immeuble situé au numéro 182-D, Avenue des Feupliers, le Corseil, après étude, prie le Greffier d'informer Madame L.T. Surprenant qu'elle doit se conformer aux exigences de l'article ci-haut mentionné.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire en date du 22 décembre 1964 sous la description suivante:

Rues nos. 126-3-183, -3-184, -3-186, -3-127, -3-193, et 126-3-194, (60 pieds de largeur), du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ses rues;

CONSIDERANT que la largeur desdites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 60 pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que lesdites rues sont le prolongement des rues de Drummondville-Ouest lesquelles sont de caractère résidentiel;

Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, soit prié d'accorder à la Corporation Municipale de la Cité de Drummondville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 60 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de MM. LeMaire & LeMaire, arpenteursgéomètres, en date du 22 décembre 1964 et décrites comme suit audit plan:

Rues nos. 126-3-183, -3-184, -3-186, -3-127, -3-193, et 126-3-194, (60 pieds de largeur), du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond.

En marge des célébrations des fêtes du 150e anniversaire, la Cité de Drummondville fait modifier le texte des panneaux-réclame installés par les soins de la Compagnie Claude Néon, à l'entrée de la Ville près du rond-point de la Route #9.

54/65

Il est proposé par l'échevir Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Compagnie Claude Néon soit autorisée à procéder à ces modifications et à remplacer, au cours de l'année, douze fois le modèle accepté par le Conseil, le tout pour la somme totale de \$241.68 incluant la taxe provinciale.

ADOPTE

La Cité a obtenu de la Compagnie Cyprien Gagnon Limitée une option sur sa propriété située sur le Boulevard Bernard à Drummondville, pour la somme de \$80,000.00. Il s'agit d'un terrair d'une dimension approximative de 43,000 pieds carrés avec bâtisses. Le délai pour l'acceptation se termine le 25 février 1965. Si la Cité accepte cette option dans le délai fixé, un intérêt au taux de 7% l'an sera payé au vendeur par l'acheteur après le 25 mars 1965. Il est convenu que la firme Cyprien Gagnon Limitée, la venderesse, pourra occuper les lieux jusqu'au ler mai 1966, sans frais ni loyer, le chauffage étant cependant à sa charge. Les terrains sort vendus avec les bâtisses, et le système de chauffage existant.

55/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Cité accepte l'option à elle consentie par la Cie Cyprien Gagnon Ltée pour l'achat au prix total de \$80,000.00 de lots portant les numéros de Cadastre 162B (55-56), 162B-195, et 162-B-122 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham avec bâtisses dessus érigées. Cette transaction sera complétée et payée comptant lorsqu'un règlement autorisant l'approbation des montants nécessaires à l'achat, aura été adopté par le Conseil.

ADOPTE

56/65

L'échevin Armand Gauthier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement autorisant l'achat de la propriété de Cyprien Gagron Ltée au montant de \$80,000.00 pour fins municipales.

Le tournoi provincial de hockey Midget qui s'est tenu à Drummondville les 5, 6 et 7 février dernier, a été couronné d'un vif succès puisque plus de 10,000 personnes ont assisté à ces joutes.

57/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, et unanimement résolu que les félicitations et les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à Monsieur Roger Cournoyer et à la Légion Canadienne qui, de concert avec Mme Françoise Lapierre, présidente de Breuvages Drummond Ltée, ont commandité cette compétition pour en faire un succès tel que les Membres du Conseil souhaitent voir se répéter pour le bon renom de la Cité et la joie de nos sportifs.

L'Hydro-Québec a modifié son régime administratif en créant huit régions administratives dans la Province. Par cette répartition, la Cité de Drummondville est ignorée comme chef-lieu de la Région Richelieu puisque la Ville de St-Jean est choisie comme nouveau siège régional.

CONSIDERANT que le choix de la Ville de St-Jean comme siège régional de la Région Richelieu ne cadre pas avec les idées de décentralisation prônées par le Gouvernement Provincial puisque cette Ville est située à quelques vingt milles de la banlieue de Montréal;

CONSIDERANT que l'Hydro-Québec ne possède pas encore d'immeuble approprié à l'installation d'un siège régional à St-Jean;

CONSIDERANT que par sa situation géographique la Cité de Drummondville est située beaucoup plus avantageusement pour desservir la nouvelle région;

CONSIDERANT que la Southern Canada Power est la pionnière des Cantons de l'Est dans ce service public, ayant commencé ses opérations à Drummondville même;

CONSIDERANT que l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie et Député du Comté de Drummond, déplore cette décision rendue;

58/65

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, et unanimement résolu:

QUE la Cité de Drummondville informe les Autorités Provinciales qu'elle n'accepte pas la décision prise;

QUE le Gouvernement soit respectueusement prié de reconsidérer le choix de la Ville de St-Jean comme chef-lieu de la Région Richelieu;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Jean Lesage, Premier-Ministre du Québec, l'Honorable René Levesque, l'Honorable Bernard Pinard, l'Honorable Eric W. Kierans, et l'Honorable Daniel Johnson.

ADOPTE

L'échevin Bernard Messier propose que la présente séance soit ajournée au 15 février 1965 à 8:00 P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Maire

15 février 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 février 1965, cette séance étant un ajournement de celle du 8 février 1965, le tout conformément aux exigences du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Bernard Messier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, C.R.

Le Conseil prend connaissance d'un compte au montant de \$9,337.50 provenant de la firme Dégremont Canada Ltée et représentant l'estimé #3 pour travaux exécutés et matériaux fournis à l'usine de filtration de Drummondville.

59/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Trésorier soit autorisé à acquitter ce compte.

ADOPTE

MM. George Haggerty, Jean-Maurice Lemaire et Gérard Fradet, étant propriétaires d'un emplacement situé entre le 4e Rang et la propriété de la Canadian Celanese, formant une superficie d'environ 17 acres, connu et désigné au Cadastre Officiel du Canton de Grantham comme étant partie des lots 140-296, 139-958 1, et partie 140, demandent, après acceptation de leur plan de subdivision par l'Ingénieur de la Cité, que les services d'égouts et d'aqueduc soient prolongés jusqu'à leur emplacement. Cet emplacement, qui comprend environ 80 lots à être vendus rapidement, est situé voisin du développement de MM. A. Dumaine et P.E. Bordeleau dont les travaux d'égouts et d'aqueduc doivent être effectués cet hiver dans le cadre des travaux d'himer 1964-1965.

60/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce projet soit ajouté à la liste des travaux d'été 1965 présentement à l'étude par les Membres du Conseil.

ADOPTE

Le Département des Permis de Construction soumet au Conseil pour approbation une demande faite par Texaco Canada Ltd. pour un poste d'essence à être construit au coin St-Pierre et Boulevard St-Joseph.

Le Conseil, après étude, rendra décision d'ici une semaine.

61/65

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité à approprier un montant additionnel à être appliqué à la construction de l'usine de filtration. Le Corps de Drummond de l'Ambulance St-Jean, ayant un espace mis à sa disposition par la Cité au Centre Civique, désire une garantie de séjour en raison de déboursés de l'ordre de \$1,600.00 faits pour l'installation d'une clinique d'urgence qui sert d'ailleurs au grand public.

62/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une assurance morale soit accordée sous forme d'un bail d'une durée de cinq (5) ans, rétroactif au ler janvier 1965 et renouvelable automatiquement tous les 5 ans, tant et aussi longtemps que durera l'activité de ce Corps sur place. Ce bail pourra être résilié par la Cité par forœ majeure sur un avis de six mois précédent l'expiration du terme. Le montant annuel du loyer sera de un dollar (\$1.00) payable le 2 janvier de chaque année. Les paiements devront se faire à l'ordre de laCité de Drummondville et être adressés à l'Hôtel de Ville de Drummondville. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité cette convention à intervenir entre la Cité et le Corps de Drummond de l'Ambulance St-Jean.

ADOPTE

63/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la firme A. Fortin Construction Ltée soit autorisée à procéder à l'application d'une couche de base avant la pose de la couverture à l'usine de filtration pour la somme de \$731.50, comme en fait foi la soumission produite. Ces travaux, comme les précédents, devront être exécutés sous la surveillance des ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTE

64/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'offre de Drummond Pulp & Fiber, faite par l'entremise de Monsieur Antonio Lemaire, de vendre à la Cité pour le prix de \$36,000.00 tous les terrains et bâtisses incluant le système de chauffage que cette compagnie possède sur la rue Valois dans le quartier St-Pierre soit acceptée. Cette vente sera faite tontefois aux conditions suivantes, à savoir:

- La Compagnie Drummond Pulp s'engage à livrer l'immeuble en bon état en y effectuant les réparations à la brique extérieure. Des fissures intérieures devront aussi être comblées.
- 2) La Compagnie Drummond Pulp se réserve le droit d'occuper la bâtisse pour une période de six (6) mois à compter des présentes.
- 3) La présente résolution sera toutefois conditionnelle à l'approbation d'un règlement autorisant ledit achat et l'emprunt nécessaire pour en défrayer le coût.

- 65/65 L'échevin Philippe Bernier donne avis de motion d'un règlement autorisant l'achat d'un immeuble, propriété de la Compagnie Drummond Pulp & Fiber, pour la somme de \$36,000.00 et d'un emprunt pour en payer le coût. Cet immeuble sera utilisé pour fins municipales (entreposage d'équipement et de machinerie).
- 66/65 L'échevin Philippe Bernier donne avis de motion d'un règlement pour remplacer le règlement No. 682 lequel prévoyait la construction d'un centre culturel et récréatif dans le cadre de la loi commémorant le Centenaire de la Confédération et l'appropriation d'un montant de \$115,000.00 à cette fin, afin d'en porter le montant à \$210,000.00.
- 67/65 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte la suggestion faite par les autorités du Pacifique Canadien et par le Comité spécial de citoyens qu'elle avait formé à cette fin, pour l'ouverture de la rue Des Forges à travers la propriété de la Cité longeant la voie ferrée du Pacifique Canadien, ainsi qu'à travers le terrain de la Commission Scolaire, le long de ladite voie pour ensuite bifurquer sur le terrain du Pacifique Canadien afin de rejoindre le terrain cédé par les Immeubles Claridge pour une rue publique; ce projet devant prolonger la rue Des Forges au Boulevard St-Joseph pour rejoindre la rue St-Damase.

Le Greffier est prié de transmettre cette résolution aux autorités du Pacifique Canadien en les priant de bien vouloir ratifier par écrit le présent projet en n'oubliant pas d'inclure la disparition de l'entreprise Scheafer de leur terrain.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

22 février 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 février 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence du maire-suppléant, M. l'échevin Armand Gauthier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 février 1965 et de son ajournement du 15 du même mois.

68/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire entre et prend son siège.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité:

au 31 janvier 1965

\$ 408,770.97

au 22 février 1965

\$ 122,786.18

69/65 Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTE

Afin d'apporter une plus grande efficacité de communication des différents services municipaux, la Cie de Téléphone Bell préconise une nouvelle division des lignes téléphoniques et recommande l'adoption par la Cité d'un système automatique.

70/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que la Cie de Téléphone Bell soit
autorisée à faire l'installation de ce système amélioré d'après
l'exposé fait et selon les conditions énumérées à leur lettre du
29 janvier 1965.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un montant de \$5,000.00 soit payé en anticipation sur le principal dû à la Succession Eric Janelle afin d'obtenir main levée pour l'avantage de la compagnie Modern Plating.

ADOPTE

Monsieur David Ouellet, 607 rue Lindsay, attire l'attention du Conseil sur le bruit que cause l'opération de nuit du "Gaz Ear Primo" situé à l'angle des rues Dunkin et Lindsay.

Le Conseil prie le Greffier de confier cette plainte au Directeur de Police qui verra à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la tranquilité de ceux qui sont ennuyés par ce bruit nocturne.

Monsieur Jean-Paul Lapointe, Conseiller en Relations Industrielles, mandaté par l'Unité des Policiers, nous avise qu'il a fait demande au Ministère du Travail d'intervenir, par l'entremise du Service de Conciliation, dans le différent qui existe entre l'Unité des Policiers et la Cité de Drummondville relativement à la convention collective à renouveler.

Sur réception de cet avis, le Conseil prie le Greffier de communiquer avec Monsieur Matteau de l'Union des Municipalités pour que ses services soient retenus par et pour la Cité dans les négociations à entreprendre.

Monsieur Jean-Marie Rose, distributeur des produits Esso, opérant déjà un commerce à l'angle de la rue Marchand et Boulevard St-Joseph, envisage la construction d'un magasin "Auto Parts" pour la vente d'accessoires d'automobiles. Comme les terrains qu'il possède sont zonés "RB", il demande au Conseil d'en changer le zonage à la classe "C".

Le Conseil, esquisse en main, prend cette demande en considération mais préfère en faire une étude plus approfondie en référant le cas à une prochaine séance du Comité de construction et zonage.

72/65

L'échevin André Cloutier donne <u>avis de motion</u> pour faire passer de la zone "RB" à la zone "C" les terrains désignés au Cadastre Officiel du Canton de Grantham sous les numéros 153, parties 59 et 60. Ces terrains sont situés sur le côté ouest de la rue Marchand entre le Boulevard St-Joseph et la rue St-Antoine.

Monsieur Jean-Guy Ferland, président de la Librairie Ferland Ltée, s'adresse de nouveau au Conseil pour obtenir de la Cité une bande de terrain ayant front sur la rue Lindsay et située entre le lot No. 162 et la voie ferrée du C.P.R. Monsieur Ferland projette de construire une bâtisse pour y installer son nouveau commerce, le premier ayant été détruit par un incendie à la fin de décembre 1964.

Le Conseil rendra décision à une prochaine réunion du Conseil après avoir pris connaissance d'une esquisse de la future bâtisse.

En marge des Fêtes du 150e anniversaire de Drummondville, la troupe anglaise de théatre "The Thespians" présentera au public, en mai prochain, une pièce dont le sujet concerne une affaire de justice. Afin d'ajouter plus de réalisme à la pièce, la Direction de la troupe demande au Conseil l'autorisation d'utiliser la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville.

73/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Philippe Bernier et unanimement résolu que la Salle des
Délibérations soit mise à la disposition de la troupe de théatre pour
la présentation de leur pièce en mai 1965.

ADOPTE

L'Institut National Canadien pour les Aveugles, district de Drummondville, procédant à sa campagne de souscription annuelle, sollicite, comme par le passé, une contribution de la Cité et demande également l'autorisation de faire une collecte parmi les employés municipaux.

74/65
Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, qu'une souscription au montant de
\$25.00 soit faite à l'Institut et que permission soit accordée de
solliciter les employés municipaux.

ADOPTE

75/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que Maîtres Ringuet et Saint-Pierre,
avocats, soient autorisés à contester au nom de la Cité de Drummondville l'avis d'appel des Immeubles Claridge Inc. "appelante" vs la Cité
de Drummondville "intimée" dans une cause portant le no. 316 des dossiers de la Cour de Magistrat pour le District de Drummond.

ADOPTE

76/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin André Cloutier, que Maîtres Ringuet et Saint-Pierre,
avocats, soient autorisés, pour et au nom de la Cité de Drummondville,
à faire une étude complète des dossiers de "Marlboro Mfg. Co. Ltd."
et de rendre compte du fruit de leurs recherches aussitôt que les
circonstances le permettront.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Me Jacques Biron, avocat, soit autorisé à prendre les procédures nécessaires pour faire enlever l'affiche publicitaire "ABAT LES TAXES" fixée sur la façade des appartements Averill.

ADOPTE

78/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que soit autorisé l'achat de 46 uniformes pour l'usage des officiers et policiers. Le Greffier est prié de faire la demande de soumission habituelle.

ADOPTE

79/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit autorisé l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égouts devant être utilisés pour les projets Bordeleau & Dumaine et Philippe Cardin. Le Greffier est chargé de demander les soumissions nécessaires d'après les données du Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE

80/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que soit autorisé l'achat d'un camion de 3 tonnes pour l'usage du Département des Travaux Publics. Le Greffier est prié de demander des soumissions d'après les spécifications fournies par l'Ingénieur de la Cité.

ADOPTE

Le Sergent Gratien Raiche, secrétaire du Comité de Sécurité de la Brigade Scolaire de Drummondville, soumet un rapport très complet des activités de la Brigade pour la période de septembre 1964 à janvier 1965. Cependant, pour en arriver à un tel résultat, les dirigeants ent fait de nombreux déboursés et sont maintenant en quête de ressources pour mener leur tâche à borne fin. Une subvention de la part de la Cité au montant de \$1,000.00 leur serait nécessaire.

Le Conseil réfère cette demande au Comité des Finances pour étude plus approfondie.

81/65 l'échevin Arma

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité autorise le déplacement de 11 poteaux, propriété de la Southern Canada Power, sur la rue St-Pierre entre la Rivière Noire et le 4e Rang, et l'allocation d'un montant de \$1,614.99 en rapport avec ce déplacement.

82/65 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité autorise le déplacement de poteaux appartenant à la Cie de Téléphone Bell entre la Rivière Noire et le 4e Rang.

ADOPTE

83/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Bernard Messier, que le lot 159-252 ou rue accepté en
vertu de la résolution 548/64 soit annulé et que la Cité accepte la
nouvelle subdivision portant le no. 159-282 à une largeur de 66 pieds,
et les lots riverains, tel que préparé par Λ. Saint-Pierre, Λ.G.

ADOPTE

84/65 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la demande de l'Harmonie de Frummond-ville d'un octroi pour aider au financement du festival des fanfares du Québec qui se tiendra dans notre Cité, soit acceptée pour un montant de \$1,500.00

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une requête de quelques propriétaires de la rue Lindsay entre les rues St-François et Dunkin demandant à la Cité de remplacer les pancartes de stationnement de 30 et 60 minutes par des pancartes de $2\frac{1}{2}$ heures. Le cas est reféré au Directeur du Département de Police.

Une lettre de Me Paul Rousseau concernant une réclamation de Monsieur Bernardin Hénault, au montant de \$575.00 pour du gravier, est portée à l'attention des Membres du Conseil.

Le Conseil nie toute responsabilité légale dans ce cas vu que ce gravier avait été posé par Monsieur Hénault sur son terrain privé.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de la Compagnie d'Assurances l'Industrielle, ainsi que d'une lettre du Ministère du Revenu National concernant le Fonds de Pension. On demande au Greffier de faire parvenir une photo de ces documents à l'Unité des Policiers ainsi qu'au Syndicat des Employés Municipaux.

85/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité accepte en principe la réservation de deux (2) kiosques à \$140.00 cha cun pour l'Exporama Drummond
Inc. qui se tiendra les 5, 6, 7, 8 et 9 du mois de mai prochain.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 707 lequel amende le règlement de construction No. 527, article 3 (Surveillance et Contrôle).

86/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 426, 1°, de la Loi des Cités et Villes Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 707 au 8 mars 1965.

- Première lecture est donnée du règlement No. 709 lequel prévoit la construction dans la Cité de Drummondville d'un édifice à caractère culturel et récréatif pour commémorer le Centenaire de la Confédération et l'appropriation d'une somme de \$210,000.00 à cette fin.
- 88/65 Première lecture est donnée du règlement No. 708 Travaux publics pour l'été 1965.
- Pour faire suite à la demande de la Fédération de la J.O.C.F. pour la reconstruction de leur chalet incendié au cours de l'automne dernier, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le bois disponible lors de la démolition des hangars de l'Hôtel de Ville leur soit remis.

ADOPTE

Monsieur Laurent Fafard, Maire de St-Nicéphore, demande à la Cité de Drummondville, au nom de l'Union des Conseils de Comté, s'il y aura une réception civique avant leur banquet à Drummondville le 16 août prochain, à l'occasion du congrès des maires. La demande est transmise pour étude à une prochaine séance de comité.

90/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le Directeur des Travaux Publics, Monsieur Jacques Bonin, soit autorisé à demander des prix pour le coût d'installation d'une fournaise aux Quartiers Généraux de la Police.

AD OPTE

Ajournement pour quelques minutes pour faire un appel téléphonique à Québec concernant l'émission d'un permis de construction à la Compagnie Texaco. Demande est faite au Greffier de bien vouloir aviser les locataires des propriétés acquises pour le terrain de stationnement de la rue Brock de voir à quitter les lieux pour le ler mai 1965.

91/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que la ^Cité accepte l'offre soumise par Ivanhoe Corporation pour l'ouverture d'une rue à travers le terrain propriété actuelle des Immeubles Claridge Inc., aux conditions suivantes:

- 1. La largeur de la rue devra être de 60 pieds.
- La Cité s'engage à ouvrir, paver, et aménager les trottoirs de ladite nouvelle rue et la raccorder à la rue Lindsay.
- La Cité s'engage à laisser trois rampes d'entrée et de sortie de 30 pieds de largeur chacune, sujet à l'approbation, pour l'emplacement, du Directeur des Travaux Publics.
- Pour le moment, il n'y a aucune taxe spéciale pour l'aménagement des trottoirs, pavages, égouts et éclairage de la rue à être ouverte.
- Que les frais de toute expropriation requise pour le prolongement de cette rue soient à la charge de la Cité.
- Que la Cité assume, à compter du permier janvier 1965, toutes taxes, impositions et cotisations prélevées ou prélevables contre le terrain offert.
- 7. Que la Cité voit à faire couper la bande médiane du Boulevard St-Joseph et poser à la nouvelle intersection des feux de circulation dès qu'elle aura pu conclure les ententes requises avec la province ou encore que le Boulevard lui aura été remis par la Province.
- La Cité accepte l'offre de ce terrain sans garantie légale ou autre sauf les propres gestes et actes des Immeubles Claridge.

ADOPTE

L'échevin Bernard Messier propose que la présente séance soit ajournée à mercredi le 24 février 1965 à 8:00 P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

Since Hantier

24 février 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 février 1965, cette séance étant un ajournement de celle du 22 février 1965, le tout conformément aux exigences du règlement No. 295.

Cloutier, André Cloutier et Bernard Messier, sous la présidence du mairesuppléant, M. l'échevin Armand Gauthier.

92/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit accordée à la Compagnie Texaco l'émission d'un permis pour la construction d'une station de gazoline coin nord-est Boulevard St-Joseph et rue St-Pierre.

ADOPTE

93/65
Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le permis de construction à la Compagnie Texaco soit émis à la condition suivante:

"La Compagnie Texaco devra suivre les directives qui lui seront données par le Ministère de la Voirie pour construire son poste de gazoline, lesquelles directives seront certainement à l'avantage de la Compagnie, du Gouvernement, et de la Cité. "

ADOPTE

Le Service du Centenaire de la Confédération demande une résolution pour compléter le dossier de la Cité regardant la construction d'un centre culturel et récréatif.

94/65
Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, quela Cité s'engage à mettre en oeuvre le projet ci-haut mentionné et à en assurer l'entretien une fois qu'il sera réalisé. L'estimé de cette construction, d'après l'architecte, sera de \$600,000.00 et la contribution de la Cité sera de \$210,000.00.

ADOPTE

95/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par Abrogée par l'échevin Raymond Lumeau, que le Trésorier de la Cité, Monsieur Roland rés. 10/1/69 Tessier, soit nommé assistant-greffier.

(20 janv. 1969)

L'échevin Bernard Messier propose l'ajourrement de la présente assemblée à lundi le 1er mars 1965.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Notand Tessier

Assistant-Greffier.

Secret Tarish

ler mars 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le ler mars 1965, cette séance étant un ajournement de celle du 22 février 1965, le tout conformément aux exigences du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, C.R.

Lecture est faite de comptes dus par la Cité, au montant de \$52,710.74.

96/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Jean Marc Paris, que le Trésorier soit autorisé à les
acquitter.

ADOFTE

97/65

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que soient acceptées les options pour l'achat des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue Notre-Dame, tels terrains appartenant à MM. Léo Paul Guilbeault et Adélard Cloutier et à la Caisse Populaire St-Pierre. Le Greffier est prié d'aviser le notaire Beaudoin de préparer les contrats. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité ces transactions et tous documents accessoires.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Laneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$65,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des beseins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$65,000.00, cet emprunt étant garanti par les souscriptions publiques en faveur de l'aréna et devant être remboursé au fur et à mesure de l'échéance des divers billets et chèques signés par les souscripteurs. Cette demande est un renouvellement d'un emprunt temporaire de \$100,000.00 autorisé par le Conseil le 23 septembre 1963. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billet promissoire, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$65,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Muricipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

L'échevin Philippe Bernier, Président du Comité des services publics, demande à M. Jacques Bonin, Directeur des Travaux Publics, de faire une étude pour l'ouverture de la rue St-Omer jusqu'à la rue Boucher.

99/65

Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la soumission de Construction Drummond Inc. pour la réfection du sous-sol de l'Hôtel de Ville, au montant de \$3,193.00, soit acceptée.

ADOPTE

100/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le Maire ou en son absence le pro-maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de servitude à intervenir entre les Entreprises Bellevue Limitée et la Cité de Drummondville concernant le droit de passage pour les services publics à l'arrière de lots à bâtir, tels lots étant des subdivisions du lot no. 126-3 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier entre et prend son siège.

101/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Southern Canada Power soit autorisée à installer un lampadaire avec lumière de 250 watts à vapeur de mercure sur la rue Rodgers Lane, et 2 lampes de 200 watts à incandescence sur la rue Cormier.

Son Honneur le Maire et le Conseil prient Monsieur Roland Tessier, assistant-greffier, de faire part de leurs voeux de prompt rétablissement à Monsieur L. Philippe Langevin, Greffier de la Cité, actuellement au repos.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Assistant-Greffier.

8 mars 1965

Frocès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, temme aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 8 mars 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Hervé Cloutier, André Cloutier, Bernard Messier, Joseph Ribeau, sous la présidence du mairesuppléant, M. l'échevin Armand Gauthier.

L'assistant-greffier fait la lecture du procès-verbal des assemblées des 22 et 24 du mois de février 1965.

L'échevin Raymond Luneau entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

Lecture est également donnée du procès-verbal de l'assemblée du ler mars 1965.

Son Honneur le Maire entre à son tour et prend place sur le fauteuil présidentiel.

102/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal des assemblées du 22 février, 24 février et ler mars, soit accepté, moins la résolution no. 85/65 - par laquelle la Cité a accepté en principe la réservation de deux kiosques pour l'Exporama Drummond Inc. - qui est remise à plus tard pour décision finale.

1.03/65

Lecture publique est donnée du règlement No. 707 en conformité avec les exigences de l'article 426-1 de la Loi des Cités et Villes. Ce règlement amende l'article 3 - Surveillance et Contrôle - du règlement de construction No. 527.

Le Conseil prend commaissance des soumissions reçues pour la confection de 10 uniformes d'officiers et 34 uniformes de policiers de coulenr bleu, et de 2 uniformes d'été de couleur vert olive pour policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

	Uniforme d'officier	Uniforme de policier	Uniforme d'été pour policier
SYLVIO BELISLE	\$69.20	\$66.70	\$63.70
MAGASIN BOND	\$69.50	\$66.50	\$64.50
MICHEL YANCOVITCH	\$69.00 - \$70. (selon la qual	.00 - \$72.00 lité du tissu)	\$67.00

Ces prix comprennent un uniforme avec un pantalon additionnel, les boutons ionisés, et écussons aux épaules.

Un choix r'ayant pas été fait quant à la qualité des tissus soumis pour la confection de ces uniformes, le Conseil remet sa décision à la prochaire séance.

L'assistant-greffier donne lecture de soumissions reçues pour la vente d'un camion 3 tonnes à la Cité en échange du camior 1951 Ford 37. Les prix d'échange s'établissent comme suit:

FORTIER AUTOMOBILE LITEE	3 4,220.00
GARAGE MONTPLAISIR LIMITEE	\$ 4,071.00
HEROUX, THIBODEAU AUTO LITEE	\$ 4,150.00

Ces soumissions sont référées pour étude au Directeur des Travaux Publics et le Conseil rendra décision jeudi, le 11 mars.

Le Conseil procède ensuite à l'ouvertude de 3 soumissions relatives à l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égouts devant être utilisés pour les projets Bordeleau & Dumni e et Philippe Cardin.

Ces sommissions, produites par Craig Plumbing & Heating Supplies Co. Ltd., Ferromerie Prummondville Ltée, et A. & R. Bolduc, sont référées au Directeur des Travaux Publics pour étude et le Conseil rendra décision jeudi, le 11 mars.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevir André Cloutier, que soit préparé un acte de servitude de passage interverant entre la Corporation du Cimetière Catholique Romain de Drummondville et la Cité.

La Cité s'engage à payer une indemnité de \$6,000.00 pour la servitude qui a été exercée à travers le cimetière.

ADOPTE

105/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummordville paie un montant de \$290.00 à l'Union des Municipalités. Ce montant est la contribution de la Cité pour l'année se terminant le 31 décembre 1965.

ADOPTE

L'échevin Bernard Messier demande à l'assistant-greffier de faire la demande de soumissions pour l'installation d'une chambre de photographie pour le département de la Sureté Municipale, et pour de l'équipement de bureau: trois dactylographes, une chaise haute pour comptoir, et un bureau complet (meuble).

M. Roger Cournoyer, président du Tournoi Midget, demande au Conseil l'autorisation d'incorporer en association le Tournoi de hockey, calibre Midget.

106/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Corseil de la Cité de Brummordville conserte à l'incorporation du "Tournoi Provincial et National de Hockey de Calibre Midget", en conformité avec le chapitre 304 des Statuts Refondus de Ouébec (1941).

ADOPTE

Par une lettre datée du 1º février 1965, la Cie Southern Carade Power fait savoir au Conseil de la Cité qu'elle a été autorisée, à son assemblée tenue le 10 février 1965, de vendre à la Cité de Drummondville le lot Ptie 152.

107/65

Il est donc proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Me Moisan, notaire, soit autorisé à préparer le contrat à intervenir entre la Cité et la Cie Southern Canada Power pour l'achat par la Cité du lot no. P.152 du Ouartier Sud de la Cité de Drumsondville, sur lequel est actuellement érigé le Centre Civique. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité cette transaction.

ADOPTE

Par une autre lettre datée du 4 mars 1965, la Cie Southern Canada Power fait savoir au Conseil qu'à cette même assemblée du 10 févr'er 1965, elle a été également autorisée de vendre à la Cité de Drummondville certains terrains situés en bordure de la rivière St-François, tels terrains connus sous le nom de Parc Woodyatt.

108/65

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Lineau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Me Moisan, notaire, soit autorisé à préparer le contrat à intervenir entre la Cité et la Cie Southern Canada Power pour l'achat par la Cité des lots Pties 4, 5, 7 et 71 et le lot 6 d'une superficie d'environ 356,900 pieds carrés; de 5 îlots comms et désignés comme étant les lots 8, 9, 10, 11 et 12 d'une superficie d'environ 73,094 pieds carrés; d'une île de forme irrégulière connue et désignée comme étant le lot 133 d'une superficie d'environ 174,240 pieds carrés aux plans et livre de renvoi officiels de la Cité de Drummondville, au prix de 5¢ le pied carré. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité cette transaction.

Demande est faite au Directeur des Travaux Publics de faire vérifier les superfic es ci-haut mentionnées.

ADCPTE

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité que Monsieur Lucien Corbeil, représentant de la Brasserie Labatt Ltée, a présenté une demande pour l'obtention d'un permis l'autorisant à faire la vente de liqueurs alcooliques dans l'entrepôt de cette compagnie.

Lecture est faite d'une lettre de Pratte & Fils Inc. qui fait part au Conseil de son appréciation pour le nonvel éclairage dont les gens bénéficient depuis quelques jours dans les rues de son quartier.

Les Membres du Conseil chargent l'assistant-greffier de se faire leur porte-parole pour remercier M. Rose, le signataire de cette lettre, pour son témoignage.

Son Horneur le Maire et MM. les échevins s'unissent pour offrir leurs plus sincères remerciements au Ministère des Affaires Municipales pour l'octroi de \$5,375.00 qui a été accordé à la Cité relativement à l'acquisition du camior à échelle de 100 pieds.

109/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appayé par l'échevin Raymond Laneau, qu'un octroi de \$500.00 soit accordé au Comité de la Fête Nationale du 24 juin, à l'occasion du 150e anniversaire de Brummondville.

ADOPTE

MM. Hamel & Malouin, Ingénieurs-Conseils, par une lettre en date du 5 mars dernier, recommandent que certains travaux additionnels soient faits à la nouvelle usine de filtration: prolongement des services des conduits de rinçage et de lavage des filtres en attente dans la galerie de mécanique.

110/65
Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de Simco Québec Inc., pour la réalisation de ces travaux, soit acceptée au montant de \$10,169.00

ADOFTE

Lecture est faite d'une demande de MM. Blais et Malouin, architectes, qui, étant déjà avancés dans la préparation des plans et devis de l'édifice du Centre culturel et récréatif, auraient besoin d'un spécialiste en acoustique et à cet effet suggèrent au Conseil de retenir les services du bureau de N.J. Pappas & Associates.

111/65

11 est donc proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les services du bureau de N.J.
Pappas & Associates soient retenus pour un honoraire variant entre
\$4,300.00 et \$5,800.00

ADOPTE

103/65

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 707, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Son Honneur le Maire aviseles Membres du Conseil que le Centre des Loisirs de Drummondville a reçu un octroi de \$20,000.00 du Ministère de la Jeunesse de Québec. Le Conseil se joint au Centre des Loisirs pour remercier ce Ministère de sa générosité.

L'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville a reçu du Gouvernement Provincial un octroi de \$5,000.00. Les Membres du Conseil, à l'unanimité, offrent leurs remerciements au Gouvernement qui, encore une fois, s'est montré très généreux et compréhensif.

M. Tessier, assistant-greffier, fait maintenant part au Conseil d'une lettre de M. Emery Moreau, domicilié sur la rue St-Henri, qui, tout en félicitant Son Honneur le Maire du travail qu'il a accompli à la Mairie, suggère que la Cité de Drummondville fasse l'acquisition d'un terrain situé coin St-Henri et appartenant à Monsieur Houle, pour la construction du futur poste de pompier. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil que dans la journée du ler mars il a rencontré M. Moreau et qu'après lui avoir fourni certains détails sur la nouvelle construction, M. Moreau en est venu à la conclusion que cet emplacement n'est pas assez grand.

Le Conseil remercie M. Moreau de l'intérêt qu'il porte aux affaires municipales.

Afin de pouvoir accorder à la Cité l'approbation du règlement No. 693 (Prêt industriel à la Cie Technico), la Commission Municipale de Québec demande à la Cité d'amender l'article 3 de ce règlement.

112/65

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que l'article 3 du règlement No. 693 soit amendé pour se lire comme suit:

- "La Cité de Drummondville est autorisée à vendre à terme à la Compagnie Technico Inc. les immeubles faisant l'objet du présent règlement aux conditions ci-après énorcées:
 - a) Le prix de verte desdits immeubles ne devra pas être inférieur à la somme des déboursés assumés par la Cité pour les dépenses;
 - b) La Compagnie Technico Inc. paiera à la Cité de Drummondville un versement initial de \$17,604.00 lors de la signature du contrat de vente;
 - c) Le solde du prix de vente sera payable d'avance en versements mensuels consécutifs pour couvrir les échéances annuelles en capital et intérêt de l'emprunt décrété par le présent règlement ainsi que pour couvrir tous autres frais et déboursés.

ADOPTE

113/65

L'échevin Raymond Lameau donne <u>avis de présentation</u> d'un règlement pour la construction d'une usine de 10,000 pieds pour la Cie South Durham Enrg.

114/65

L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'ur règlement à l'effet d'amender le règleme t de construction 527 pour charger le zonage de certaires rues et de lots apparterant à MM. Bordeleau et Dumaine, et à MM. Fradet, Haggerty et Lemaire.

115/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Joseph Bibeau, que le Trésorier soit autorisé à faire
à M. Léopold Drouin, qui a cessé ses activités commerciales le ler
novembre 1964, un remboursement de \$45.00, ce montant étant partie
d'un montant payé pour sa licence commerciale pour l'année 1964.

ADOPTE

116/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevir Joseph Bibeau, que le Département des achats soit autorisé à faire l'acquisition de képis et de chemises pour le Département
de Police.

ADOPTE

Le Conseil demande à l'assistant-greffier de communiquer avec le Département de la Voirie pour connaître son intention au sujet d'un nouvel éclairage qu'il avait promis d'installer sur le Boulevard Bernard, de la Rivière Noire au Rond Point.

Son Honneur le Maire et les échevins de la Cité prient Monsieur Rolard Tessier, assistant-greffier, de faire part de leurs voeux de prompt rétablissement à M. Conrad Proulx, Directeur de Police, présentement hospitalisé.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 708 -Travaux publics pour l'été 1965.

117/65

Il est proposé par l'échevir Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Berrard Messier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 709 - Construction d'un Centre culturel et récréatif et appropriation d'une somme de \$210,000.00 à cet effet.

118/65
Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce règlement soit adopté.

ADOFTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique des règlements Nos. 708 et 709 au 22 mars 1965.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que M. Lorenzo Bernier, a.g., soit normé pour préparer les plans relatifs à la servitude qui a été exercée dans le Cimetière Catholique Romain pour le passage de l'aqueduc et des égouts près de la Rivière Noire.

ADOPTE

120/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire soient nommés pour faire la préparation d'un plan montrant la largeur de terrain qu'il sera nécessaire d'exproprier pour l'élargissement du chemin du 4e Rang, afin que ce chemin ait une emprise de 70 pieds de large entre la rue St-Pierre et l'extrémité ouest du lot No. 146 du Cadastre Officiel du Canton de Grartham.

ADOPTE

121/65

A la demande du Directeur de Police, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Capitaine Jean-Marie Précourt soit nommé instructeur et officier de discipline.

ADOPTE

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

No. 710 - Achat de la propriété de Cyprien Gagnon Ltée.

No. 711 - Achat de la propriété de Drumwond Pulp & Fiber.

L'échevin Bernard Messier propose que la présente séance soit ajournée à jeudi, le 11 mars 1965.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Assistant-greffier

11 mars 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 mars 1965, cette séance étant un ajournement de la séance du 8 mars 1965, le tout conformément aux exigences du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Hervé Cloutier, André Cloutier, Joseph Bibeau, et Bernard Messier, sous la présidence de Son Hopneur le Maire, Me Marcel Marier, C.R.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 710 autorisant l'achat, à des fins municipales, de la propriété de Cyprien Gagnon Ltée, et l'appropriation d'un montant de \$85,000.00

122/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 711 autorisant l'achat, à des fins municipales, de la propriété de Drummond Pulp & Fiber et l'appropriation d'un montant de \$40,000.00

123/65

11 est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Troisième lecture est donnée du règlement No. 689 autorisant la Cité à acquérir de la Cie Southern Canada Power un emplacement de terrain connu sous le nom de Parc Woodyatt.

124/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Troisième lecture est donnée du règlement No. 690 autorisant la Cité à faire l'acquisition de la Cie Southern Canada Power du lot portant le no. P.152 sur lequel est érigé le Centre Civique de Drummondville.

125/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique des règlements Nos. 710, 711, 689 et 690 au 22 mars 1965.

126/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la résolution 546/64, concernant la subvention de \$11,000.00 accordée au Club de Easeball, les Royaux de Drummondville, soit amendée pour y ajouter les mots suivants:

"Les intérêts étant payés par la Cité à compter du 9 novembre 1964."

ADOPTE

127/65

Certaines soumissions ouvertes à la séance du 8 mars dernier sont réétudiées et il est proposé parl'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que M. Sylvio Bélisle soit chargé de la confection d'uniformes pour l'usage du Département de la Police. Les prix chargés par M. Bélisle sont les suivants:

> Uniforme d'officier: \$69.20 Uniforme de policier: \$66.70 Uniforme d'été: \$63.70

ADOPTE

Sans préjudice et plutôt par curiosité, les Membres du Conseil décident d'ouvrir une soumission reçue au Bureau du Greffier mardi le 9 mars 1965, pour un camion dont les soumissions avaient été demandées pour le 8 mars 1965 à 5:00 heures p.m. Cette soumission est du Garage Pinard & Pinard Limitée et le prix fourni est \$4,075.00

128/65

Les autres soumissions pour le camion 3 tonnes, ouvertes à la séance du 8 mars 1965, sont réétudiées et il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission du Garage Montplaisir Ltée soit retenue au montant de \$4,071.00

ADOPTE

Le Directeur des Travaux Publics donne lecture de soumissions ouvertes lundi le 8 mars pour l'achat de divers matériaux d'égouts et d'aqueduc.

129/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau:

QUE la sommission de A. & R. Bolduc pour 15 bouches d'eau, 2 accessoires et 2 vannes de 12" au montant total de \$3,626.34, soit retenue;

QUE la soumission de la Ferronnerie Drummondville Ltée pour tuyaux Transite de 5" de diamètre et accessoires et tuyaux de fonte de 6" et 12" de diamètre et accessoires au montant total de \$27,278.28, soit retenue.

ADOPTE

L'assistant-greffier donne lecture d'une lettre et de résolutions de la Chambre de Commerce. Une de ces résolutions regarde la promotion touristique, et demande à la Cité d'accorder à la Chambre de Commerce un octroi de \$500.00 pour aider au bon fonctionnement du kiosque d'informations touristiques à Drummondville.

130/65

Vu l'octroi provincial de \$1,500.00 accordé pour l'installation de ce kiosque d'informations, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'un montant de \$500.00 soit versé à la Chambre de Commerce pour la promotion touristique.

ADOPTE

131/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Me Jacques Biron agisse comme Procureur de la ^Cité dans les causes du Service du Bien-Etre Social en Cour de Magistrat.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Assistant-Greffier

Maire

22 mars 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 mars 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Bernard Messier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, C.R.

Monsieur Roland Tessier, greffier-adjoint, fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 1965 et de son ajournement du 11 mars 1965.

132/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADO PTE

- 133/65 et Villes, <u>lecture publique</u> est donnée des règlements suivants:
 - Règlement No. 689 Acquisition d'un emplacement de terrain connu sous le nom de parc Woodyatt.
 - Règlement No. 690 Achat du lot no. de cadastre P 152 du Quartier Sud de la Cité de Drummondville, sur lequel est érigé le Centre Civique.
 - Règlement No. 708 Exécution de travaux publics au cours de l'année 1965 au coût de \$400,000.00
 - Règlement No. 709 Construction d'un Centre culturel et récréatif et appropriation d'un montant de \$210,000.00 à cette fin.
 - Règlement No. 710 Achat à des fins municipales de la propriété de Cyprien Gagnon Ltée, et appropriation d'un montant de \$85,000.00 à cette fin.
 - Règlement No. 711 Achat à des fins municipales de la propriété de Drummond Pulp & Fiber, et appropriation d'un montant de \$40,000.00 à cette fin.
- 134/65

 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité retienne les services d'un arpenteur-géomètre pour déterminer la superficie du parc Woodyatt. Le nom de la firme sera choisi au prochain comité.

Le Conseil demande au Greffier de communiquer avec Monsieur Larry Ball, président du Comité Historique de la Commission du 150e anniversaire, afin de savoir si son Comité se chargerait de garnir les kiosques dont la Cité peut disposer lors de l'exposition industrielle et commerciale qui se tiendra en mai prochain.

135/65

Lecture est donnée de mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité au 22 mars 1965. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTE

Monsieur David Ouellet, présent à l'assemblée, proteste énergiquement contre le fait qu'un poste d'essence situé près de sa demeure opère vingt-quatre heures par jour. Il suggère que les postes d'essence dans la Cité de Drummondville soient fermés entre 10 ou 11 heures du soir et 7 heures du matin.

Les Membres du Conseil prient le Greffier d'inviter les propriétaires de postes d'essence qui opèrent sur la base ci-haut mentionnée, à les rencontrer au prochain comité, soit le 8 avril 1965.

136/65

L'échevin Armand Gauthier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement pour amender l'article 3, paragraphe b) - postes d'essence - du règlement No. 510.

Monsieur Marcel Labbé, présent à l'assemblée, fait part au Conseil que le terrain attenant au poste d'essence Fina situé coin Boulevard Bernard et rue Des Peupliers est très malpropre et dangereux pour les enfants vu qu'il y a beaucoup d'eau stagnante. L'échevin André Cloutier fait remarquer qu'un autre terrain, propriété de Monsieur D. Généreux et situé sur la lle Avenue est également dans un état lamentable (accumulation de rebuts de papiers, etc).

Le Conseil prie le Greffier d'obtenir un rapport de police sur l'état exact desdits terrains et de faire appliquer le règlement à cet effet, s'il y a lieu.

Lecture est faite de comptes dus par la Cité au montant de \$147,163.31

137/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le Trésorier soit autorisé à les acquitter. Le Conseil prend connaissance d'une lettre provenant de la Ligue des Propriétaires faisant remarquer une trop rapide circulation des véhicules sur la rue Ringuet à proximité des écoles. Une demande est également faite pour obtenir une liste complète des propriétaires de la Cité.

Le Directeur de Police sera avisé de cet excès de vitesse sur la rue Ringuet. Quant à la liste des propriétaires, le Bureau du Greffier en fera parvenir une aux intéressés aussitôt que possible.

Par une lettre en date du 13 mars 1965, la Ligue des Propriétaires demande des précisions relativement au règlement prévoyant la construction d'un Centre culturel et récréatif. Monsieur le Maire avise le public qu'à la suite de cette demande explications et coût de cet important projet ont été fournis aux membres de la Ligue lors de leur dernière assemblée mensuelle tenue le 17 mars 1965. Monsieur le Maire ajoute que lors de cette assemblée il était accompagné de quelques échevins et de l'architecte Ferdinand Blais.

Monsieur R. Fafard du Conseil Central des Syndicats, présent à l'assemblée, transmet les remerciements de son organisme au Conseil de la Cité pour la construction du Centre culturel et récréatif. Il mentionne que par une résolution passée récemment, le Conseil Central appuie le projet du Centre culturel en autant que la participation financière de la Cité n'excède pas la somme de \$210,000.00

Monsieur Ferdinand Blais, architecte, avise le Conseil que les plans du Centre culturel et récréatif ont été déposés entre les mains de Monsieur Gilles Guité, architecte-conseil du Comité du Centenaire de la Confédération, pour approbation.

La Commission Scolaire de Drummondville informe la Cité que les Commissaires ont accepté notre demande d'aménager un terrain de jeux à l'arrière des écoles St-Louis de Gonzague et Pie X.

La Commission Scolaire de Drummondville remercie le Trésorier, Monsieur Roland Tessier, pour l'amabilité qu'il a eue de permettre l'utilisation des fiches et de l'appareil "Address-O-Graph" de la Cité pour la confection des comptes de taxes de la Commission Scolaire. Cette coopération fut fort appréciée.

Monsieur Auguste Ouellet, au nom d'un groupe de propriétaires du Quartier St-Pierre, remercie le Conseil d'avoir acquis, pour fins municipales, la propriété de Drummond Pulp & Fiber située sur la rue Valois. La Cie Industrielle d'Assurance sur la vie, fiduciaire du fonds de retraite des employés de la Cité, donne d'autres précisions pour le rachat des contributions déjà effectuées.

Le Conseil demande au Greffier de transmettre copie de cette mise au point à l'Unité des Policiers et au Syndicat des employés municipaux.

Monsieur Jean-Marie Dubois, secrétaire exécutif de l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, informe le Conseil que le Ministère est disposé à entreprendre les travaux d'aménagement du parc "Bernard Pinard" aussitôt que leterrain approprié à cette fin aura été déblayé et libéré de toute bâtisse.

Le Conseil prie le Greffier d'aviser le locataire de la bâtisse R.O. Blanchard, maintenant propriété de la Cité, d'avoir à évacuer les lieux au plus tard le ler mai 1965.

138/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que le Greffier demande des soumissions séparées pour la démolition ou le déménagement des bâtisses suivantes:

- 1. Bâtisse R.O. Blanchard.
- 2. Bâtisse Edgar Cardin.
- 3. Bâtisse Oscar Trinque.
- 4. Bâtisse Hains (à l'arrière de l'Hôtel de Ville).

ADO PTE

139/65

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un octroi au montant de \$75.00 soit concédé à la Société Canadienne du Cancer.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un compte soumis par Monsieur Jacques Lamarre pour services rendus concernant un projet de décoration des rues commerciales à l'occasion du 150e anniversaire de Drummondville. Cette demande est reportée à une prochaine séance de comité pour décision.

La Corporation Municipale de St-Nicéphore avise le Conseil que le renouvellement pour la tolérance du dépotoir dans leur municipalité se fera à raison de \$3,000.00 pour la période du ler mai 1965 au 30 avril 1966.

Le Conseil prie le Greffier d'aviser la Municipalité, de St-Nicéphore que la Cité serait consentante au renouvellement de la tolérance pour une période de cinq ans au montant de \$2,500.00 par année.

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que, sous l'autorité de la Loi du Temps Supplémentaire, (S.R.Q.1941, Chap.2) à partir de dimanche, le 25 avril 1965, à minuit et une minute, (12:01 hrs. a.m.) le temps règlementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 31 octobre 1965, à minuit et une minute (12:01 hrs. a.m.) alors que le temps règlementaire sera de cinq heures de retard avec l'Observatoire de Greenwich.

ADOPTE

Monsieur Jean-Guy Ferland, président de la Librairie Ferland, par une lettre, accepte la proposition de la Cité à savoir d'acquérir une bande de terrain ayant front sur la rue Lindsay entre le lot No. 162 et la voie ferrée du C.P.R. pour la somme de \$875.00

141/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient autorisés pour et au nom de la Cité à signer le contrat à intervenir. La Librairie Ferland Ltée devra cependant donner suite à son projet de construction d'ici le ler janvier 1966.

ADO PTE

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité que les contribuables ci-après nommés ont présenté une demande de permis:

> M. Jacques Coté. Motel Cardin, 355, Boul. Bernard, Drummondville.

M. Yvon Dupuis, Epicerie, (renouvellement) 71, rue St-Alphonse, Drummondville.

142/65

Il est propose par l'eunevin augment l'échevin Armand Gauthier, que le Directeur des Travaux Publics soit Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par autorisé à établir le coût d'un gymnase à être éventuellement aménagé au Centre Civique. Sur présentation de cet estimé, le Conseil prendra la décision qui s'impose.

ADO PTE

Le Conseil est informé par Monsieur Laurent Fafard, maire de St-Nicéphore, que le congrès des Maires se tiendra à Drummondville les 15, 16 et 17 août 1965. Il est lui-même chargé par le secrétaire du Conseil de Comté de Drummond de demander à la Cité si elle consent à donner une réception civique avant le banquet. Le groupe à recevoir sera d'environ 900 personnes.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Greffier notifie qui de droit que la Cité consent à défrayer 50% du coût de cette réception civique; l'autre proportion devant l'être par le Conseil de Comté de Drummond.

Un nouvel organisme du nom de "L'Entraide" sollicite l'approbation et une licence commerciale pour opérer dans notre Cité, à 311 rue Cartier. Ces opérations consistent en la cueillette de biens divers et leur revente ou distribution au bénéfice des pauvres de la région.

Le Conseil considère l'oeuvre comme très louable et accepte l'installation sur place d'un tel organisme, mais s'objecte à ce que ce local soit situé sur la rue Cartier qui est zonée "résidentiel". Les dirigeants devront donc trouver un autre endroit et en faire part au Conseil.

144/65

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la résolution 628/64, relativement à l'achat du lot Ptie 152, soit modifiée pour se lire comme suit:

" Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau:

QUE sans préjudice à ses droits, la Cité de Drummondville accepte la transaction à intervenir entre la Cité et la Cie Southern Canada Power pour l'achat du lot P.152 du Quartier Sud de la Cité de Drummondville, sur lequel est érigé le Centre Civique de Drummondville, tel terrain ayant une superficie approximative de 88,000 pieds carrés, plus ou moins. Cette transaction sera effectuée en tenant compte des items 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, et 10 d'un lettre de la Compagnie en date du 7 octobre 1964; la Cité acceptant les conditions y énumérées. Le montant de l'indemnité fixée en vertu de l'item 5 sus-mentionné se chiffre à \$1,784.80, tel que précisé à une lettre explicative de la Compagnie en date du 29 octobre 1964.

QUE la Cité soit autorisée à appliquer une somme de \$36,784.00 couvrant le total des déboursés relatifs à cette transaction. La Cité s'engage de plus à rembourser si la Compagnie les a payées, les taxes municipales et scolaires applicables sur cette partie de terrain à compter du 3 janvier 1963.

QUE le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, soiænt autorisés à signer ledit acte de vente pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Monsieur Roland Allard, 860 rue Théroux, réclame des dommages causés à son véhicule par un morceau d'asphalte libre sur la 12e Avenue. Après avoir pris connaissance du rapport de police, le Conseil nie toute responsablilité dans cette affaire.

Le Comité de Toponymie, après de laborieuses études, soumet, pour abbrobation, une liste de noms à être donnés à de nouvelles rues dans les limites de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, et résolu à l'unanimité que cette liste soit accepté et que copie de cette même liste soit annexée au procès-verbal pour référence future. Le Conseil profite de l'occasion pour féliciter chaleureusement l'échevin André Cloutier et les Membres du Comité, Monsieur Joseph Marier, Monsieur Adélard Rivard, journaliste, et le Révérend Frère Côme, pour le magnifique travail accompli.

ADOPT E

146/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que Monsieur Paul Labranche, architecte, soit autorisé à préparer les plans et devis d'un kiosque d'accommodation qui doit être aménagé au parc Woodyatt. Le coût total de la construction ne devra pas dépasser la somme de \$30,000.00 et les esquisses devront être soumises pour le 8 avril 1965.

ADOPTE

147/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les services de Monsieur Paul Labranche, architecte, soient également retenus pour préparer les plans d'un chalet à être érigé dans le parc Ste-Thérère.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier demande à Monsieur Ménard, Gérant du District du Bureau des Examinateurs électriciens, de bien vouloir faire faire une revision des systèmes électriques dans le secteur de la rue Hériot entre les rues St-Georges et Des Forges. Monsieur Jacques Bonin, Directeur des Travaux Publics, est également prié de coopérer avec l'inspecteur qui fera cette revision.

ADO PTE

- 149/65 Première lecture est donnée du règlement No. 712 lequel amende l'article 19 du règlement de construction et de zonage No. 527.
- 150/65

 Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les montants dont le détail suit soient débités au compte "Surplus Accumulé":

Service d'eau sanitaire avant l'année 1964: \$16,848.17 Divers comptes à recevoir avant l'année 1964: \$10,946.41

ADO PTE

15.1/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Trésorier soit chargé de préparer sans délai un rôle de perception de licences commerciales.

152/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que des soumissions soient demandées
pour la confection du nouveau rôle d'évaluation.

ADOPTE

153/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Laneau, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que le Trésorier soit autorisé à
préparer un rôle de perception pour le service sanitaire dans le
secteur de la rue St-Pierre, de la Rivière Noire au 4e Rang, et
englobant la partie dite Village Biron.

ADOPTE

154/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité la convention collective des employés municipaux pour la période du ler janvier 1965 au 31 décembre 1966.

ADO PTE

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur les règlements Nos. 689, 690, 708, 709, 710, et 711, Son Honneur le Maire déclare ces règlements adoptés à toutes fins légales.

ADOPTE

15 5 / 6 5

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Me Jacques Beaudoin, notaire, soit prié de rédiger les contrats à intervenir entre la Cité et Madame E.L. Boisclair et Monsieur Denis Crépeau pour l'achat des lots P.144-318 et 144-07, comprenant une supérficie totale de 10,162 pieds carrés. Ces acquisitions permettront l'élargissement de la rue Dollard. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité ces deux contrats et tout autre document accessoire.

ADO PTE

156/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier et résolu unanimement que les félicitations et les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à Monsieur Guy Bissonnette de Drummondville Golf & Curling Club, à Monsieur B. Turcotte de la Canadien Celanese, et à Monsieur Adrien Roy du Centre Civique, pour le magnifique travail qu'ils ont fait en préparant la glace au Centre Civique pour le tournoi national de curling tenu sous les auspices de la Légion Canadienne.

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers et des journalistes sur le danger que comporte présentement la Rivière Noire où d'importants travaux de creusage viennent d'être complétés par le Ministère de l'Agriculture pour faciliter l'égoûtement des terres. Le Maire et les conseillers invitent les parents à ne pas laisser leurs enfants s'amuser en bordure de la rivière et suggèrent que les propriétaires riverains clôturent leur terrain respectif pour éviter tous dangers d'accidents.

Monsieur Marcel Labbé, propriétaire du théatre Drummond, présent à l'assemblée, demande au Conseil s'il y aurait possibilité de voir se réaliser le projet d'un terrain de stationnement dans le haut de la ville. Projetant d'importants travaux d'agrandissement à son théatre, il ne voit pas comment les habitués de sa salle trouveraient l'endroit où stationner leur véhicule puisque même présentement, il y a déjà manque d'espace dans les rues envoisinantes lors de représentations, plus particulièrement en fin de semaine. Monsieur Labbé suggère la construction d'un édifice ouvert à double étage comme l'a fait la Cité de Sherbrooke où semble-t-il la réalisation est très rentable. Monsieur le Maire et les conseillers croient, dans une certaine mesure, en la rentabilité d'un tel projet mais le problème pour nous est de trouver l'endroit propice pour une construction semblable afin de satisfaire les exigences de tous et chacun. Un projet de terrain de stationnement pour répondre aux besoins des contribuables du haut de la ville est présentement à l'étude et quelque chose de contret sera fait dans un avenir rapproché.

Le Conseil charge le Greffier d'informer la Commission Scolaire de Drummondville que la Cité appuie fortement les démarches entreprises pour que l'école régionale bilingue que le Gouvernement se propose de construire à Richmond soit plutôt située à Drummondville en raison d'un plus grand nombre d'élèves se recrutant dans Drummondville et la région immédiate. Le déplacement des professeurs d'une ville à l'autre serait moins coûteux et plus avantageux que le transport des élèves qui peut atteindre le nombre de quinze cents. Son Honneur le Maire souligne que nos différents organismes sociaux appuient cette requête faite par la Commission Scolaire.

157/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Me Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer un projet d'acte de prêt aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville, en conformité avec la loi 9-10 Eliz. II, chapitre 83, consent un prêt hypothécaire à la Cie Technico de Drummondville.

ADO PTE

158/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Me Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer un projet d'acte de prêt aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville, en conformité avec la loi 9-10 Eliz. II, chapitre 83, consent un prêt hypothécaire à la Foster Refrigerator of Canada Ltd., de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un octroi au montant de \$400.00 soit accordé à l'Aide aux Etudiants de l'Amicale des Frères de la Charité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Margher Greffier

.... Mercel Merces

6 avril 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 6 avril 1965, cette séance en étant une SPECIALE selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Bernard Messier et Jean Marc Paris, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, C.R.

L'échevin Bernard Messier, président du Comité des Finances, dépose le rapport financier de la Cité pour l'année se terminant le 31 décembre 1964. D'après les états financiers soumis par le vérificateur de la Cité, Monsieur Paul Corriveau, C.A., l'année s'est terminée avec un excédent des revenus sur les dépenses de \$8,636.73.

Son Honneur le Maire, tout en remerciant l'excellente situation financière de la Cité, remercie au nom du Conseil l'échevin Bernard Messier pour le brillant exposé des états présentés et le Trésorier qui s'est donné beaucoup de peine pour en arriver au résultat obtenu.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que les services des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient retenus pour déterminer la superficie exacte des lots à acquérir de la Cie Southern Canada Power et situés au parc Woodyatt.

ADO PTE

Le Conseil prend connaissance de deux projets d'actes de vente dressés par les soins du notaire Jacques Beaudoin, aux termes desquels la Cité de Drummondville vend à M. Léo-Paul Guilbault, demeurant à 42, rue Notre-Dame, Drummondville, l'immeuble connu et désigné sous le numéro de Cadastre 160-A-13 du Canton de Grantham, pour le prix de \$4,000.00, à être payé comptant et, en échange, M. Léo-Paul Guilbault cède à la Cité de Drummondville deux parties du lot numéro de Cadastre 160-A-12 du Canton de Grantham pour l'élargissement du la rue Notre-Dame avec possession et proportion des revenus et redevances, à la date du contrat.

161/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que soient acceptés dans leur forme et teneur lesdits projets d'actes, aux conditions y mentionnées, et que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient autorisés à signer lesdits actes ainsi que tous les documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente dressé par les soins du notaire Jacques Beaudoin, aux termes duquel la Caisse Populaire St-Pierre de Drummondville vend à la Cité de Drummondville une lisière de terrain mesurant cent trente-quatre pieds de largeur sur seize pieds de profondeur, mesure anglaise, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro de Cadastre 160-A-44 du Canton de Grantham, pour le prix de \$3,000.00 à être payé comptant; avec possession et ajustement des taxes foncières, à la date du contrat. Un intérêt de 6% sera également payé à la venderesse sur \$3,000.00 du 30 septembre 1964 à la date du contrat.

162/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, que soit accepté dans ses forme et teneur ledit projet d'acte aux conditions y mentionnées et que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, soient autorisés à signer ledit acte de vente ainsi que tous documents accessoires, et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADO PTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente dressé par les soins du notaire Jacques Beaudoin, aux termes duquel la Cité de Drummondville achète de M. Adélard Cloutier, employé d'usine, demeurant à 48, rue Notre-Dame, Drummondville, une lisière de terrain mesurant soixante-six pieds de largeur en front sur seize pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, connue et désignée comme faisant

partie du lot numéro de Cadastre 160-A-44 du Canton de Grantham, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, pour le prix de \$1,500.00 à être pavé comptant; avec possession et ajustement des taxes foncières, à la date du contrat. La Cité de Drummondville s'engage à déplacer à ses frais la bâtisse de Monsieur Adélard Cloutier à la condition qu'elle soit relocalisée sur le même lot, tout en respectant les règlements de zonage, et de mettre cette même bâtisse dans la même condition habitable qu'elle se trouvait avant son déplacement.

163/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que soit accepté dans ses forme et teneur ledit projet d'acte, aux conditions y mentionnées, et que le
Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient autorisés
à signer ledit acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler
toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADO PTE

164/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Jean Marc Paris, que le Directeur des Travaux Publics
soit autorisé à s'enquérir auprès de Monsieur Hilaire Gagné du coût
de déplacement de la bâtisse située à 48, rue Notre-Dame, propriété
de Monsieur Adélard Cloutier.

ADO PTE

165/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Jean Marc Paris, que le Directeur des Travaux Publics
soit autorisé à faire une étude sur la possibilité d'ériger une passerelle pour piétons au-dessus de la Rivière Noire devant relier le
Village Biron à la rue Chassé près du campus scolaire.

ADOPTE

16 6 / 65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé
par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet
promissoire, un montant de \$110,000.00, que le Maire et le Trésorier
soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur
de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence
de ladite somme de \$110,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No.
670. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant
total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$110,000.00, et
qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour
autoriser tel emprunt.

MM. Les Officiers

C'est avec une légitime satisfaction que je vous présente pour la troisième année consécutive le résultat des opérations financières de la cité de Drummondville pour l'année terminée le 31 décembre dernier.

Les recettes accusent une augmentation de 10.5% sur les prévisions budgétaires pour le même exercice.

Avant d'analyser plus profondément les chiffres je dois vous dire tout de suite que nous avons terminé l'année avec un léger surplus de \$ 8,636.73 ou 00.415% des recettes de l'année.

En effet les recettes on été de \$2,081,303.95 et les dépenses \$2,072,667.22. Si nous analysons chaque item en particulier nous constaterons que la taxe foncière a rapporté \$617,048.16

Les contributions gouvernementales 23,175.00

Services eau et sanitaire 484,828.97

Taxe de vente 461,488.14

Licences commerciales 99,377.34

Licences bicyclettes)

" chiens)

" marché)

Autres revenus:

Parcomètres
Balance
Permis de construction
Amendes cour municipale
" circulation
Service d'incendies hors cité
Loyer machineries
Marché
Remboursement taxe gas
Cour municipale autres municipalités
Taxe amusements
Aréna
Divers
Loyer des Bâtisses industrielles

Intérêt sur arrérages de taxes et divers)

\$ 2,081,303.95

161,513.78

207,379.87

26,492,69

Si l'on fait une comparaison avec les années antérieures pour les trois sources de revenus suivantes, Taxe foncière,

Taxe de vente et service eau et sanitaire, nous remarquerons que depuis 1959 alors que ces item étaient 80% du total des revenus de l'année il est passé à 75% pour l'année 1964. La moyenne pour les années 1959-60-61 s'établie à 80.3% et pour les années 1962-63-64 cette moyenne se situe à 76.96% ou si vous préférez 77% ce qui fait une diminution de 3%. Ces derniers chiffres nous démontrent que les dirigeants de la cité ne négligent pas les autres sources de revenus.

F 1959 les revenus étaient de l'ordre de \$ 1,391,428.07 et en 1964 \$ 2,081,303.95 soit une augmentation de \$689,875.88 ou une augmentation moyenne annuelle de \$ 114,980.00. Si nous maintenions cette augmentation sans avoir à accroître les dépenses administratives et d'entretien nous pourrions assez facilement faire des dépenses capitales de l'ordre d'un million par année sans aucun changement dans les taux des sources de revenus mentionnées plus haut. Pour appuyer ce qui précède j'ajouterai que depuis 1959 les revenus de la taxe foncière représentaient en 1959 37.53% du revenu total. Elle ne représente plus que 29.65% au dernier exercice. La taxe eau et sanitaire est passée de 25.61% à 23.29% pour cette même période. La taxe de vente rapportait en 1959 \$243,783.61 ou 17.52% des revenus pour cette même année. En 1964, ce montant est passé à \$461,488.14 ou 22.17% de l'assiette totale. Pour cet item de la taxe de vente il y a eu augmentation continuelle depuis 1959, ces accroissements ont varié de 8% à 22% en 1963. L'augmentation pour la dernière année a été de seulement 6.9%. Durant 1964 il y a eu des modifications dans la distribution de ces revenus et nous devons attendre la fin de l'exercice en cours pour savoir si cette nouvelle législation sera à notre avantage ou à notre détriment.

Une administration municipale ne perçoit des taxes et autres revenus que pour administrer les services de protection et le bien-être de ses résidants. Voici ce que nous avons déboursé pour l'année écoulée aux postes suivants:

Frais d'administration & Divers)	\$ 363,991.45
Travaux publics)	216,756.82
Service et récréation)	113,262.98
Assistance et bien-être)	31,351.15
Aqueduc)	130,072.72
Service de la dette (aqueduc))	104,999.33
Service d'hygiène)	49,985.57
Service police et incendie)	298,696.36
Entretien du marché)	4,168.21
" aéroport)	4,451.23
Assurance divers & éclairage des rues)	88,275.88
Entretien des bâtisses)	9,461.12
Service de la dette)	615,983.97
Achats payés à même le budget et versement)	41,210.43
		\$ 2,072,667.22
Surplus (excédant des revenus sur les dépenses)		8,636.73
		\$ 2,081,303.95
		CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR

Cette énumération des déboursés a aussi besoin d'explications ou commentaires.

Les frais d'administration qui prenaient 15.6% des recettes en 1962 sont maintenant de 17.5% soit une augmentation de 2% pour la période 1962-64.

Les travaux publics ont varié de 13.3% en 1962, 15.6% en 1963 et 10.4% en 1964.

Le service de récréation est passé de 4.2% à 5.4%. Le service d'assistance et bien-être est

stable à 1.5%

Le service de l'aqueduc ainsi que le service de la dette de ce même service est aussi stationnaire et se situe à 11.3% en 1964.

Il en est de même pour le service de l'hygiène

L'augmentation des effectifs de protection et aussi l'augmentation du coût de la vie expliquent la progression continue de ce service de police et d'incendies, il est passé de 12.5% en 1962 à 14.4% en 1964.

Le pourcentage moyen du budget affecté à l'entretien du marché et de l'aéroport ne requiert que .433%.

Le coût des assurances diverses détenues par la cité ainsi que l'éclairage des rues est bien balancé à 4.2%.

Les déboursés pour l'entretien des bâtisses est d'environ 1% du budget pour les trois dernières années. Il va s'en dire que les réparations majeures sont payées par emprunt (règlement).

Et l'item que vous attendez depuis le début

"Le service de la dette", comporte une augmentation là aussi. En 1959 c'est

26.4% du revenu qu'il exigeait en 1963 c'est 27.5% et en 1964 c'est 29.7%.

Il y a aussi les paiements faits à même le budget ces derniers sont moindres depuis trois ans. 1962 nous indiquait 5.2% 1963 2.8% et 1964 -2%. L'explication en est la suivante:

Nous empruntons de préférence par règlement pour une période de 15 ou de 20 ans pour les achats immobiliers lesquels sont pour les générations présentes et à venir. De plus, cette façon de procéder nous est recommandée par les associations et plus particulièrement, la Chambre de Commerce du comté de Drummond dans un mémoire annuel.

Un autre point qui, à mon avis, est à votre avantage, messieurs les propriétaires, c'est que nous n'engageons pas les finances futures de la cité, sans avoir à vous consulter. Je crois cette façon des plus démocratique.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé avant d'avoir remercié bien sincèrement M. le maire, mes collègues et les membres du comité des finances pour les succès obtenus; chacun a fait sa part pour préparer son budget et notre directeur des travaux publics nous a fait preuve de compétence en les exécutant au meilleur bénéfice de la collectivité.

La présentation du bilan annuel est habituellement faite en mars de chaque année. Nous nous excusons, cette année, du retard apporté, mais il est bien explicable. Notre trésorier a été, par la force des choses, dans l'obligation de remplacer notre greffier retenu à l'hôpital, pour une période qui dans les circonstances nous a semblé très longue.

Je veux souligner le travail de M.Roland Tessier ainsi que son équipe qui ont fourni un effort particulier durant l'absence de M. Langevin.

Bernard Messier, échevin président du Comité des Finances

le 6 avril, 1965.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$170,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisée à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite somme de \$170,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 699. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par biltets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$170,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 713 - Construction d'une usine pour la Cie South Durham Casket Enrg.

168/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Me Jacques Beaudoin, notaire, soit prié de rédiger le contrat à intervenir entre la Cité et Cyprien Gagnon Ltée pour l'achat au prix total de \$80,000.00 des lots portant les numéros de Cadastre 162-B (55-56), 162-B-195, et 162-B-122 du Canton De Grantham, avec bâtisses ci-dessus érigées. L'acquisition de ces immeubles servira à des fins municipales. Le Maire, ou en son absence le promaire, et le Greffier sont autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Cité.

ADO PTE

169/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Me Jacques Beaudoin, notaire, soit prié de rédiger le contrat à intervenir entre la Cité et la Cie Drummond Pulp & Fiber pour l'achat au prix total de \$35,000.00 des lots portant les numéros de Cadastre 162B-(284-285-286) et P.162B du Quartier Sud de la Cité de Drummondville, ainsi qu'une bâtisse ci-dessus érigée. L'hypothèque que détient la Cité sera nécessairement déduite du solde à payer. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

ff Langevin Graffier

... Muullleug

12 avril 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 avril 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, Bernard Messier, et Jean-Marc Paris, sous la présidence du maire-suppléant, M. l'échevin Armand Gauthier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 1965 ainsi que du procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 1965.

170/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions pour la construction d'une usine à Drummondville pour le compte de la compagnie "South Durham Caskets Enrg.". Des quatre soumissions présentées par:

A. Fortin Construction Ltée	\$ 64,876.00
Construction Drummond Inc.	\$ 72,830.60
Urbain Houle	\$ 76,944.91
E. Boisvert Construction	\$ 78,495.00

171/65

le Conseil, tout en retenant la soumission de A. Fortin Construction Ltée, se réserve le privilège de donner son acceptation finale à une prochaine séance. Il est cependant proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que les chèques de dépot des autres soumissionnaires soient remis immédiatement.

ADOPTE

Son Honneur le Maire entre dans la Salle des Délibérations et prend place sur le fauteuil présidentiel.

Le Conseil prend aussi connaissance de soumissions pour la démolition ou le déménagement des immeubles suivants:

> Immeuble rue Des Ecoles. Immeuble Trinque, 127 rue Brock. Immeuble Cardin, 133 à 155 Brock. Immeuble Blanchard, 49 rue St-Pierre.

Des nombreuses soumissions présentées, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau et unanimement résolu que les soumissions suivantes soient retenues:

Immeuble rue Des Ecoles: La Cité encaissera de M. Wilfrid Yergeau, de

St-Nicéphore, la somme de \$175.00

Immeuble Trinque: La Cité encaissera de M. Jules Côté, 314 rue

Lindsay, la somme de \$326.00

Immeuble Cardin: La Cité paiera à M. Maurice Ally, 600-B Bou-

levard St-Charles, la somme de \$1,275.00

Immeuble Blanchard: La Cité paiera à M. Maurice Ally, 600-B Bou-

levard St-Charles, la somme de \$100.00

Le travail de démolition devra se faire quinze jours après l'évacuation des lieux et être terminé au plus tard le ler juin 1965.

ADOPTE

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité au montant

de \$334,546.08

173/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTE

174/65
Lecture est également donnée de mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité au 12 avril 1965. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que ces mutations soient acceptées.

ADO PTE

175/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que Maîtres Ringuet & St-Pierre, avocats, soient autorisés à donner à la Cité une opinion légale relativement à la fermeture des postes d'essence opérant de nuit.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une correction à apporter au rôle d'évaluation concernant la fiche #2600 et portant le nom de M. Jacques Juneau, rue Guévremont. Cette correction est due à une erreur cléricale de la part des évaluateurs, le "Bureau d'Evaluation & d'Immeubles de Drummondville Ltée".

L'évaluation devrait se lire comme suit:

Bâtisse \$ 10,800.00 Terrain 1,475.00

\$ 12,275.00

au lieu de:

Bâtisse \$ 15,800.00 Terrain 1,475.00 \$ 17,275.00

170/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier et unanimement résolu que cette correction soit ratifiée.

ADOPTE

177/65

L'échevin André Cloutier donne <u>avis de présenta-</u> tion d'un règlement autorisant une assistance financière à la Cie St-Francis Paper Converters.

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de tuyau de béton répondant aux normes ASTM 676-637, Classe III, dont le diamètre varie de 6" à 24", à joint de caoutchouc et aussi une quantité à joint de plastique.

178/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'offre de F.Letendre Inc. soit retenue comme fournisseur des matériaux de béton, aux prix soumissionnés et selon les conditions de ladite demande de soumission.

ADO PTE

179/65

L'échevin André Cloutier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement amendant les articles 19 et 25 du règlement de construction No. 527.

180/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à préparer les plans préliminaires d'égouts et d'aqueduc afin de desservir le territoire du Domaine Boulevard.

ADOPTE

Monsieur Bruno Gamelin, demeurant à 2772 Boulevard Mercure, Drummondville, réclame de la Cité une somme de \$30.00 pour dommages subis à sa voiture et causés, selon sa version, par un trou dans l'asphalte de la chaussée.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du rapport des policiers, nie toute responsabilité dans cette affaire.

Le Conseil prend connaissance des plan et livre de renvoi de la subdivision d'une partie du lot 166-A, du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond.

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité approuve la subdivision d'une partie du lot numéro 166-A et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Monsieur Claude Martin, propriétaire de l'Agence de voyages Drummond, nous informe qu'une résolution lui est nécessaire pour obtenir de la Régie des Transports un permis de location de véhicules-automobiles, si toutefois la Cité ne s'y oppose pas.

182/65

Le Conseil ne voit aucune objection à se rendre à la demande précitée et, en conséquence, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Bernard Messier, que la Régie des Transports soit informée de l'acceptation de la Cité.

ADO PTE

Une requête, portant la signature de 38 propriétaires et locataires du quartier de Grantham-Ouest annexé à la Cité, est présentée au Conseil. Ces contribuables demandent à la Cité de faire les travaux d'aqueduc et d'égouts dans leur quartier de même que le pavage des rues.

Le Conseil, tout en étant sympathique au projet, ne peut se prononcer définitivement en raison du coût très élevé de cette réalisation. De plus, d'autres considérations d'ordre majeur doivent être étudiées préalablement.

Le Conseil prie le Greffier de communiquer avec Monsieur André Daigneault, gérant de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement à Sherbrooke, afin de voir en la possibilité d'autoriser Monsieur Claude Bolduc, représentant local de la SCHL, de voir si un programme de rénovation urbaine peut être entrepris dans le secteur bordant le Boulevard Bernard où doit être éventuellement érigé le centre domiciliaire connu sous le nom de Domaine Boulevard Inc.

Les dirigeants de la Cie Eastern Paper Box & Tube font part au Conseil qu'ils ont l'intention d'ériger prochainement une nouvelle usine de pas moins de 65,000 pieds carrés sur un terrain situé sur une partie du lot numéro P-168, leur propriété. Le terrain sur lequel est projeté la construction nouvelle est localisé à la hauteur de la rue Cormier et n'est pas encore desservi par les services d'aqueduc et d'égouts. De plus, le zonage résidentiel et commercial de ce secteur interdit, pour le moment du moins, toute construction industrielle.

Le Conseil écoute avec attention la lecture de ce projet mais, en raison des motifs énumérés ci-haut, prie les dirigeants de consulter le Comité Industriel pour une orientation nouvelle.

A ce stage, Monsieur l'échevin Joseph Bibeau quitte l'assemblée. Monsieur J.A. Yergeau, 555 Boulevard St-Joseph, a fait une demande de permis pour un projet d'agrandissement de 10' X 28' X 14' à son immeuble déjà existant sur un terrain formé par le triangle des rues St-Louis, St-Norbert, et Boulevard St-Joseph. Comme le règlement prévoit un alignement des bâtisses à 5 pieds pour le Boulevard St-Joseph et 10 pieds pour les rues St-Louis et St-Norbert, et qu'une hauteur minimum de deux étages ou 20 pieds sur les rues commerciales doit être respectée, cette demande doit être rejetée. Cependant, Monsieur Yergeau, présent à l'assemblée, apporte d'autres considérations pour supporter sa demande.

Le Conseil, jugeant qu'une visite sur les lieux mêmes le situerait davantage, reporte sa décision à une séance ultérieure.

Le Directeur de Police, Monsieur Conrad Proulx, informe le Conseil que les assises du 9e congrès provincial "Prudentia" se tiendront à Québec les 14, 15 et 16 mai prochain. La Direction de cet organisme suggère la participation de notre Corps policier à ce congrès. Le Directeur, considérant ces réunions très instructives, recommande le Sergent Gratien Raiche pour représenter le Département qu'il dirige.

183/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Sergent Gratien Raiche soit autorisé à représenter le Département de Police de Drummondville au 9e congrès provincial "Prudentia".

ADO PTE

184/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'échevin Raymond Luneau soit nommé pro-maire pour la période s'étendant jusqu'au 26 avril 1965.

ADOPTE

A la demande du Conseil, le Directeur des Travaux Publics, par l'entremise du Département des Achats, a obtenu trois soumissions pour la fourniture de plants de fleurs pour la décoration de nos parcs publics.

185/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Monsieur Emile Charland demeurant à 10, 6e Avenue, Drummondville, soit retenu comme fournisseur de plants de fleurs dont aura besoin la Cité pour ses parcs et ce au prix unitaire apparaissant dans sa cotation présentée au Département des achats. Le montant affecté à cette fin ne devra pas dépasser \$870.00.

ADOPTE

A la demande du Directeur des Travaux Publics, le Département des achats a demandé des cotations pour certaines pièces d'ameublement devant servir à l'usage des services municipaux. Les Librairies Dion et Ferland de même que Létourneau Typewriter firent parvenir leur estimé.

186/65

Il est proposé par l'échevin Bernard Messier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de la Librairie Ferland Ltée soit retenue pour les item suivants:

15 chaises avec bras à \$35.00 chacune 1 chaise pivotante à \$60.00 8 tabourets à \$21.45 chacun 6 chaises sans bras à \$29.00 chacune

6 garde-robes (hocker) à \$30.00 chacun

plus la taxe provinciale.

ADOPTE

A la demande du Directeur des Travaux Publics, le Département des achats a demandé des cotations pour des fournitures d'équipement de photographie pour l'usage de la Sureté Municipale. Les compagnies Eastman et L.P. Viada firent parvenir leur soumission.

187/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de la Cie Eastman soit retenue pour la fourniture d'équipement de photographie devant servir à la Sureté Municipale. L'ensemble des fournitures ne devra pas dépasser la somme de \$3,000.00.

ADO PTE

Première lecture est donnée du règlement No. 714 - Achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 712 - Amendement au règlement de construction et zonage 527, article 19.

Ce règlement est reporté en troisième lecture.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 713 - Construction d'une usine pour la Cie South Durham Caskets Enrg.

188/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 20 avril 1965, conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

L'échevin Bernard Messier propose que la présente séance soit ajournée au 15 avril 1965. ET LA SEANCE EST LEVEE.

Allandllan.

Greggier Maire

15 avril 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 avril 1965, cette séance étant un ajournement de la séance du 12 avril 1965, le tout selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, Joseph Bibeau, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, Bernard Messier, Jean Marc Paris et Armand Gauthier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, C.R.

189/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que des soumissions soient demandées pour l'achat de chaussures pour l'usage des policiers de la Cité.

ADOPTE

190/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier,
appuyé par l'échevin André Cloutier que le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité la convention
collective de l'Unité des Policiers pour la période du ler janvier 1965 au 31 décembre 1966.

ADOPTE

191/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier,
appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Directeur des Travaux
Publics soit autorisé à établir un système de balayeurs manuels
pour le nettoyage des rues. Ce système prévoit l'acquisition de
2 tricycles et de costumes spéciaux pour les employés qui seront
affectés à ce travail.

ADO PTE

Troisième lecture est donnée du règlement No. 712 - Amendement au règlement de construction et zonage 527, article 19.

192/65 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement No. 712 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 10 mai 1965, conformément aux prescriptions de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

193/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que A. Fortin Construction Ltée soit autorisée à refaire la toiture de l'ancienne usine de filtration sur la base du prix coûtant aux contracteurs plus 10%. Ces travaux comme les précédents exécutés à l'usine seront sous la surveillance des ingénieurs. Hamel & Malouin.

ADO PTE

Le Conseil prend connaissance d'une plainte reçue en marge d'un rôle d'évaluation supplémentaire déposé par les estimateurs municipaux le ler avril 1965.

194/65

L'évaluation de Madame M.Ange Coderre Laflamme, 600, rue
Bruno, ayant été maintenue, il est alors proposé par l'échevin Armand
Gauthier, appuyé par l'échevin Jean Marc Paris, et résolu unanimement
que ce rôle supplémentaire soit homologué conformément aux prescriptions
de l'article 498 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

Le Conseil prie le Greffier d'inviter officiellement l'ambassadeur de Colombie, Son Excellence Eugenio Sanchez, à signer le livre d'or de la Cité lors de sa venue à Drummondville le 25 avril prochain. L'ambassadeur est, ce jour là, l'invité d'honneur du Cours Espagnol de notre Cité.

195/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Jean Marc Paris, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une convention entre la Cité et le Pacifique Canadien,
telle convention permettant à la Cité l'installation de trois fils de son
système d'alarme sur les poteaux et sur la propriété du Canadien Pacifique. Cette convention est valable pour cinq ans et peut être résiliée
sur avis de trente jours. Le coût de ce privilège conaédé est de \$27.40
par année.

ADOPTE

196/65
Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, qu'un octroi de \$100.00 soit consenti aux Dames de Ste-Anne de la paroisse St-Frédéric de Drummondville.

197/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un octroi de \$30.00 soit consenti à la troupe de théatre "Les Zingari".

ADOPTE

198/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'une subvention de \$500.00 soit accordée au Comité de la Brigade Scolaire de Drummondville pour leur permettre de mener à bonne fin leur tâche de sécurité envers nos écoliers. Des remerciements seront adressés à la Compagnie Dominion Textile pour avoir mis leur projecteur à la disposition de la Brigade Scolaire.

ADOPTE

La Commission du 150e anniversaire, ayant déboursé un montant de \$100.00 pour l'engagement du corps de cadets "Les Cavaliers" et les majorettes "Conquistadores" dimanche le 22 février 1965 lors de la parade du Carnaval, demande à la Cité le remboursement de cette somme.

199/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce montant soit remboursé à la Commission avec remarque que, dorénavant, demande en soit faite au préalable.

ADO PTE

200/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Joseph Bibeau, que le Trésorier soit autorisé à verser la somme de \$50.00 au corps de majorettes "Conquistadores" pour
leur sortie du 25 avril prochain à Drummondville lors de la visite
des "Lions International".

ADOPTE

201/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevin Philippe Bernier qu'une somme de \$40.00 soit versée à
la Société d'Agrigulture du Comté de Drummond pour une page commanditée dans la brochure à être publiée lors de l'exposition annuelle
de cette société.

ADOPTE

202/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Bernard Messier, qu'un montant de \$36.00 soit versé
au Journal La Tribune pour un espace réservé dans un supplément à
paraître en marge de l'Exporama 1965 à Drummondville. Les bons
voeux de succès de la Cité à l'endroit de l'Exporama feront l'objet de cette annonce.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec nous avise que M. Ferdinand Allard du Motel 400 Ltée a fait une demande pour obtenir un permis de: Hôtel, motel, salle à manger, bars, taverne, qu'il désire exploiter à 114, rue Lindsay, Drummondville.

Le Comité de promotion touristique de la Chambre de Commerce érigera un kiosque d'informations touristiques sur le Boulevard Bernard. Etant donné que ce kiosque doit être illuminé, le Comité demande que la Cité se charge de défrayer le coût de l'électricité.

203/65 l'échevin Armand Gauthier, que la Cité acquiesse à cette demande et que le coût de l'illumination de ce kiosque en soit également défrayé.

ADOPTE

Le Conseil de la Municipalité de St-Nicéphore, par une résolution datée du 5 avril, maintient sa demande de \$3,000.00 pour la tolérance du dépotoir dans la Municipalité de St-Nicéphore pour la période du ler mai 1965 au 30 avril 1966.

Le Conseil, d'un commun accord, se conforme à ces exigences.

Le Conseil remet à une prochaine séance de comité la demande de Monsieur Hervé Vandal, 144, rue Lindsay, à savoir: le renouvellement du permis #960 qui n'a pas été résilié en 1964.

Monsieur Gaston Brunelle, 169 - 13e Avenue, Drummondville, offre ses services à la Cité comme examinateur des chantiers pour faire respecter les règlements de construction, licences commerciales.

Le Conseil réfère cette demande au Comité de Construction.

Monsieur Sylvio Charlebois, préposé aux Relations Extérieures du Service National de Placement à Drummondville, nous informe qu'il a obtenu une permutation au bureau de Hull, Québec. Il quitte notre Cité à regret et remercie tous et chacun de l'accueil favorable qui lui a été témoigné au cours de son séjour prolongé dans nos murs.

204/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et unanimement résolu que les meilleurs voeux de succès futurs lui soient transmis au nom du Conseil et de la population de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

Monsieur H.M. Lennox, de Moncton, N.B., participant au tournoi de Curling de la Légion Canadienne tenue au Centre Civique récemment, remercie chaleureusement Son Honneur le Maire et les Membres du Conseil de l'accueil chaleureux qui lui fut accordé lors de son séjour à Drummondville.

205/65 Il est proposé par l'échevin Jean Marc Paris, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Firme A. Fortin Construction Ltée soit autorisée à construire un gymnase au Centre Civique sur la base du prix coûtant aux contracteurs plus 10%. Ces travaux seront exécutés sous la surveillance du Directeur des Travaux Publics de la Cité.

ADOPTE

206/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, qu'un montant additionnel de \$300.00
soit accordé à Monsieur Jean Dion pour que soit mené à bien le ramonage des cheminées qu'il exécute par contrat pour la Cité. Le
coût plus élevé des assurances de même que l'achat d'outillage ont
motivé pour Monsieur Dion cette demande additionnelle.

ADOPTE

Le Révérend Frère Côme remercie le Conseil d'avoir fait suite à ses suggestions en ce qui a trait aux noms Pierre de Boucherville et Jacques Adhémar, donnés à certaines rues de notre Cité. Il est également touché de lire son nom comme appellation de rue.

Monsieur Marshall Grenick, gérant du Centre Civique, demande l'autorisation d'engager Monsieur Gaston Parenteau comme employé temporaire et ce, jusqu'au retour de Monsieur Adrien Roy, le ler septembre 1965.

Le Conseil prie l'échevin Hervé Cloutier de trouver une solution à ce problème.

Monsieur Oscar Charest, 24, rue Bérard, prie le Conseil de bien vouloir appliquer le règlement en ce qui a trait à une piscine non entourée, voisine de sa résidence. Le Conseil porte cette question à une prochaine séance de comité.

Faire usage de feux clignotants, faire des virages à droite sur feux rouges à certaines heures sur le Boulevard St-Joseph afin d'accélérer la circulation sur cette importante artère, est la suggestion faite au Conseilpar la Ligue des Propriétaires.

Cette heureuse suggestion est portée à la connaissance du Directeur de Police pour commentaire.

Avant de clore cette dernière assemblée régulière du présent Conseil, Son Honneur le Maire a tenu à remercier particulièrement les journalistes pour l'étroite collaboration apportée au Conseil au cours des trois dernières années. L'assiduité des échevins aux séances fut également soulignée, de même que le travail constant et laborieux des Officiers Municipaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Manger W. Greffier

20 avril 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 20 avril 1965, cette séance en étant une SPECIALE, convoquée dans le but de:

> " - Donner la lecture publique du règlement No. 713 prévoyant la construction d'une usine pour le compte de South Durham Caskets. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Bernard Messier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, C.R.

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 713 prévoyant la construction d'une usine pour le compte de la compagnie South Durham Caskets Regd.

207/65

Les deux heures prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expirées sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 713, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Marcel Marier, avocat, de la Cité de Drum-Cité de Drum-Mondville à l'occasion de l'élection municipale tenue à Drummond-ville le 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Marcel Marien.

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 5 mai 1965.

Greffier de la Cité de Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Philippe Bernier, courtier, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin du Quartier No. 1, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE:

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

5 mai 1965.

Greffier de la Cité de

Drummondville

aug low

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, J.Adélard Michaud, entrepreneur général, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 1, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi, à Drummondville, ce 5 mai 1965.

Greffier de la Cité de Drummondville 18

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Armand Gauthier, marchand de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin du Quartier No. 2, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 5 mai 1965.

Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Raymond Luneau, garagiste, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin du Quartier No. 2, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE:

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

5 mai 1965.

Greffier de la Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Hervé Cloutier, employé d'usine, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu par acclamation échevin du Quartier No. 3, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 5 mai 1965.

Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMEN'T D'OFFICE

Je soussigné, André Cloutier, assureur-vie, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin du Quartier No. 3, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 5 mai 1965.

Oreifier de la Cité de Drummendville andre Clouter

Herre Cleatier

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Antonio Godbout, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 4, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Ant Gaget

de or one frilette

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

5 mai 1965.

Oreffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Dr. Rosaire Milette, médecin, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 4, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 mai 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce

5 mai 1965.

Greffier de la Cité de

Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Alonzo Malouin, nommé Chef Evaluateur pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Almo Mulaum

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 11 mai 1965

Greffier de la Cité de Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Pierre Lemieux, nommé Evaluateur pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 11 mai 1965. Pune Juniung

Lach Daneda

Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Rock Daneau, nommé Evaluateur pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 11 mai 1965.

Greffier de la Cité de

Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Gérard Poirier, nommé Evaluateur pour la Coté de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE:

Assermenté devant moi

à Drummondville, ce

11 mai 1965.

Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMON DVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Alain David, nommé Secrétaire des Evaluateurs pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE:

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 11 mai 1965.

Greffier de la Cité de

Drummondville

10 mai 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Brummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 mai 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Antonio Godbout et J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 avril 1965 et de son ajournement du 15 avril 1965, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 avril 1965.

208/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces trois procès-verbaux soient adoptés.

ADOPTE

209/65

Lecture publique est donnée du règlement 712, en conformité avec les exigences de l'article 426-1 de la Loi des Cités et Villes. Ce règlement amende l'article 19 du règlement de construction 527.

Le Conseil prend connaissance d'une seule soumission reçue pour la fourniture de 44 paires de bottines "Doctor's antiseptic" lère qualité, pour usage des policiers de la Cité.

210/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de Monsieur Georges Grenier, marchand, demeurant à 197 rue Hériot, soit retenue. Il est convenu que le prix sera de \$16.95 la paire, de première qualité et pour des pointures régulières.

ADOPTE

211/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que Monsieur l'échevin Philippe Bernier soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

ADO PTE

212/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Maîtres Ringuet et St-Pierre, avocats, soient autorisés à assister au nom de la Cité comme observateurs à l'enquête du coroner qui se tiendra jeudi le 13 mai, en soirée, relativement à l'accident impliquant le constable municipal J.P. Lagueux et Madame Bruno Deblois.

ADOPTE

213/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier et unanimement résolu qu'une augmentation de traitement soit accordée aux employés municipaux suivants:

Monsieur Conrad Proulx Directeur de Police.	\$1,100.00 par année (avec les mêmes avantages accordés aux capitaines de police et prévus par la convention collective récente)	
Monsieur Jacques Bonin Directeur des Travaux Publics.	\$2,500.00 par année	
Monsieur Roland Tessier Trésorier de la Cité.	\$1,100.00 par année	
Monsieur H. Talbot	\$ 300.00 par année	
Monsieur E.L. Watkins	\$ 575.00 par année	
Monsieur G. St-Cyr	\$ 15.00 par semaine	
Monsieur Jos. Boucher	\$ 10.00 par semaine	
Monsieur A. Dionne	\$ 5.00 par semaine	

Ces augmentations sont rétroactives au ler janvier 1965.

ADO PTE

Monsieur Jean Dion, à qui la Cité de Drummondville a confié, par contrat, la charge de remplacer les lumières de rues et de circulation défectueuses dans le territoire de la Cité se voit, pour des raisons personnelles, dans l'obligation de résilier son contrat et, demande au Conseil que ledit contrat soit continué par M. Vincent Cardin, électricien, demeurant à 156, rue Girard.

214/65

Le Conseil, après études et informations prises, ne voit pas d'objection à ce transport. Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que M. Vincent Cardin poursuive ce contrat à compter du 10 mai 1965 en respectant les conditions et les clauses du contrat originalement intervenu, savoir:

1.- La Cité paiera à M. Vincent Cardin, pour la période du 10 mai 1965 au 14 avril 1969, la somme de deux mille deux cent cinquante dollars (\$2,250.00) annuellement avec les ajustements qui s'imposent en semblable transaction.

- M. Vincent Cardin devra continuer les versements mensuels dus à la Cité par M. Jean Dion sur l'achat d'un camion-échelle usagé de marque Mercury, modèle 1950, no. de série PF. 83H50-14053 qu'il acquiert. Le solde dû au 10 mai 1965, considéré comme prix d'achat par lui, est de \$1,972.61. Ce montant sera remboursable à raison de \$83.33 par mois jusqu'à parfait paiement et retenu sur les honoraires payés par la Cité, sans intérêt.
- 3.- La Cité se réserve tous les droits et privilèges prévus aux articles 1591 a) et suivants du Code Civil.

ADOPTE

215/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la confection des rôles d'évaluation pour l'année 1965, 1966 et 1967 soit confiée au Bureau d'Evaluation et d'Immeubles Drummondville Ltée, représenté par son président, Monsieur Alonzo Malouin. Ce rôle sera fait selon les exigences des articles 485 et suivants de la Loi des Cités et Villes. L'année 1965 comportera le grand rôle et, les années 1966 et 1967, les revisions annuelles, conformément à la Loi des Cités et Villes.

Il est aussi résolu que MM. Alonzo Malouin, Pierre Lemieux, Rock Daneau et Gérard Poirier, tous membres du Bureau, soient nommés Evaluateurs et autorisés à procéder à la confection du Grand Rôle d'évaluation et des revisions avec pouvoir de nommer des substituts compétents. Monsieur Alonzo Malouin est aussi nommé Président des évaluateurs et Monsieur Alain David, Greffier des évaluateurs.

Les évaluateurs devront confectionner le rôle des valeurs locatives selon les exigences de la Loi des Cités et Villes.

Les évaluateurs répondront aux plaintes qui seront produites, en vertu de l'article 495.

Le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles Drummondville Ltée est engagé aux conditions suivantes:

"Pour une période de 32 mois à raison de \$2,000.00 payable à compter du mois de mai 1965. En plus, \$12.50 pour toute fiche neuve sans bâtisse seront payés à chaque année pour les fiches ajoutées lors du grand rôle et des revisions. Cependant, le Bureau des Evaluateurs ne fera pas de fiches nouvelles sans l'autorisation de la Cité."

La papeterie, servant aux fiches et aux rôles, sera fournie par la Cité de Drummondville.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 10 mai 1965. Ces comptes s'élèvent au montant total de \$71,174.56

216/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que le Trésorier soit autorisé à les
acquitter.

ADO PTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité au 10 mai 1965.

217/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces mutations de propriétés soient adoptées.

ADOPTE

Le Corps de tambours et clairons des Cavalieurs de Drummondville, de même que les majorettes Conquistadores s'adressent de nouveau au Conseil pour qu'une aide substantielle leur soit accordée en raison de sorties officielles de plus en plus fréquentes. Leurs dépenses sont de plus en plus lourdes et le dédommagement, soit \$50.00 par sortie pour chaque Corps, accordé jusqu'à maintenant, ne compense plus suffisamment.

Le Conseil, jugeant leur requête bien fondée, adopte la formule suivante:

218/65

Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un octroi de \$500.00 soit accordé pour le reste de l'année 1965 à chacun des Corps ci-haut mentionnés. Ces deux groupes devront cependant dans leurs sorties donner préséance aux fêtes du 150e anniversaire et autres activités de la Cité.

Le montant d'octroi à être remis en main propre aux responsables au cours d'une prochaine rencontre, sera de \$450.00 au lieu de \$500.00 puisqu'une sortie récente doit être remboursée à la Commission du 150e anniversaire.

ADOPTE

219/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur de Police, M. Conrad Proulx, soit autorisé à participer aux assises du 33e Congrès Annuel de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec qui se tiendront dans la Cité de St-Hyacinthe les 5, 6, 7 et 8 juillet prochain.

ADOPTE

220/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Trésorier de la Cité, M. Roland Tessier, soit autorisé à participer au congrès annuel 1965 de l'Institut des Officiers Municipaux de Finance et d'Administration du Québec qui se tiendra les 9, 10, 11 et 12 juin prochain à Ottawa.

ADO PTE

Afin de se conformer à la loi, le Greffier donne lecture du rapport de l'élection municipale tenue le 3 mai 1965.

A la suite de cette lecture, Son Honneur le Maire communique à la population la composition des divers comités d'administration. Ces comités sont présidés chacun par un échevin qui est assisté, selon l'importance du comité, par deux ou trois de ses collègues. Voici la composition de ces différents comités:

COMITE DES FINANCES, ACHATS, PERSONNEL DE L'HOTEL DE VILLE, PROMOTION INDUSTRIELLE

Antonio Godbout, président

Philippe Bernier, Raymond Luneau, J.A. Michaud.

COMITE DES PARCS, AMUSEMENTS, HYGIENE, EMBELLISSEMENT, BIBLIOTHEQUE

Dr. Rosaire Milette, président

Hervé Cloutier, Armand Gauthier, André Cloutier.

COMITE DE POLICE, INCENDIE, CIRCULATION, STATIONNEMENT

Armand Gauthier, président

André Cloutier, Rosaire Milette, Philippe Bernier.

COMITE D'AQUEDUC, MARCHE

Raymond Luneau, président

Hervé Cloutier, Antonio Godbout.

COMITE DE CONSTRUCTION, ZON AGE, URBANISME

J.A. Michaud, président

Philippe Bernier, Rosaire Milette.

COMITE DE L'ARENA, SERVICE DU BIEN-ETRE

Hervé Cloutier, président

Raymond Luneau, Armand Gauthier, Rosaire Milette.

COMITE D'ELECTRICITE, BATIMENTS, AEROPORT

André Cloutier, président

Antonio Bodbout, J.A. Michaud, Philippe Bernier.

COMITE DE VOIRIE, SERVICES PUBLICS

Philippe Bernier, président

Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud. Maîtres Ringuet & St-Pierre, avocats, soumettent au Conseil un mémoire de frais pour sept (7) avis légaux donnés sur différents points de loi.

221/65

Après lecture faite par le Greffier, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Trésorier soit autorisé à acquitter ce mémoire de frais au montant de \$275.00

ADOPTE

Le conseil prend connaissance du projet de Monsieur Jean-Maire Rose, 413 rue Bruno, qui demandait de zoner "Commercial" la rue Marchand, du Boulevard St-Joseph à la rue Antoine, en raison d'un agrandissement à son commerce actuel.

Afin que le nouveau président du comité de construction et zonage soit mis au fait de la demande, cette question est reportée à une prochaine séance de comité.

Le Comité de la Fête nationale du 24 juin informe le Conseil qu'il a projeté la tenue d'une manifestation champêtre se terminant par un buffet, mardi le 22 juin à 6:30 heures p.m. A cet effet, permission est demandée à la Cité d'utiliser le parc Woodyatt pour la tenue de cette fête.

222/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que permission soit accordée en autant que le Comité prendra les dispositions nécessaires pour qu'un état de propreté soit maintenu en aussi bonne condition que possible.

ADOPTE

Lors de la séance publique du 12 avril 1965, le Conseil, tout en retenant la soumission de A. Fortin Construction Ltée, pour la construction d'une usine et pour le compte de la compagnie South Durham Caskets, s'était réservé le privilège de donner son acceptation finale à une séance ultérieure.

223/65

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, ce jour, que la soumission de A. Fortin Construction Ltée au montant de \$64,876.00 soit définitivement retenue.

ADOPTE

L'Association des Techniciens en Industrie Laitière et leur reine, par une lettre très courtoise, font part de leur appréciation pour la réception civique qui leur fut offerte à l'occasion de leur congrès tenu à Drummondville en avril dernier.

Le Conseil reçoit aussi des remerciements pour l'octroi au montant de \$500.00 concédé au Comité de la fête nationale du 24 juin. Le Sergent Gratien Raiche, organisateur de la Brigade Scolaire, remercie très sincèrement le Conseil pour l'octroi de \$500.00 accordé récemment à son organisme.

224/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la compagnie de Téléphone Bell soit autorisée à opérer le transfer de leurs lignes téléphoniques sur les nouveaux poteaux installés par la Southern Canada Power sur la rue St-Pierre, entre la Rivière Noire et le Boulevard Lemire, au coût de \$425.00 pour la Cité.

ADOPTE

225/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil se porte garant de certains vices de forme attribués aux règlements numéros 689, 690, 709, 710 et 711, en ce qui a trait à la publication desdits règlements, et que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

La demande faite par l'échevin Lupien au nom de la Ville de Nicolet en ce qui a trait à une réduction à consentir sur l'achat de l'ancienne aréna par la Ville de Nicolet, a été portée à la connaissance du Conseil.

226/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Ville de Nicolet fasse parvenir le solde en principal plus l'intérêt à date, le tout en conformité avec les exigences du contrat intervenu. Sud réception d'icelui, la Cité de Drummondville fera parvenir un chèque au montant de \$1,000.00, tel que convenu.

ADOPTE

Les membres de l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. ont conçu l'idée de mousser l'activité à l'aéroport municipal à l'occasion des fêtes du 150e anniversaire de la Cité de Drummondville. Ils se proposent de servir le déjeuner dhaque dimanche matin entre 11 heures a.m. et 1 heure p.m. pour l'été 1965 à tous les aviateurs qui voudront bien atterrir à l'aéroport municipal. Cet initiative de leur part implique une dépense de l'ordre de \$250.00 si on ajoute des fanions ou effigies du 150e anniversaire à remettre aux aviateurs. L'Association, sous une forme élégante, sollicite l'appui de la Cité.

Le Conseil ne peut malheureusement accéder à cette demande et se propose plutôt d'apporter une certaine contribution au pageant aérien qui se tiendra au début de septembre.

227/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'offre au montant de \$50.00

faite par Monsieur Gérard Gagnon demeurant à 19, 15e Avenue, pour la démolition ou disparition de la propriété appartenant à Madame Georges Boisclair, soit acceptée. Ce travail devra être complété dans les trente jours suivant l'acceptation.

ADOPTE

Un groupe de marchands de la rue Lowring, étant privés d'une ruelle ou passage à l'arrière de leur établissement pour la livraison ou chargement de marchandises, demandent respectueusement au Conseil qu'un passage d'au moins 20 pieds soit pratiqué parallèlement à la rue Lowring à même le terrain de stationnement à être complété sur l'emplacement des bâtisses Trinque & Cardin, maintenant en voie de démolition.

Cette demande est référée à Monsieur Jacques Bonin, Directeur des Travaux Publics, qui apportera des précisions lors d'une prochaine séance de comité.

228/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Maîtres Ringuet & St-Pierre, avocats, soient autorisés à donner un avis légal sur les points suivants:

- Possibilité pour la Cité d'exercer ses droits en ce qui a trait à la démolition ou la disparition de l'immeuble Schaefer, rue Hériot, déclaré comme inhabitable et dangereux par l'Inspecteur des Incendies de la Cité.
- 2) Possibilité pour la Cité de prendre possession immédiate de l'immeuble Trinque, rue Brock, quoique l'un des propriétaires n'ait pu signer son contrat avant son décès.

ADO PTE

Monsieur Pierre Parent, imprésario de Montréal, qui, dans le cadre des fêtes du 150e anniversaire, amena sur place le spectacle Darry Cowl et autres, demande au Conseil l'annulation de la taxe commerciale qu'il paya pour une seule manifestation donnée à Drummondville.

229/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à faire le remboursement de cette taxe de \$25.00

ADOPTE

230/65

L'échevin Armand Gauthier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement pour amender l'article 92 du règlement de circulation No. 683 (parcomètres).

231/65

L'échevin Antonio Godbout donne <u>avis de motion</u> d'un règlement imposant un droit d'entrée sur les personnes qui assistent à certains divertissements. 209765

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 712, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 714 - Achat de machinerie.

232/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 714 au 25 mai 1965.

La Compagnie du Pacifique Canadien avise par lettre qu'elle accepte en principe la suggestion d'ouverture de la rue Des Forges faite par la Cité de Drummondville en avril dernier. Cependant, la Cité devra préparer et faire parvenir un plan formel pour approbation par la haute direction. Monsieur le Directeur des Travaux Publics est chargé de préparer ce projet et de le soumettre à une prochaine séance de comité.

Dans le cadre des fêtes du 150e anniversaire, se tiendra à Drummondville le Jamboree National des Scouts du 4 au 19 juillet inclusivement.

Pour subvenir aux besoins des scouts, l'Association demande à la Cité qu'un camion-citerne apporte au Domaine Trent, chaque matin, environ 3,000 gallons d'eau potable; cette demande est accordée.

L'Association désire aussi avoir sur les lieux, pour la durée du Jamboree, un camion-incendie avec hommes de service, ce camion pouvant s'approvisionner à la Rivière St-François. Cette deuxième requête est référée au Directeur de Police.

La demande de Monsieur J.A. Yergeau, 555 Boulevard St-Joseph, de faire un agrandissement à son immeuble déjà existant sur le terrain formé par le triangle des rues St-Louis, St-Norbert et Boulevard St-Joseph, sera étudié sur place par les échevins J.A. Michaud et Antonio Godbout. Décision sera rendue prochainement.

233/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que les services du Dr. Marcel Frenette, M.V., soient retenus comme inspecteur hygiéniste des viandes et denrées offertes en vente au marché public de même que dans les boucheries et charcuteries à Drummondville, à compter du ler juin 1965.

Ce travail se fera à raison de \$5.52 de l'heure pour environ 8 heures par semaine.

ADOPTE

234/65

L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement pour amender le règlement No. 549, tel règlement concernant le marché public de Drummondville.

Un groupe de propriétaires de taxis, s'associant sous le nom de Simon Boisvert et Associés, demande au Conseil l'autorisation d'aménager un nouveau poste à 451, rue Lindsay.

235/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce nouveau groupe soit autorisé à opérer à l'endroit précité. Il est convenu que le poste à construire le sera selon les normes du règlement de construction régissant ce genre d'activité commerciale.

ADO PTE

Madame Léo-Paul Rhéaume, 18 rue Dumoulin, réclame de la Cité le coût des dommages causés à sa propriété par difficultés d'égouts.

Le Conseil prie le Greffier d'informer Madame Rhéaume que cette réclamation est rejetée pour les motifs suivants:

- Les services municipaux n'ont pas été informés de cet état de choses.
- Les réparations n'ont pas été effectuées par les employés municipaux.
- 3) Nous avons été informés plus tard que les délais prescrits.

La Cité est avisée par Monsieur Benoit Lacharité qu'elle est tenue conjointement avec Monsieur Dieudonné Ouellet, responsable d'un accident survenu en janvier 1965.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de tous les faits de même que du rapport de police, nie toute responsabilité en cette affaire.

Afin qu'une meilleure situation financière liquide soit obtenue, la Compagnie Triad Creations Ltd., par l'entremise de son président Morsieur Arnold Webber, demande à la Cité de suspendre ses versements de capital et intérêt pour une période de deux ans. Par la même requête, demande est aussi faite d'un prolongement d'option d'un lot adjacent à l'édifice présentement financé.

Le Conseil, après considération des faits, se voit dans l'obligation de refuser l'interruption des versements de principal et intérêt, en raison de multiples obligations auxquelles la Cité doit faire face. Par contre, elle consent à prolonger d'un an l'option consentie sur vente de lot.

Les propriétaires des théatres Drummond et Royal, par une lettre identique, font part aux membres du Conseil, que, même aved la construction prochaine du Centre Culturel, leurs établissements demeurent toujours à la disposition de la Cité ou de toutes autres organismes pour des présentations de spectacles et de concerts.

Le Pacifique Canadien, ayant consenti à ce qui la Cité installe une conduite d'eau de 6 pouces et un tuyau d'égout de 12 pouces sous son terrain et sous ses voies ferrées à Drummondville, fait parvenir une convention à être signée en duplicata par qui de droit.

236/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que le Maire ou en son absence le promaire, et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité ce
privilège qui exige un déboursé de \$10.00 annuellement.

ADOPTE

Le zonage l'interdissant, Mlles Mélina Marcotte et Gertrude Couture se sont vues refuser un permis pour la construction d'une maison à quatre logis au 97, rue St-Marcel.

Présentes à l'assemblée, ces demoiselles demandent au Conseil d'amender le règlement afin qu'elles puissent réaliser leur projet.

- 237/65
 L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement pour amender le règlement de construction et zonage No. 527.
- 238/65

 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
 par l'échevin Philippe Bernier, que les architectes Blais & Malouin
 soient autorisés à demander le plus tôt possible des soumissions pour
 la construction du Centre Culturel. Les sous-traitants devront soumissionner en premier lieu. Le choix étant fait par la Cité, les entrepreneurs généraux pourront le faire à leur tour.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

effier.

Maire.

17 mai 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 mai 1965, cette séance ayant été spécialement convoquée pour les raisons suivantes:

- "1. Résolution du Conseil de la Cité de Drummondville demandant au Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable Pierre Laporte, l'autorisation de négocier et d'étudier avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement la possibilité d'une étude globale de rénovation urbaine sur tout le territoire de la Cité, en vertu des dispositions de la Loi Nationale sur l'Habitation, aux termes de la partie 5.
 - 2. Résolution pour autoriser M. Jacques Bonin, Ing. et M. Gaétan Richard, Urbaniste à représenter conjointement la Cité dans les démarches et pourparlers avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et à présenter un rapport sommaire sur l'étude envisagée de rénovation urbaine.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Raymond Luneau, Antonio Godbout, et J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

239/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville demande au Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable Pierre Laporte, l'autorisation de négocier et d'étudier avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, la possibilité d'une étude globale de rénovation urbaine sur tout le territoire de la Cité, en vertu des dispositions de la Loi Nationale sur l'Habitation, aux termes de la partie 5 et, que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie et Député du Comté de Drummond.

ADOPTE

240/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que MM. Jacques Bonin, Ing., Directeur des Travaux Publics de la Cité et Gaétan Richard, Urbaniste, soient autorisés à représenter conjointement la Cité de Drummondville dans les démarches et pourparlers avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et à présenter sans frais un rapport sommaire sur l'étude envisagée de rénovation urbaine.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Mangam

25 mai 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 mai 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau et J. Adélard Michaud, sous la présidence du Maire-suppléant, Monsieur l'échevin Philippe Bernier.

241/65

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées
des 10 et 17 mai 1965. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau,
appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le procès-verbal de ces
deux assemblées soit adopté.

ADOPTE

- 242/65 Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 714 prévoyant l'achat de machineries pour le département des travaux publics à un coût total de \$99,000.00
- Il est donné lecture des comptes dus par la Cité au 30 avril 1965. Ces comptes se totalisent à la somme de \$319,861.03 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le trésorier soit autorisé à régler ces comptes.

ADOPTE

Des soumissions selon les spécifications du Bureau des Ingénieurs de la Cité ont été demandées pour la construction d'une fontaine lumineuse à être érigée au parc St-Frédéric. Les soumissions reçues se lisent comme suit:

A. FORTIN CONSTRUCTION LIMITEE

\$2,700.00

EMMANUEL BOISVERT LIMITEE

\$1,595.00

Le Conseil, jugeant l'écart trop prononcé, confie à l'ingénieur de la Cité le soin d'obtenir plus de précisions avant de prendre une décision finale.

La Cité reçoit des soumissions pour de la peinture à trafic en contenants de 5 gallons impériaux, et répondant aux spécifications du Gouvernement Fédéral No. 1-GP-74. Quantité requise: 150 gallons impériaux de peinture blanche - 60 gallons impériaux de peinture jaune. L'énumération des soumissions est la suivante:

	Peinture blanche le gallon - net	Peinture jaune le gallon - net
SHERWIN-WILLIAMS LIMITED	\$ 2.95	8 4.20
FERRONNERIE DRUMMONDVILLE LIEE	3.45	4.75
GEORGES BEAUDET	4.10	4.60
ABEL COURCHESNE & FILS	3.50	4.25
JOS. A. MERCURE LITEE	3.10	4.35
DELISLE LIMITEE	3.22	3.72

244/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les deux soumissions suivantes soient retenues:

PEINTURE BLANCHE:

Sherwin-Williams Co.

\$2.95 le gallon - net.

PEINTURE JAUNE:

Delisle Limitée

\$3.72 le gallon - net.

La Cité se réserve cependant le privilège de faire vérifier par des essais en laboratoire si la peinture fournie répond bien aux spécifications stipulées à la demande de soumission.

ADOPTE

ATTENDU que la Cité de Drummondville a besoin pour son développement économique, industriel et commercial d'être reliée aux autres municipalités par des services d'autobus répondant aux besoins de sa population; ATTENDU qu'Autobus Drummondville Limitée a déposé une demande à la Régie des Transports pour opérer un service direct d'autobus entre Drummondville et Québec par la route No. 9, ainsi que pour la relier aux autres Municipalités sises aux jonctions de cette dite route;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette demande et qu'elle répond adéquatement aux besoins économiques de notre Cité, et sera de nature à assurer à la population les services nécessaires à son essor commercial et industriel;

ATTENDU qu'Autobus Drummondville Limitée a toujours répondu aux besoins spécifiques de notre population en agençant ses services en fonction de ses besoins;

245/65

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité appuie cette requête et encourage les démarches nécessaires pour que ledit permis soit octroyé à Autobus Drummondville Limitée, dans le plus bref délai possible.

ADOPTE

246/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte un plan de subdivision de Partie du lot 168 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, tel plan, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire, étant daté du 19 mai 1965.

ADOPTE

Les dirigeants du Domaine Boulevard Inc. réitèrent leur demande au Conseil à savoir qu'une partie de leur subdivision du lot 168 soit desservie par les égouts et l'aqueduc dans le plus bref délai possible, afin qu'ils puissent jouir des privilèges ordinairement consentis par la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement en matière de prêt.

247/65

Les représentants du Conseil étant parfaitement conscients qu'il existe dans la Cité une pénurie de logements résidentiels, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil s'engage, dans un avenir rapproché, en tenant compte des délais nécessaires pour l'approbation des règlements par les électeurs-propriétaires et les autorités provinciales, à procéder à la construction des services d'aqueduc et d'égout sur une partie de leur subdivision du lot 168 du Canton de Grantham totalisant environ quatre-vingt (80) lots bâtissables.

Toutefois, cet engagement est valable à la condition que les dirigeants du Domaine Boulevard Inc. procèdent au cadastre des lots sur tous les terrains dont ils sont propriétaires, et ce avant la réalisation du projet d'aqueduc et d'égouts.

ADOPTE

248/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que, sur la recommandation du Directeur de Police, MM. Jules Lozeau, André Gauthier, Camille Blanchette, Camille Lauzière, Claude Mailhot et Roger Salvail soient admis comme cadets dans le corps de police et pompier de la Cité. Cet engagement sera effectif à compter du 31 mai 1965, au salaire prévu à la convention collective.

ADO PTE

249/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les recommandations ci-après mentionnées, faites par le Directeur de Police, soit acceptées:

- Que des feux de circulation soient installés: à l'angle des rues Hériot et Bérard, à l'angle des rues Notre-Dame et St-Pierre, (La lumière de signalisation située à l'angle Hériot et DuPont sera éliminée)
- Qu'un sens unique soit imposé sur la rue St-Joseph, de l'intersection DuMoulin jusqu'au Boulevar St-Joseph actuel et que le stationnement soit permis dans le même sens sur les deux côtés de la rue. Auget à la Callalini du Marchur
- Que le stationnement à 45°, sur la rue St-Jean, entre le Boulevard St-Joseph et la rue St-Marcel, soit remplacé par un stationnement parallèle au trottoir entre le Boulevard St-Joseph et la rue St-Albert, direction sud, en face des commerces.
- Que l'éclairage du parc Woodyatt et le terrain de stationnement près de la Légion Canadienne, soit amélioré.

ADOPTE

250/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Greffier soit autorisé à engager Madame Joseph Lefebvre et M. Gérard Lefebvre, à procéder à la démolition de leurs bâtisses, conformément à l'engagement écrit qu'ils ont signé le 11 décembre 1962.

ADOPTE

251/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à effectuer à Provincial Mufflers Limited le remboursement d'un dépôt de \$155.00 moins la licence commerciale.

ADO PTE

Monsieur Jean Dion, à qui la Cité de Drummondville a confié, par contrat intervenu le 27 mars 1963, le soin de ramomer les cheminées dans le territoire de la Cité, se voit, pour des raisons personnelles, dans l'obligation de résilier son contrat, et demande au Conseil que ledit contrat soit continué, à compter de la date des présentes, par M. Vincent Cardin, électricien, demeurant à 156, rue Girard.

252/65

Le Conseil, après étude et informations prises, ne voit pas d'objections à ce transport. Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que M. Vincent Cardin remplisse les clauses de ce contrat pour l'année 1965, en espectant les conditions et les clauses du contrat originalement intervenu, savoir:

- 1.- La Cité paiera à M. Vincent Cardin, pour l'année 1965, la somme de deux mille cinq cents dollars (\$2,500.00), telle que prévue au contrat, plus une somme de trois cents dollars (\$300.00) accordée à M. Jean Dion en vertu d'une résolution portant le No. 206/65, adoptée par le Conseil le 15 avril 1965, le tout formant un total de deux mille huit cents dollars (\$2,800.00).
- 2.- Le travail prévu davra s'effectuer de la façon décrite aux clauses du contrat original et la même procédure sera observée quant au mode de paiement.
- 3.- M. Jean Dion devra se porter garant de l'exécution de ce contrat de ramonage jusqu'à la date de son expiration, soit le 31 décembre 1965.

ADOPTE

Madame Margot LaSalle, propriétaire demeurant à 77 rue Brock, demande au Conseil l'autorisation d'ouvrir un salon de coiffure au sous-sol de sa résidence.

Parce que ce salon serait situé dans une artère résidentielle, le Conseil se voit dans la pénible obligation de refuser cette demande.

Laplante & Frères, entrepreneurs en travaux de ciment, tout en présentant leurs félicitations au nouveau conseil, offrent leurs services pour la construction ou la réfection des trottoirs de la Cité.

Le Conseil remercie ces citoyens de leurs bons voeux et reporte leur demande à l'étude. Par une lettre en date du 19 mai 1965, le Conseil de Ville de Drummondville-Sud félicite Son Honneur le Maire de même que les échevins réélus ou élus lors de l'élection du 3 mai dernier. Le Conseil de la Cité de Drummondville, sensible à ce témoignagne, remercie les membres du Conseil de Drummondville-Sud et

les assure de son étroite collaboration.

L'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, par une lettre daéte du 7 mai dernier, prie le greffier de transmettre à Son Honneur le Maire ainsi qu'aux 8 échevins élus lors du récent scrutin municipal, ses plus sincères félicitations et ses meilleurs voeux de succès.

Les membres du Conseil prient le Greffier de remercier l'Honorable Bernard Pinard et de lui donner l'assurance qu'une coopération de leur part lui est acquise.

Faisant suite à une demande de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond concernant le rehaussement du niveau de la Rivière St-François, l'Honorable Bernard Pinard informe les autorités municipales que seule une assistance technique peut être fournie par le Ministère des Recherches Naturelles si jamais la Cité décidant de construire un mur de soutènement au parc Ste-Thérèse.

Le 23e congrès de la Fédération des Gardes Paroissiales du Canada devant se tenir à Drummondville les 9, 10 et 11 juillet prochains, le comité local du congrès, prévoyant au départ un déficit d'opération, sollicite l'appui de la Cité sous forme d'octroi.

Cette demande venanttrop tard et n'étant pas prévue au budget 1965, le Conseil se voit dans l'obligation de rejeter cette demande avec mille regrets.

Le Comité des Sports du 150e Anniversaire ayant inscrit à son programme les courses de régates et le concours national des Maîtres du ski nautique, avait demandé à l'Association des Chasseurs et Pêcheurs l'autorisation d'utiliser son terrain pour présenter des deux compétitions. Les exigences financières de cette dernière association étant trop grandes, le Comité se tourne vers la Cité pour pouvoir utiliser l'aéroport municipal.

Le Conseil est d'avis que l'aéroport ne peut être utilisé pour cett fin et offre le parc Ste-Thérèse, quitte à fermer sur une partie le Boulevard Mercure à la circulation pour la durée de ces compétitions.

L'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Drummondville demande au Conseil l'autorisation de laisser circuler les 18 et 19 juin prochains la roulotte Molson dans les rues de Drummondville pour annoncer par haut-parleurs le derby de pêche qu'elle projette pour le 20 juin 1965. Le Conseil ne pose pas d'objections en autant que ces annonces soient faites entre 5:00 heure et 6:00 heure P.M. tel que l'exige le règlement municipal No. 546.

253/65

L'échevin Antonio Godbout donne un <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant l'acquisition des propriétés Moisan, Millar & St-Onge, situées sur la Rive Nord de la Rivière St-François, dans la Cité de Drummondville. Ces propriétés représentent une superficie approximative del88 âcres et totalisent la somme de \$85,000.00.

Les parties intéressées à la succession mentionnée au paragraphe précédent conviennent de vendre à la Cité tout ce dont elles sont propriétaires par indivis, excluant toutefois les lots dont elles peuvent être propriétaires individuellement.

254/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les salaires de certains employés municipaux dont les noms suivent soient modifiés pour se lire comme suit:

Une augmentation de \$5.00 par semaine est accordée pour l'année 1965 et une autre de \$5.00 est accordée pour l'année 1966, à Mlles Pierrette Cloutier et Nicole St-Jacques, à compter du ler janvier 1965.

Une augmentation de \$7.50 par semaine est accordée pour l'année augmentation de \$7.50 par semaine est accordée pour

Une augmentation de \$7.50 par semaine est accordée pour l'année 1965 et une autre de \$7.50 est accordée pour l'année 1966, à Mile Francine Caron et M. Pierre Sévigny, à compter du ler janvier 1965.

Ces augmentations sont en somme un ajustement à ce qui a déjà été prévu lors de la signature de la convention collective des employés municipaux et devront être englobées.

ADOPTE

255/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, qu'une augmentation de \$1,500.00 parannée, rétroactive au ler janvier 1965, soit consentie à M. André Beauregard, ingénieur-adjoint de la Cité. Privilège lui est aussi accordé d'approvisionner d'essence à même le garage municipal, son véhicule pour les besoins de ses déplacements au service de la Cité.

ADOPTE

256/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville accepte à titre gratuit l'offre des Entreprises Bellevue Limitée savoir: "Une pointe de terrain du côté nord-ouest de la rue St-Damase, à compter de la 22ième Avenue jusqu'au Boulevard Lemire de façon à redresser la rue St-Damase pour que son prolongement coincide avec la rue Claude, dans la Municipalité de Grantham-Ouest.

En retour, la Cité de Drummondville cède au même titre une pointe de terrain d'à peu près la même dimension, du côté sud-est de la rue St-Damase, à compter de la 22ème Avenue jusqu'au Boulevard Lemire, également, tel échange de terrain devant avoir lieu tel que montré au plan de redivision et subdivision d'une partie des lots Nos. 149 et 151 du Canton de Grantham; ce plan étant préparé par l'arpenteur géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 19 mai 1965.

De plus, la Cité s'engage à acquitter les frais d'arpentage nécessaires à la préparation du plan montrant l'échange des terrains.

COMME COMPLEMENT A L'ECHANGE PRECITE, la Cité accepte l'offre des Entreprises Bellevue Limitée savoir: la cession à la Cité d'une lisière de terrain de 55 pieds de largeur du côté est du Boulevard Lemire, entre la voie ferrée du C.N.R. et le lot No. 146 du Canton de Grantham.

EN RETOUR, la Cité s'engage à réaliser le détournement du ruisseau Marconi en bordure du 4e Rang (Boulevard Lemire), et à remplir l'ancien lit dudit ruisseau.

ADO PTE

257/65

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision et subdivision d'une partie des lots numéros 149 et 151 du Canton de Grantham. Ce plan illustre de façon détaillée le projet visant à abouter les rues St-Damase et Claude.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier:

- Que la Cité accepte l'annulation des lots nos. 149-489 et 149-490, et une partie du lot numéro 149-445 (rue), du Canton de Grantham.
- Que soit acceptées la redivision et la subdivision des lots nos. 149 et 151 du Canton de Grantham, le tout tel que décrit au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 19 mai 1965.

ADOPTE

258/65

L'échevin R. Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'acquisition des lots 162B-246, 247, 248, 95-27 et 38 afin d'y aménager un parc dans le quartier St-Pierre.

Madame T.L. Surprenant, ne s'étant pas conformée au règlement municipal relativement au logement aménagé au sous-sol de son immeuble situé au 182, rue Des Peupliers, et ça malgré des avis pour ce faire, le Conseil se voit dans l'obligation de charger le Greffier de voir à l'application totale des sanctions prévues en pareil cas.

- 259/65

 L'échevin Antonio Godbout donne <u>avis de motion</u> d'un règlement autorisant un prêt industriel à la Cie Templon Spinning Mills Canada Limited.
- 242/65

 Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 714, le pro-maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

- 260/65

 Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé
 par l'échevin André Cloutier, que Maîtres Ringuet & St-Pierre soient
 autorisés à donner à la Cité de Drummondville un avis légal dans les
 deux litiges suivants:
 - Re: validité de l'acte de vente no. 8280 intervenu entre Arthur Raymond et la Corporation de Ville St-Joseph, le 14 janvier 1949, en rapport avec la demande de Monsieur J.A. Yergeau d'un projet d'agrandissement d'une bâtisse déjà existante sur le terrain formé par le triangle des rues St-Louis, St-Norbert, et le Boulevard St-Joseph.
 - Demande de Monsieur Oscar Charest, 24, rue Bérard, à l'effet d'obliger la Cité à faire clôturer la piscine de son voisin malgré une servitude déjà existante.

ADO PTE

261/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Antonio Godbout, que Monsieur Yvon Raymond soit engagé
au service de la trésorerie à raison de \$75.00 par semaine plus les
avantages prévus à la convention collective des employés municipaux.

ADOPTE

- 262/65
 L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant l'exécution de certains travaux publics au cours de l'été 1965.
- 263/65

 Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé
 par l'échevin Hervé Cloutier, que la Southern Canada Power soit
 autorisée à procéder à l'enfouissement de leurs fils téléphoniques
 en face du chalet de l'aéroport sur une distance d'environ 250
 pieds. Toutefois, un estimé du coût devra être porté à la connaissance du Directeur des Travaux Publics avant de procéder.

264/65

L'échevin Antonio Godbout donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'acquisition des terrains en vue de l'élargissement à 56 pieds de la rue St-Laurent entre la 17e Avenue et le 4e Rang, tel que montré au plan d'homologation préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St-Pierre, en date du 31 décembre 1963.

265/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'acquisition des terrains en vue de l'élargissement à 55 pieds du Boulevard Lemire (4e Rang) entre la rue St-Pierre et la rue St-Laurent, tel que montré au plan préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire.

Le Conseil, après étude sérieuse de la demande de Monsieur Blanchard, propriétaire à 311 rue Cartier, de mettre son local à la disposition de l'organisme l'Entraide, rejette définitivement cette requête, maintenant ainsi le règlement municipal qui stipule que cette zone est bien résidentielle.

Monsieur Jean-Marie Desmarais, demeurant à 47 - 9e Avenue, Drummondville, a demandé un permis pour la construction d'un "split-level" à deux logements avec sous-sol à l'angle des rues Marchand et Ringuet. Avant de procéder à la construction de l'immeuble, Monsieur Desmarais désire savoir si la Cité s'objecte à l'utilisation du sous-sol comme studio de danse.

Le Conseil ne pose aucune objection à ce projet, en autant qu'aucune annonce ou affiche publicitaire ne soit posée à l'extérieur de la bâtisse.

Parce que c'est contraire aux règlements municipaux, la demande de Monsieur Johnny Parent à l'effet de faire la vente de frites et hot-dogs par le moyen d'une roulotte, le Conseil se voit dans l'obligation de rejeter cette requête.

266/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'un octroi de \$75.00 soit accordé à la Société de la Croix Rouge pour appuyer leur campagne de souscription annuelle.

ADOPTE

Le nouveau Conseil, au début de son mandat, doit faire la nomination des vérificateurs de la Cité. Après étude sérieuse de la question, les échevins s'entendent pour adopter dorénavant le principe de l'alternance tout en remerciant très sincèrement Monsieur Paul Corriveau, C.A., qui s'acquitta de cette tâche durant plus de 20 ans avec compétence et beaucoup de conscience professionnelle.

267/65

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les services de la Société Dionne et Richard, comptables agréés de Drummondville, soient retenus pour le prochain terme de trois ans, à compter de l'année 1965.

ADOPTE

268/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Directeur de Police soit prié de voir à faire respecter le règlement No. 554 par tous les propriétaires de cimetières d'autos, de même que ceux qui amoncellent du sable, de la terre, du gravier, etc. aux endroits à découvert.

ADOPTE

269/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier avise un groupe de propriétaires de lots vagues d'avoir à se conformer au règlement No. 544 en ce qui a trait à la coupe, l'enlèvement et l'entretien des arbres, broussailles, etc. et ça dans les huit jours qui suivront l'avis sans quoi la Cité le fera à leurs frais.

ADOPTE

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville a fait l'acquisition en 1961 de terrains nécessaires à l'aménagement d'une piste d'atterrissage et de ses dépendances;

CONSIDERANT que depuis ce temps, la Cité a fait des déboursés pour préparer le terrain en vue de la construction de la piste;

270/65

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville s'adresse au Ministre Fédéral des Transports, l'Honorable J.W. Pickersgill pour s'informer de la possibilité de se prévaloir de l'aide financière du Ministère pour l'établissement et la construction d'un aéroport avec piste d'atterrissage à revêtement bitumineux et que copie de cette demande soit adressée à l'Honorable Bernard Pinard, Député Provincial, et à M. Jean-Luc Pépin, Député Fédéral.

ADOPTE

Par suite d'une augmentation très marquée des salaires de nos policiers-pompiers et du coût d'opération des camionsincendie, la Cité se voit dans l'obligation de hausser les prix à être chargés par notre département des incendies pour services à l'extérieur des limites de la Cité.

Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé aliegne par l'échevin Raymond Luneau, que les municipalités qui réclament nos ser-vices soient dorénavant assujetties aux conditions suivantes:

- qu'elles acceptent le prix de \$200.00 pour la première heure et \$150.00 pour chaque heure additionnelle;
- qu'elles se procurent un camion-citerne (réservoir d'eau);
- 30 qu'elles voient par une assurance adéquate à protéger nos pompiers en service dans leur territoire;
- 40 en cas d'incendie à deux endroits simultanés, c'est-à-dire à Drummondville et ailleurs, nos sapeurs verront à maîtriser les flammes à Drummondville en premier lieu;
- 50 la Cité se réserve toujours le droit de modifier sa politique à l'endroit des municipalités réclamant ses services;
- 60 ces nouvelles exigences sont toutefois sujettes à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales avant d'être imposées.

ADOPTE

Fremière lecture est donnée du règlement No. 715, amendant les règlements de construction 527 et 612.

Première lecture est donnée du règlement No. 716, lequel amende l'article 92 du règlement 683 - Dépôt de pièces de monnaie dans les parcomètres.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Pro-Maire

DIONNE, RICHARD & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS — CHARTERED ACCOUNTANTS

YVON DIONNE MAURICE RICHARD ASSOCIÉS

DRUMMONDVILLE, QUÉ.

Le 8 juin 1965,

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE DRUMMONDVILLE

Nous, Yvon Dionne et Maurice Richard, comptables agréés de Drummondville, Québec, ayant dûment été nommés vérificateurs des livres de la Cité de Drummondville, faisons serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de notre jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Assermentés devant moi à Drummondville, Qué., ce Steffie & les ale

Yvon Dionne, Comptable Agréé.

Maurice Richard, Comptable Agréé.

14 juin 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 juin 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J. Adélard Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence du Maire-Suppléant, Monsieur l'échevin Philippe Bernier.

272/65

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 1965. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité au montant de \$453,822.65.

273/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à les régler.

ADOPTE

Madame Margo Lasalle, 77, rue Brock, s'étant vue refuser la permission d'ouvrir un salon de coiffure au sous-sol de sa résidence, réitère sa demande, cette fois en séance publique. Elle réaffirme aux membres du Conseil qu'elle s'en tiendra à la coiffure sans vendre de produits de beauté et acdessoires de toutes sortes.

Le Conseil décide d'étudier de nouveau sa demande et d'amender si nécessaire le règlement de zonage.

Madame Julien Fleurent, 586, rue St-Jean, demande aussi la permission d'ouvrir un salon de coiffure à 158 - 15e Avenue, entre les rues St-Laurent et St-Denis. Madame Fleurent s'engage à ne rien vendre qui ne soit appliqué pour fins de coiffure au salon même, à ne poser aucune affiche extérieure si le règlement l'interdit. Elle souligne que la coiffure est beaucoup plus un art qu'un commerce, car en réalité, on y exige un temps d'apprentissage, un certificat de compétence, un cours d'hygiène, etc.

Le Conseil étudiera cette demande à une prochaine séance de comité.

274/65 L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement amendant le règlement de construction et zonage No. 527. M

Av. millelle - Leurau

La Cité reçoit des soumissions pour l'achat d'un camion 3/4 de tonne nécessaire au Département des Travaux Publics. Les garagistes dont les noms suivent y sontallés de leur offre:

FORTIER AUTOMOBILE LTEE: \$ 2,475.00

GARAGE MONTPLAISIR LIMITEE: \$ 2,198.00

PIN ARD & PIN ARD LIMITEE: \$ 2,197.80

HEROUX, THIBODEAU AUTO LTEE: \$ 2,190.00

275/65

L'offre de Héroux Thibodeau Automobile Ltée n'incluant pas des pneus arrières de 8 plis, la soumission de Pinard & Pinard Limitée est donc retenue au prix net de \$2,197.80 plus la taxe provinciale ou municipale.

ADOPTE

Des soumissions séparées ont été également demandées pour la pose et la fourniture de deux couches de peinture sur l'extérieur des édifices municipaux suivants: marché public, rue St-Jean, stadium municipal, rue Cockburn, garage municipal, coin St-Joseph et Cockburn.

Pour le marché public, les soumissionnaires sont les

suivants:

N. LEMAIRE & FILS:	\$	1,158.00
JEAN-PAUL RHEAUME:	s	1,002.00
COURCHESNE & FILS:	8	680.00
FERNAND BRUNELLE LIEE:	\$	1,125.00
ROSARIO CUSSON:	\$	790.00
HENRI BOILARD:	\$	1,078.00
JACQUES BRAULT:	8	1,587.80
MAURICE BERNIER:	\$	650.00

276/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Laneau, que la soumission de Monsieur Maurice Bernier soit retenue en autant que toutes les exigences de l'ingénieur de la Cité soient respectées.

ADOPTE

Pour le stadium municipal, les soumissionnaires sont

les suivants:

N. LEMAIRE & FILS:	\$ 3,272.00
JEAN-PAUL RHEAUME:	\$ 4,903.00
COURCHESNE & FILS:	\$ 2,970.00

FERNAND BRUNELLE LITEE:	\$ 3,650.00
ROSARIO CUSSON:	\$ 3,300.00
HENRI BOILARD:	\$ 2,939.02
JACQUES BRAULT:	\$ 4,869.00
MAURICE BERNIER:	\$ 1,650.00

La dernière offre, soit cette de Monsieur Bernier, montrant un gros écart, le Directeur des Travaux Publics, Monsieur Jacques Bonin, s'assurera auprès du soumissionnaire si toutes les exigences de la demande de soumission sont bien remplies.

Pour le garage municipal, les soumissionnaires sont les

suivants:

N. LEMAIRE & FILS:	\$ 1,126.00
JEAN-PAUL RHEAUME:	\$ 1,099.00
COURCHESNE & FILS:	\$ 1,215.00
FERNAND BRUNELLE LITEE:	\$.1,350.00
ROSARIO CUSSON ±	\$ 450.00
HENRI BOILARD:	\$ 1,051.07
JACQUES BRAULT:	\$ 1,945.00
MAURICE BERNIER:	\$ 1,025.00

Ici encore, l'écart étant trop prononcé, Monsieur Jacques Bonin devra déterminer à qui concéder la soumission.

277/65

Le Directeur des Travaux Publics, Monsieur Jacques Bonin, ayant obtenu des précisions en ce qui a trait à la soumission faite par la firme Emmanuel Boisvert Ltée pour la construction d'une fontaine lumineuse au parc St-Frédéric, il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la construction de cette fontaine soit confiée à Emmanuel Boisvert Ltée pour la somme de \$1,595.00 et que le chèque de dépôt de l'autre soumissionnaire, A. Fortin Construction Ltée, soit remis immédiatement.

ADOPTE

278/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil donne suite aux recommandations du Directeur de Police, Monsieur Conrad Proulx, à savoir:

- que le Sergent Lorenzo Côté soit promu au grade de Capitaine;
- que les Constables Patrice Lambert et Roger Guilbeault soient élevés au grade de Sergent.

Ces promotions sont effectives à compter de la présente résolution. Les traitements et les privilèges attachés à ces postes de commande sont automatiquement consentis à ces officiers et prévus à la convention collective de l'Unité des Policiers.

ADO PTE

279/65

Pour faire suite à la demande de la Société d'Agriculture, à savoir de restaurer-l'édifice central du parc de l'exposition en vue de la prochaine exposition, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité se charge d'appliquer de la chaux à l'extérieur de l'édifice et qu'une roulotte qui serait louée soit mise à la disposition de la Société comme bureau temporaire.

ADOPTE

Les marguillers de la paroisse St-Pie X s'adressent au Conseil afin d'obtenir que le terrain avoisinant la nouvelle église et le presbytère soit couvert d'asphalte.

280/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité acquiesse à cette demande en autant que ce terrain puisse être utilisé comme stationnement public en dehors des heures d'offices religieux. Une demande d'octroi pour partager ce déboursé sera adressée aux autorités provinciales.

ADO PTE

Le coût du nouvel éclairage du Boulevard Bernard, entre la Rivière Noire et le rond-point, qui devait être originalement défrayé en partie par le Gouvernement Provincial, le sera uniquement par la Cité puisque l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, nous informe qu'éventuellement ledit Boulevard appartiendra à la Cité.

281/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'installation des nouvelles lampes-vapeur à mercure en utilisant les poteaux déjà existants.

ADO PTE

La Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville Inc. fait tenir une résolution au Conseil demandant à ce qu'un éclairage moderne à lampes à mercure soit installé sur le Boulevard Bernard entre la Rivière Noire et le rond-point.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité accepte de transporter la créance de Drummond Pulp & Fiber (Antonio Lemaire) à la Banque Royale du Canada, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à signer ce transport afin que le chèque soit fait payable conjointement à Drummond Pulp & Fiber et la Banque Royale du Canada, succursale de Drummondville.

ADOPTE

CONSIDERANT que le pont de la Rivière St-François reliant Drummondville à Drummondville-Nord, sur la route 20, est dans un piteux état par suite de l'effondrement d'une partie du tablier;

CONSIDERANT que les bases de ciment et remblais laissent percer un doute quant à leur solidité;

CONSIDERANT que ce pont est plus que désuet et ne répond plus aux exigences d'une circulation de plus en plus dense;

CONSIDERANT que la sécurité des automobilistes et des piétons se trouve sans cesse menacée;

283/65

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, qu'une demande soit immédiatement faite à l'Honorable René St-Pierre, Ministre des Travaux Publics, l'incitant à fournir l'aide technique et appui financier à la Cité de Drummondville en vue de la réfection du pont de la Rivière St-François, sur la route 20 et que copie de cette requête soit adressée à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie ainsi qu'à Monsieur Lucien Martin, Ingénieur en Chef du Ministère des Travaux Publics.

ADO PTE

Le Greffier donne lecture de lettres de remerciements adressées aux Membres du Conseil par différents organismes invités à signer le livre d'or au cours des dernières semaines. Ces témoignages nous parviennent des personnes suivantes:

> Le contre-amiral Royer Dick, Commissaire en Chef des Ambulanciers St-Jean.

M. William M. Molson, Président du Conseil St-Jean du Québec.

Mme Peter L. Robinson, Surintendante en Chef des Ambulanciers St-Jean.

Le brigadier T.A. Johnson, Grand Commissaire de "The Most Honorable Order of the Hospital of St-John of Jerusalem".

M. Pierre Alain, Président de la Division du Québec de l'Association Canadienne du Ski Amateur.

M. James Foss de White Plains, New-York, qui faisait partie du train historique.

Mme Florianne M. Laporte du Catholic Women's League of Canada. Afin de leur permettre de construire sur la rue St-Georges, un groupe de propriétaires, par une requête adressée au Conseil, demande à ce que ladite rue soit prolongée et que le service d'aqueduc et d'égouts y soit installé.

284/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant l'ouverture de la rue St-Georges, de la rue Désilets à la Rivière Noire, ainsi que l'installation des services d'égouts et d'aqueduc sur cette même section de rue, ainsi que sur la rue Janelle à l'ouest de la rue Cormier.

Le Conseil prend aussi connaissance d'une requête signée par un groupe de 20 propriétaires de la rue Holmes à l'effet que la chaussée est usée, rugueuse, craquée et inégale, apportant ainsi des dépôts de sable qui les empêchent de tenir leurs demeures propres. Pour remédier à cet étât de chose, un revêtement d'asphalte à la grandeur serait nécessaire.

Le Conseil prend cette demande en considération et la réfère au Directeur des Travaux Publics, Monsieur Jacques Bonin.

285/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement devant prévoir l'homologation d'une lisière de terrain de 50 pieds de largeur sur chaque côté de la rue St-Georges entre la Rivière St-François et la rue Hébert.

Les dirigeants de la Ligue des Propriétaires s'informent auprès des Membres du Conseil s'ils obtiendront bientôt un nouveau local à l'Hôtel de Ville. Les échevins, leur ayant donné l'assurance en février dernier qu'ils seraient convenablement logés, prient l'échevin Hervé Cloutier de trouver si possible des quartiers appropriés au Centre Civique.

Monsieur Jean Charlebois, du mouvement l'Entraide, s'étant vu refuser l'ouverture d'un comptoir à 311 rue Cartier, réitère sa demande en suggérant cette fois comme local un petit entrepôt situé à l'arrière du restaurant Drummond Bar B.Q.

Ce local étant situé dans une zone commerciale, le Conseil autorise Monsieur Charlebois à opérer en autant qu'il défraiera le coût de la licence imposable en pareil cas.

286/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$30,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence

de ladite somme de \$30,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 700. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$30,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

287/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$10,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$10,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 692. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billet promissoire, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$10,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Me. Gaston Ringuet, avocat, informe le Conseil que la Cité peut obliger l'entreprise Schaefer Bros. à démolir un édifice qu'elle possède sur la rue Hériot. Cette bâtisse, à cause de sa vétusté, de son grand âge et de son grand état de délabrement, est devenue inhabitable et aussi dangereuse pour la sécurité publique.

288/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Trésorier soit autorisé à acquitter le compte au montant de \$442.07 produit aux Loisirs St-Joseph par A. Fortin Construction Ltée.

ADOPTE

289/65

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 715 - Amendement au règlement de construction 527.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le Maire-Suppléant fixe la lecture publique de ce règlement No. 715 au 5 juillet 1965, conformément à l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes. Deuxième lecture est donnée du règlement No. 716 amendant l'article 92 du règlement de circulation 683 (Dépôt de pièces de monnaie dans les parcomètres).

290/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

PREMIERE LECTURE est donnée des règlements:

- No. 717 Amendement au règlement du marché public No. 549 (re: tarif).
- No. 718 Exécution de travaux publics au cours de l'année 1965.
- No. 719 Agrandissement à l'usine Templon Spinning Mills.
- No. 720 Addition à St-Francis Paper Converters.

La firme d'ingénieurs-conseils Goulet, Saint-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie, offre ses services pour la préparation des plans de structure, soit en acier ou en béton, du nouvel Hôtel de Ville que la Cité projette éventuellement de construire.

291/65

Pour se conformer aux exigences du Ministère des Affaires Municipales, la résolution No. 239 incluse dans le procèsverbal du 17 mai 1965 est abrogée et remplacée par la suivante:

"Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité de Drummondville demande au Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable Pierre Laporte, l'autorisation de négocier et d'étudier avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, la possibilité d'une étude globale de rénovation urbaine sur tout le territoire de la Cité, en vertu des dispositions de la Loi Nationale sur l'Habitation, aux termes de la partie 5. La participation de la Cité de Drummondville ne devra pas cependant dépasser la somme de \$12,000.00. Copie de cette résolution est adressée à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie et Député du Comté de Drummond, de même qu'à M. Jean Luc Pepin, député fédéral."

ADOPTE

292/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'architecte Paul Labranche soit autorisé à préparer les plans et devis du chalet à être érigé au parc Woodyatt. Ces plans devront être soumis au Conseil au plus tard le 22 juillet 1965.

Monsieur Raoul Couture, propriétaire de Drummond Express, est autorisé par le Conseil à se servir pour fins commerciales du terrain de la Cité adjacent à sa propriété. La Cité pourra toujours se prévaloir de ses droits sur avis de trente (30) jours.

294/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Greffier soit chargé de demander des soumissions pour l'achat des item suivants:

- 1. Tondeuse à gazon de type commercial.
- 2. Balayeuse mécanique pour l'entretien des rues.
- 3. Tracteur à chenilles. (bull-dozer)
- 4. Niveleuse automotrice. (power-grader)

Des soumissions sont également demandées pour le creusage du redressement du ruisseau Marconi en bordure du Boulevard Lemire (4e Rang) et transport du matériel provenant du creusage.

ADOPTE

Le Conseil autorise Monsieur Joseph Rhéaume à construire un bungalow de 26 pieds de façade par 40 pieds de profondeur sur partie de lot no. 208 mesurant 51 pieds par 75 pieds. Cette construction sera possible seulement le 7 juillet, soit après l'entrée en vigueur du règlement No. 715.

295/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rossire Milette, que le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles soit autorisé à préparer les fiches des lots 168 et 149-151 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham.

ADOPTE

296/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les estimateurs municipaux soient informés de ne pas évaluer les machineries de caractère industriel qui sont présentement utilisées dans les diverses usines de la Cité, le tout en conformité avec les exigences de l'article 488 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

297/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Monsieur Roland Tessier, Trésorier, soit par les présentes autorisé à avoir accès à la boîte de sureté louée par la Cité de Drummondville à la succursale de la Banque de Montréal à Drummondville et le contrôle de son contenu; qu'une copie certifiée de cette résolution soit transmise à la Banque de Montréal pour sa gouverne et son information, et que cette résolution soit irrévocable jusqu'à ce

qu'une autre résolution l'abrogeant ait été passée et qu'une copie certifiée sous sceau de la Cité de Drummondville ait été remise à la Banque de Montréal, à la succursale où la boîte de sureté est située.

ADOPTE

298/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Trésorier soit autorisé à remettre, (x) une somme de \$65.00 représentant une balance sur dépôt pour licence commerciale fait au mois de novembre 1963.

Mazza.

ADOPTE

299/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Me. Laurent Jutras, notaire, soit autorisé à négocier l'acquisition des terrains et à préparer les contrats en vue de l'élargissement de la rue St-Laurent de la 17e Avenue au Boulevard Lemire. La superficie nécessaire à la Cité est de 8 pieds du côté nord-ouest et de 3 pieds du côté sud-est de l'emprise actuelle de la rue St-Laurent. L'offre de la Cité sera de 25¢ le pied carré. Le Directeur des Travaux Publics fournira les instructions nécessaires au Notaire Jutras.

ADOPTE

Afin de satisfaire certains électeurs-propriétaires qui se disent incommodés par la poussière et autres nuisances, le Conseil prie le Greffier de communiquer avec les autorités locales du Pacifique Canadien pour leur demander de déplacer leur lieu de déchargement situé sur la rue St-Jean à l'angle de la 13e Avenue. De s'éloigner autant que peut se faire du quartier résidentiel serait la solution idéale.

Sur la recommandation de l'Honorable Bernard Pinard, le Ministère des Terres et Forêt a continué aette année son programme de reboisement par la plantation d'arbres d'ornements, dans les parcs et les avenues du Grand Drummondville. Récemment, Monsieur Côme Lemay, inspecteur régional, a procédé à la plantation de 137 érables argentés sur place. Le Conseil se réjouit de constater que cette initiative se poursuit et prie le Greffier de remercier chaleureusement l'Honorable Pinard d'avoir fait cette recommandation.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Pacifique Canadien concernant un compte au montant de \$880.00 couvrant un rabais pour les wagons utilisant la ligne reliant la voie du Pacifique Canadien au terrain industriel de la Cité de Drummondville. D'après l'entente de la Compagnie avec la Cité, un montant de \$5.00 sera remis à la Cité pour chaque wagon entrant sur cette ligne et pour lequel la Compagnie du Pacifique Canadien reçoit un revenu d'au moins \$25.00.

Dans le compte au montant de \$880.00 que la Cité a fait parvenir au Pacifique Canadien, il y aurait eu eurreur quant au nombre de wagons pour lesquels la Compagnie aurait fait un revenu de \$25.00. La différence serait un montant de \$355.00

300/65

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le compte du Pacifique Canadien soit diminué à \$525.00 et la différence, soit \$355.00, soit rayée des livres.

ADOPTE

301/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la firme Laplante & Frère soit chargée de voir à titre d'essai à la réfection de 1,500 pieds de trottoirs à 5 pieds de largeur au coût de \$2.40 le pied linéaire. Ces travaux seront accordés et surveillés par le Directeur des Travaux Publics.

ADO PTE

Le Conseil a jugé préférable, en raison du coût élevé, d'attendre à l'an prochain pour peindre le sous-sol de l'usine de filtration.

302/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que Monsieur Agénor Langlais soit engagé comme 2e concierge au Marché Public au salaire prévu par la convention collective à compter de la semaine commençant le 27 juin 1965.

ADOPTE.

303/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et unanimement résolu que les félicitations et les meilleurs voeux du Conseil de la Cité soient adressés à Messieurs Anicet Renart et J.Alex Savoie, élus commissaires d'école lundi le 14 juin dernier.

ADOPTE

804/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, qu'une somme de \$5,000.00 sous forme d'octroi soit accordée à l'Oeuvre des Terrains de Jeux afin de leur permettre de commencer dès maintenant leurs activités. Les demandes subséquentes seront comme par le passé toujours bien accueillies.

ADOPTE

305/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et unanimement résolu que le Greffier soit prié de s'adresser à M. H. Lessard, Président de l'Hydro-Québec, le priant de bien vouloir établir les conditions aux0 637 W

quelles cet organisme consentirait à se départir au bénéfice de la Cité, des lots P.164 et 166a lui appartenant et situés sur le Boulevard St-Joseph à Drummondville.

ADO PTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Mangertul Greffier.

Ro- Maire.

18 juin 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 juin 1965, cette séance ayant été spécialement convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1. Donner la 2e lecture du règlement No. 719 -Agrandissement de l'usine Templon Spinning Mills - \$100,000.00
 - Donner la 2e lecture du règlement No. 720 -Agrandissement de l'usine St-Francis Paper Converters - \$80,000.00
 - 3. Prendre une décision re: dôme pour piscine.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Antonio Godbout, Raymond Luneau et Rosaire Milette.

306/65

Son Honneur le Maire Marcel Marier et le Maire-Suppléant étant absents, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que M. l'échevin Raymond Lumeau soit nommé président de l'assemblée.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 719 lequel autorise la Cité de Drummondville à agrandir une bâtisse industrielle (Templon Spinning Mills) par elle construite en 1957 et présentement vendue à terme à la compagnie Drummondville Realties Co. Ltd., et à approprier à cette fin un montant de \$100,000.00 pris à même son fonds industriel.

307/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADO PTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 720 autorisant la construction d'une addition à l'usine St-Francis Paper Converters et l'appropriation d'un montant total de \$80,000.00 à cette fin.

308/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

La décision à prendre relativement à la construction d'un dôme pour piscine est reportée à une prochaine séance de comité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

22 juin 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance en étant une spéciale, tenue le 22 juin 1965, dans le but suivant:

> "Procéder à l'ouverture des soumissions pour la construction d'un'agrandissement à l'usine Templon Spinning Mills. "

Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J. Adélard Michaud, et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur l'échevin Philippe Bernier.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

	Prix	construction ter- minée pour:
DESHAIES & RAYMOND INC	86,000.00	30 septembre 1965
A. FORTIN CONSTRUCTION LIMITEE	82,700.00	25 août 1965 -
CONSTRUCTION DRUMMOND INC.	83,420.00	15 semaines après signature du contrat.
EMMANUEL BOISVERT CONSTRUCTION LITER	85,775.00	$2\frac{1}{2}$ mois après signature du contrat.
URBAIN HOULE	82,549.00	65 jours après signa- ture du contrat.

Les membres du Conseil décident d'étudier en comité les conditions des soumissions avec les représentants de la compagnie Templon Spinning Mills.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Thange W

28 juin 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 juin 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Greffier donne lecture du procès-verbal des assemblées des 14, 18 et 22 juin 1965.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté, à l'exception de la résolution No. 293/65 adoptée le 14 juin 1965, laquelle est laissée en suspens et devra être reconsidérée par le Conseil.

ADO PTE

Au début de cette assemblée, l'échevin Rosaire Milette, au nom de ses collègues, souhaite la bienvenue à Son Honneur le Maire de retour d'un voyage en Europe. Il affirme que les informations et les renæignements puisés à différentes sources seront profitables à tous et chacun.

L'échevin Philippe Bernier, qui a agi comme pro-maire en l'absence du premier magistrat, est félicité pour le tact et l'à-propos avec lesquels il a présidé les manifestations officielles de la Cité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'une tondeuse à gazon de type commercial mue par un moteur à gazoline, d'une largeur de coupe d'environ 72" et dont les unités de coupe sont situées à la partie avant de la tondeuse. Les soumissions reçues se détaillent comme suit:

BOUCHARD & FRERES ENRG:	Modèle No. 10 - 70 pouces de coupe, moteur 7 C.V Marque Locke	\$ 1,676.00
	Modèle No. 23 - 75 pouces de coupe, moteur 9 C.V Marque Locke	\$ 1,796.00
BOUCHARD BICYCLES ET SPORTS:	Modèle No. 67,602 - Marque Jacobsen	\$ 2,046.00
DRUMMOND CHAIN SAW ENRG: (Taxes incluses)	Modèle No. 67,602 - Marque Jacobsen	\$ 2,275.00
(lazes incluses)	Modèle Professionnel - 76 pouces - Tondeuse Toro	\$ 1,995.00
BOUCHARD BICYCLES ET SPORTS:	Podèle Toro - 76 pouces	\$ 1,846.00

Une décision sera prise lorsque le Directeur des Travaux Publics aura analysé ces différentes offres.

Le Conseil prend aussi connaissance de soumissions pour l'achat d'une balayeuse mécanique de type auto-moteur, pour l'entretien des rues. Voici le détail des soumissions reçues:

ACCESSOIRES, OUTILLAGE LIMITEE:

Balayeuse de marque MOBIL, entièrement hydrolique Modèle 1000-4 - capacité 4 verges cubes - montée sur 4 roues - largeur minimum de balayage: 90"; rayon de braquage: 20'; cette balayeuse est montée sur un chassis de 115 pouces muni à l'avant d'un robuste pare-choc.

Livraison: 3 à 4 semaines de la réception de la commande.

PRIX: \$14,500.00 F.A.B. Drummondville, Taxe de vente fédérale non incluse - taxe de vente provinciale en plus si applicable.

INTER PROVINCIAL EQUIPMENT LIMITED:

Balayeuse de rues auto-motrice de marque ELGIN, modèle Custom 475, - Livré à Drummondville. - Le prix donné prévoit un balai garni de fibres de Hickory ou de Hickory Palmyra, au choix.

PRIX: \$12,000.00 plus taxes provinciales.

SICARD INC:

Balayeuse de rues de marque WAINE, modèle 1-980 LIVRAISON: 3 à 4 semaines.

PRIX: \$12,820.00 taxes fédérale exempte - taxes provinciale et municipale non incluses.

Ces soumissions seront analysés avant qu'une décision finale ne soit prise.

Le Conseil considère des soumissions pour l'achat d'un tracteur à chenilles (Bulldozer) avec lame avant, moteur diesel - poids: environ 30,000 livres. Les soumissions sont les suivantes:

LA COMPAGNIE MUSSENS LIMITEE:

Tracteur sur chenilles ALLIS CHAIMERS, modèle
HD-11EP, muni d'un convertisseur de couple,
d'un embrayage modulé et d'une transmission
pour shift, actionné par un moteur diesel
Allis Chalmers modèle 11,000 avec lame orientable hydrolique de marque Allis Chalmers 11-HA
Poids total à 30,742 livres.
LIVRAISON: Immédiate sur réception de la commande.

PRIX TOTAL: \$31,710.00
F.A.B. Drummondville Taxe fédérale non
incluse ni applicable.
Taxe provinciale de
6% est aupplémentaire.
Prix pour 30 jours
suivant la date de la
soumissions.

HEWITT EQUIPMENT LIMITED:

Tracteur de marque Carterpillar modèle D6 Série C - à voie de 74 pouces avec cerveau
transmission à passage instantané d'une vitesse à une autre sous pleine charge et sans
arrêt - actionné par moteur diesel Carterpillar.
Modèle D-333 - poids approximatif: 30,729 livres Lame orientable - Modèle 6 A

PRIX: \$33,575.00 taxe de vente provinciale, municipale en plus si applicable. Prix quotés pour 30 jours suivant date de soumission.

F.A.B. Pointe Claire.

Ces soumissions seront étudiées avant qu'une décision soit prise.

Des soumissions pour l'achat d'une nivelleuse auto-motrice sont ouvertes. Ces soumissions se détaillent comme suit:

JUST EQUIPMENT & SUPPLY CO:

MODELES GALION avec spécifications attachées	- No.	104	PRIX:	\$19,730.00
F.A.B. Drummondville - aucune taxe incluse.	- No.	118	n	\$19,721.00
	- No.	T 500	.00	\$22,115.00
	- No.	160	11	\$23,203,00

HEWITT CONSTRUCTION LIMITED:

Nivelleuses de marque CARTERPILLAR:	- No.	112	PRIX:	\$20,475.00
F.A.B. Pointe-Claire - (taxes excluses).	- No.	120	"	\$23,380.00

COMPAGNIE MUSSENS LIMITEE:

Auto-nivelleuse ALLIS CHAIMERS - Modèle M-100 - actionnée par un moteur diesel ALLIS CHAIMERS.

PRIX: \$25,040.00 (excluant toutes taxes)

F.A.B. Drummondville.

Ces soumissions seront étudiées avant qu'une décision soit prise.

La Cité a aussi demandé des soumissions pour le creusage du redressement du ruisseau Marconi en bordure du Boulevard Lemire et le transport du matériel provenant de ce creusage. Les soumissionnaires sont les suivants:

 CYPRIEN GAGNON LIMITEE:
 \$4,510.00

 MARIER & FILS:
 \$7,400.00

 FELICIEN ST-PIERRE:
 \$1,580.00

310/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la soumission de M. Félicien St-Pierre soit retenue au prix de \$1,580.00 plus une rémunération de \$4.00 la verge cube d'excavation en roc ou pour roches de l verge cube et plus. L'ordre de commencer les travaux sera donné par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE

311/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Armand Gauthier, que les mutations de propriété dont
lecture est donnée soient acceptées.

ADOPTE

Monsieur Rober Malouin, président du bal d'époque, pour combler les dépenses offre à la Cité l'escalier démontable par sections et le surplus de bois des estrades lors de ce mémorable événement. La somme exigée est de \$672.02 en règlement de tout compte.

3 12/65

Le Conseil jugeant que ce bois peut toujours être utilisé au Centre Civique ou ailleurs, il est donc proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que cette offre soit acceptée.

ADOPTE

Les matériaux nécessaires à l'exécution d'un contrat d'égoûts et d'aqueduc ayant été livrés après date promise, les entrepreneurs Marier & Fils, par une mise en demeure, réclament à la Cité de Drummondville une somme additionnelle de \$2,185.00 consistant en perte de temps et travail additionnel en mauvaise saison.

313/65 Le Greffier est chargé en retour par le Conseil de faire une mise en demeure à la compagnie distributrice des matériaux utilisés.

Me. Laurent Jutras, secrétaire des Entreprises Bellevue Limitée, prie le Conseil au nom de sa compagnie, afin que le creusage du redressement du ruisseau Marconi en bordure du Boulevard Lemire soit fait le plus tôt possible. Il sera informé par le Greffier que les soumissions pour l'exécution de ce projet sont ouvertes ce jour même.

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville Inc. par une résolution désire pour le bien général de la population que la Cité agisse dans le plus bref délai possible en prenant les procédures nécessaires pour exproprier les terrains du Canadien Pacifique dans le but de prolonger la rue Des Forges, de la rue Lindsay au Boulevard St-Joseph. De plus, les directeurs prient le Conseil de conserver intacte la partie du terrain qui sert actuellement de terrain de stationnement. La manque d'espace pour stationner désavantage grandement ce secteur commercial et paralyse tous les efforts progressifs de ces hommes d'affaires. Le Greffier est prié d'informer les hommes d'affaires de cette association que les négociations sont toujours en cours et que rien ne sera négligé pour satisfaire les intérêts de toute la population.

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville Inc. porte à l'attention du Conseil qu'elle reçoit de nombreuses plaintes en ce qui a trait à la distribution de circulaires à domicile. Nos règlements stipulent que toutes circulaires doivent être pliées et mises dans les boîtes à lettres de chaque habitation. L'Association prie le Conseil d'insister auprès des intéressés pour que ledit règlement soit respecté.

L'échevin Armand Gauthier, président du Comité de Police, est chargé par ses collègues de voir à la mise en application de ce règlement.

- 314/65

 L'échevin Philippe Bernier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement amendant le règlement 552 pour que si possible la distribution de circulaires à travers les rues de la Cité soit faite au moyen de la poste.
- 315/65

 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité octroie la somme de \$75.00 au Club Richelieu de Drummondville pour supporter son oeuvre humanitaire qui consiste à soulager l'enfance malheureuse.

ADO PTE

Monsieur Grégoire Mercure, président du comité de promotion touristique de la Chambre de Commerce informe le Conseil que des mallettes contenant des échantillons de produits manufacturés à Drummondville ont été remises aux invités de différentes manifestations tenues dans les cadres des fêtes du 150e anniversaire. Ces mallettes sont offertes à la Cité par la Chambre de Commerce au coût de \$1.00 l'unité, pour distribution aux invités qui se présenteront à l'Hôtel de Ville au cours des prochains mois.

2 16/65

Le Conseil acquiesse à cette demande et il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité se procume 200 de ces mallettes au coût de \$1.00 l'unité.

ADOPTE

Un secteur de Drummondville-Sud n'étant pas suffisamment alimenté en eau faute de pression suffisante dans les conduits, le Conseil prie la Cité de Drummondville de remédier à cet état de choses.

Le Greffier, de concert avec l'ingénieur Jacques Bonin, feront une mise au point sous forme de recommandations à être prises en considération par la ville de Drummondville-Sud.

- 317/65

 Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'écheHervé Cloutier, que le trésorier soit autorisé à faire un remboursement de licence commerciale de \$32.50 à Mme Veuve Ernest Bergeron demeurant à 169 rue Lowring. L'époux qui était propriétaire d'un taxi est décédé avant l'expiration
 de la licence.
- 318/65

 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité accepte de payer la somme de \$18,000.00 pour l'acquisition des terrains portant les numéros de cadastre P.167-2, et P.167-4, appartenant à M. Maurice Bathalon, lesquels font partie du complexe industriel de la Cité. Cette acceptation est sujette aux conditions suivantes:

- M. Bathalon demeurera propriétaire de la bâtisse érigée sur ces terrains.
- M. Bathalon devra déménager cette bâtisse et nettoyer le terrain à ses frais dans un délai de trois (3) mois suivant l'adoption du présent procès-verbal.
- 3. Dès que le terrain sera complètement déblayé et à compter de la date d'acceptation par le Directeur des Travaux Publics du terrain ainsi nettoyé, le montant de \$18,000.00 convenu aux présentes portera intérêt à un taux de 6% par année.
- 4. Advenant le cas où M. Bathalon désirerait contracter un emprunt, la Cité lui fournira les copies de résolution ou lettres qui lui seront exigées par le gérant de la Banque dans le but de déterminer que la Cité est bien le débiteur de M. Bathalon pour le montant précité.
- Chaque partie devra assumer le paiement de ses frais légaux encourus depuis le début des négociations relatives à cette transaction.
- 6. La Cité effectuera le paiement de cette somme de \$18,000.00 sur réception de l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales du règlement prévoyant telle acquisition.

ADOPTE

319/65

L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains portant les numéros de cadastre P.112, P.112-1 et P.113 appartenant à Ideal Petroleum Limitée et à M. Almer Gauthier, dans le but d'y aménager un terrain de stationnement.

Les directeurs du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste demandent au Conseil d'accélèrer les travaux pour aménager le parc actuel afin que les contribuables du quartier St-Jean-Baptiste puissent en profiter le plus tôt possible.

Leurs demandes immédiates prévoient des jeux pour les enfants de même que des bancs pour les adultes. Il serait également souhaitable, disent-ils, que des jeux de tennis et tous autres jeux puissent être installés.

Le Conseil a déjà prévu ces demandes et fera en sorte que des jeux et des bancs soient mis à la disposition de la population au cours des prochains jours. D'ici le printemps prochain, le parc en entier sera aménagé.

Le Conseil Central des Syndicats Nationnaux de Drummondville, à l'assemblée régulière tenue jeudi le 17 juin 1965, a passé une résolution à l'effet qu'une demande soit adressée au Conseil de Ville pour que les contracteurs emploient les gens de la ville avant ceux de l'extérieur.

Le Conseil commente qu'il n'a pas juridiction en ce domaine, mais transmettra à l'occasion cette requête aux intéressés.

Le Conseil prend connaissance d'un compte soumis par les ingénieurs consultants N.J. Pappas et Associés relativement à l'étude d'un système d'accoustique qu'ils ont faite pour le projet du Centre Culturel et Récréatif. Ce mémoire de frais se chiffre à \$938.24.

Le Greffier est prié de le faire tenir aux architectes Blais et Malouin pour approbation.

Le Greffier porte à la connaissance du Conseil le deux lettres suivantes:

- L'Association des Scouts remercie le Conseil pour la collaboration reçue en marge du jaboree national à être tenu au parc des Voltigeurs au début de juillet.
- L'Exécutif de l'Association des Médecins de la Province remercie la Cité pour le cadeau-souvenir que l'échevin Dr. Rosaire Milette leur a remis lors d'une partie de golf jouée dans nos murs.

Un groupe de propriétaires du bas de la ville présent à la séance, prie le Conseil d'intervenir auprès de la coopérative agricole de Granby (Crino) pour que cesse immédiatement l'émission de cette poudre de lait qui se dégage des voies d'échappement de leur filiale de Drummondville, se répand sur les automobiles et, au dire de plusieurs, pénètre dans les maisons, occasionnant ainsi des nettoyages coûteux et répétés.

Le Conseil prenant la chose au sérieux prie le Greffier de communiquer avec les dirigeants de cette compagnie afin de ménager une rencontre aussitôt que possible.

Le Conseil prend connaissance d'une requête et de plans présentés par M. Lionel Giroux ancien propriétaire d'une partie de terrain étant autrefois la continuation du Boulevard Giroux et maintenant désaffectée par suite d'un détournement de cette rue effectué par le Ministère de la Voirie.

M. Giroux demande maintenant la rétrocession de cette partie du lot 120-34 du Cadastre Officiel du Canton de Granthem. Avant de prendre une décision finale en cette affaire, le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics d'étudier la question et de rencontrer M. Giroux.

320/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité demande au Ministre des Affaires Municipales l'autorisation d'effectuer sur une période de vingt ans, plutôt qu'en dix ans, le remboursement de l'emprunt prévu par le règlement No. 714 pour l'achat de machineries.

Le Directeur des Travaux Publics ayant fait l'examen des soumissions de peinture ouvertes lors de la dernière assemblée, fait ses recommandations, et le Conseil sur proposition de l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, ratifie le choix des soumissions suivantes:

MARCHE PUBLIC: Courchesne & Fils \$680.00
STADIUM MUNICIPAL: Henri Boilard \$2,939.02
GARAGE MUNICIPAL: Maurice Bernier \$1,025.00

ADOPTE

322/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de présentation</u> d'un règlement amendant le règlement No. 287 (licences commerciales) et abrogeant les règlements 678 et 685.

323/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la résolution No. 113/65 du 8 mars 1965 soit modifiée pour se lire comme suit:

"L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement autorisant une assistance financière à même le fonds industriel de la Cité, à la firme Cercueils South Durham Enrg., pour une somme ne dépassant pas \$100,000.00."

ADOPTE

Pour une plus grande efficacité de services, le Directeur de Police et Incendie recommande l'acquisition des items suivants:

- 1. Un appareil de radar pour contrôler la vitesse dans notre Cité.
- Deux extincteurs chimiques de 30 livres chacun comme protection additionnelle à l'aéroport.

Le Conseil approuve ces achats et prie le Greffier de faire la demande de soumissions qui devront être produites à la prochaine assemblée.

Toujours sur la recommandation du Directeur de Police, le Conseil est prié d'adopter un manuel de discipline à l'intention du Corps de Police.

3 2 4 / 6 5 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Greffier de la Cité établisse les normes de ce code en collaboration avec le Directeur de Police.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de A. Fortin Construction Limitée soit retenue pour procéder à l'agrandissement de l'usine Templon Spinning Mills et que les chèques de dépôt ou bons de garantie soient remis aux autres soumissionnaires. Conformément à l'art.609F de la Loi des Cités et Villes, cette ratification est sujette à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales.

326/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$33,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$33,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 689. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment out ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$33,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

327/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$40,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$40,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 711. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$40,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

328/65

Il est proposé par l'échevin U.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que permis soit accordé à M. René Ferland, domicilié à 145, rue Notre-Dame, d'ériger sur son terrain une clôture en bois à 15 pieds de la rue à la hauteur suivante: Lignes latérales et de fond: 6 pieds 6 pouces, exception faite des coins: 4 pieds.

ADO PTE

829/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'installation de jeux et de bancs et autres accessoires au parc St-Jean-Baptiste.

- 330/65 Première lecture est donnée du règlement No. 718 autorisant l'exécution de certains travaux publics au cours de l'année 1965 au coût de \$145,000.00
- Deuxième lecture est donnée du règlement No. 717 amendant le règlement No. 549 concernant le marché public de Drummondville 331/65 (Tarifs).

Sur recommandation de l'échevin Rosaire Milette, le Conseil reporte ce règlement en troisième lecture.

- 3 3 2 / 6 5 L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 29 du règlement 527 à l'effet d'interdire la construction de nouveaux postes d'essence et l'aménagement de cours de voitures usagées de chaque côté du Boulevard St-Joseph, sur toute sa longueur, dans les limites de la Cité.
- 11 est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la compagnie A. Fortin Construction Limitée soit autorisée à effectuer certains travaux de peinture à l'Usine de Filtration d'après l'estimé soumis par J. Lorenzo Dessert pour un montant ne dépassant pas \$3,702.60

ADO PTE

334/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la compagnie Aluminum of Canada Limited soit le fournisseur de la Cité de Drummondville pour le sulfate d'aluminium liquide Alcan selon la quotation produite le 29 avril, et jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTE

1 'unanimité, que les félicitations du Conseil et de la population soient adressées à Me. Roger Parenteau à l'occasion de sa récente élection au poste de Président de la Commission des Ecoles Catholiques de Drummondville.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

5 juillet 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance en étant une spéciale, tenue le 5 juillet 1965, dans le but suivant:

"Donner la lecture publique du règlement No. 715 amendant le règlement de construction 527. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier, C.R.

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 715 amendant le règlement de construction 527.

336/65

Le délai d'une heure prévu à l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 715, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

ngerm

Greffier

Maire Male

12 juillet 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 juillet 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Philippe Bernier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Greffier donne lecture du procès-verbal des assemblées des 28 juin 1965 et 5 juillet 1965.

337/65
Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADO PTE

Au tout début de l'assemblée, l'échevin Rosaire Milette se fait l'interprète de tous les membres du Conseil pour offrir les plus vives condéolances à l'échevin Antonio Godbout qui vient de perdre son frère, Alfred, décédé subitement en fin de semaine dernière et inhumé ce jour même à South Durham.

Comme la providence fait toujours bien les choses, de disparu est vite remplacé sur terre par l'arrivée d'un petit Marier, petit-fils de Son Honneur le Maire, à qui le Conseil souhaite la meilleure destinée.

Le Conseil prend connaissance de la soumission offerte par Thomas Television Reg'd. au montant de \$1,448.00 pour l'achat d'un système de radar recommandée par le Directeur de Police. Cette soumission étant unique, le Directeur avisera le Conseil si toutes ses exigences sont respectées.

Le Conseil prend aussi connaissance d'une seule soumission provenant de Délisle Ltée, Drummondville, qui offre deux extincteurs chimiques à soda sec, #20A.B.C., capacité: 20 lbs, poids: 30 lbs, à \$65,00 l'unité. Les termes sont 2% d'escompte le 10 du mois suivant, net 30 jours.

338/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevin Philippe Bernier, que la soumission de Délisle Ltée soit
retenue au prix de \$130.00 pour deux appareils et aux conditions énumérées ci-haut.

ADOPTE

339/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Trésorier soit autorisé à acquitter les comptes de la Cité au montant de \$375,465.04.

ADO PTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que l'avocat de la cour municipale de Drummondville soit autorisé à procéder devant les cours de magistrat et supérieure à la perception des comptes de travaux dus à la Cité.

ADOPTE

341/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et unanimement résolu que les félicitations et les meilleurs voeux du Conseil et de la population de Drummondville soient adressés à l'Honorable Jean-Luc Pépin élevé récemment au rang de Ministre d'Etat dans le Cabinet Fédéral à Ottawa.

ADO PTE

342/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, et unanimement résolu que les félicitations du Conseil soient adressées par l'entremise de leur municipalité aux Corps de majorettes qui ont participé à un gala qui s'est tenu récemment à Drummondville.

ADO PTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête soumise par un groupe de 41 propriétaires et 15 chauffeurs de taxis qui réclament une augmentation du tarif présentement en vigueur. Pour supporter leur requête, ils apportent, par l'entremise de leur aviseur Me. Michel Duchesne, les raisons suivantes:

- Une augmentation du coût de l'essence, soit 2¢ du gallon depuis avril 1963.
- Une augmentation de 20% sur les primes d'assurance depuis octobre 1963.
- 3. Le coût des réparations des véhicules par suite d'une hausse de taux imposée aux garagistes par le Comité Paritaire de l'Industrie de l'Automobile.
- 4. Le prix des pneus de plus en plus élevé.

Les requérants demandent que le règlement No. 541 soit amendé de façon à leur apporter une augmentation, telle que détaillée au mémoire soumis.

Par contre, un groupe d'opposants, au nombre de sept, prétend que l'augmentation réclamée n'est pas justifiée et que le tarif présentement en vigueur à Drummondville est au-dessus de la moyenne du coût en vigueur à travers la province. De plus, une augmentation de tarif risquerait fort de profiter aux propriétaires de taxis des municipalités environnantes.

Les représentants des deux groupes présents dans la salle, sur le point d'entamer une longue discussion sur les mérites de leur requête, Son Honneur le Maire allègue qu'un avis de motion peut être présenté en attendant que de plus amples informations de la part du groupe des opposants soient apportées au Conseil.

- 343/65
 L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 541 (re: tarif).
- 844/65 Le Directeur des Travaux Publics, ayant analysé les différentes soumissions présentées pour l'achat d'une tondeuse, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de Bouchard Bicycles & Sport soit retenue pour l'item suivant:

Tondeuse de marque Jacobsen, modèle 67,602 au prix de \$2,168.76, taxe incluse.

ADOPTE

345/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à effectuer des travaux de rénovations à la bâtisse appartenant à la Société d'Agriculture du Comté de Drummond pour une somme approximative de \$1,200.00

ADO PTE

346/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que la Commission Municipale de Québec
soit priée d'autoriser la Cité de Drummondville à renouveler un emprunt temporaire de \$200,000.00 prévu à la résolution du 14 décembre
1964 et approuvé par la Commission Municipale le 28 décembre 1964.
Ce renouvellement d'emprunt permettra à la Cité de rencontrer ses échéances en attendant la perception, en octobre 1965, de la seconde
tranche de la taxe foncière municipale.

ADOPTE

L'Honorable Ministre Jean-Luc Pepin, Député de Drummond-Arthabaska aux Communes, par une lettre datée du 6 juillet dernier, nous informe qu'il se réjouit de la résolution passée par le Conseil relativement au projet de rénovation urbaine. Il espère que l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipales, approuvera la suggestion et que la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement collaborera à ce projet.

Il y a quelques mois, l'échevin Philippe Bernier avait demandé à l'ingénieur de la Cité d'estimer le coût d'une passerelle pour piétons à être posée sur la Rivière Noire à la hauteur de la rue Chassé. Ce projet présenté ce jour s'établit à la somme approximative de \$8,880.00. En raison du coût plus élevé que prévu et d'autres facteurs à prévoir, le Conseil reporte à plus tard l'exécution de ce projet.

347/65 L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égouts au développement Fradet & Haggerty.

Monsieur Roméo Allard, avec l'assentiment du Directeur de Police, a disposé de son permis de taxi en faveur de M. J. Gosselin. Comme les deux propriétaires, le nouveau et l'ancien, ont payé leur permis "1965" le ou vers le 14 de juin 1965, Monsieur Allard ayant opéré qu'un mois demande au Conseil le remboursement d'une période de 11 mois.

348/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Trésorier soit autorisé à rembourser à Monsieur Allard 50% seulement du montant payé.

ADOPTE

Monsieur Autotte, ayant payé une licence commerciale pour épicerie et restaurant, a abandonné l'exploitation de commerce des épiceries en juin dernier et demande au Conseil le remboursement d'une partie de la licence payée.

Cette demande est reportée à une prochaine séance de comité pour étude.

849/65

L'échevin Armand Gauthier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement amendant le règlement de construction et zonage No. 527, re: Domaine Boule-vard.

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville demande, par résolution, au Conseil de la Cité de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour utiliser pour fins de stationnement le terrain adjacent à la propriété de M. Raoul Couture. Ce terrain est la propriété de la Cité.

Le Conseil prie donc le Greffier de notifier M. Raoul Couture d'avoir à évacuer, dans les trente (30) jours suivant la date de réception de l'avis, ledit terrain qu'il utilise pour ses fins commerciales.

A la demande des échevins Raymond Luneau et Rosaire Milette, le Docteur Marcel Frenette, Médecin Vétérinaire Hygièniste responsable de l'application du règlement concernant les viandes, fait part par un mémoire très élaboré des conditions actuelles du marché public. Il recommanda en résumé ce qui suit:

- qu'une expertise soit de nouveau entreprise sur la possibilité d'augmenter le potentiel électrique au marché ainsi que l'adduction en eau, chaude et froide;
- que des démarches soient faites auprès des intéressés en vue de l'installation d'un plus grand nombre d'appareils à réfrigération;
- qu'une mise en demeure soit adressée à chaque marchand de viande relativement à l'emploi de préservatif et à l'application du règlement sur la viande hachée;
- que des mesures soient prises pour faciliter la tâche du personnel d'entretien;

5º qu'en même temps où l'on procède à la peinture de l'extérieur du marché, des réparations soient faites là où cela est nécessaire.

Le Conseil prend bonne note des recommandations faites et verra en premier lieu à ce que le règlement soit rigoureusement appliqué en ce qui a trait à l'usage de préservatif pour redonner une meilleure apparence à la viande hachée vendue au marché et autres établissements de même nature. Il charge également l'ingénieur Jacques Bonin d'obtenir des cotations pour remédier aux conditions actuelles de la bâtisse du marché.

Les dirigeants de la Firme Pratte & Fils opérant à 54 - 12e Avenue, au cours d'une rencontre avec le Conseil, avaient demandé la possibilité pour eux d'obtenir de la Cité un pavage ou un entretien adéquat du terrain de stationnement situé à l'angle des rues St-Laurent et 12e Avenue. Ils alléguaient que le quartier St-Jean-Baptiste n'était en aucune sorte favorisé, comparativement aux autres secteurs de la ville, dans ce domaine.

350/65

Le Conseil, acceptant le bien-fondé de cette demande, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que soit ratifié ce qui suit, sous forme de contrat à intervenir:

LA CITE DE DRUMMONDVILLE S'ENGAGE:

(résolution amendée - voir rés.370/65 -2 août 1965-)

- à recouvrir d'asphalte les deux lots portant les nos. de cadastre 146-74 et P.146-73 et appartenant respectivement à MM. Gilles Pratte, Gilles Rose, et à M. Rosaire Fafard, et situés à l'angle des rues St-Laurent et 12e Avenue;
- 2° à faire l'installation d'un éclairage adéquat de même que pourvoir à son entretien;
- d'installer un panneau avec mention "stationnement public";
- 4° à ne pas installer de parcomètres;
- 5° à faire peindre des lignes blanches comme c'est l'usage courant sur tout terrain de stationnement.

En retour, MM. GILLES PRATTE, GILLES ROSE, et ROSAIRE FA-FARD, tout en restant propriétaires de ces lots, S'ENGAGENT:

- 1° à payer les taxes habituelles;
- 2° à payer \$1.00 par année de location pendant 10 ans. "

Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer le contrat qui sera dressé par Me. Jacques Beaudoin. Un groupe d'interprètes de la chanson, les "Gavroches", comprenant 13 étudiants de Drummondville, qui s'est imposé dans le domaine de la chanson depuis plus d'un an et qui a même lancé un premier microsillon, sollicite l'appui de la Cité de Drummondville sous forme d'octroi à lui être concédé. La subvention sollicitée permettrait à ce groupe d'acquérir un petit autobus facilitant ainsi ses déplacements à travers la province. Son premier objectif est de mettre la Cité de Drummondville en évidence.

Le Conseil, tout en ayant beaucoup d'admiration pour cet ensemble, se voit dans l'obligation de refuser cette demande puisqu'elle n'est pas prévue au budget. Les meilleurs voeux de succès continus accompagnent tout de même les interprètes.

Les dirigeants de la Société St-Jean-Baptiste du Diocèse de Nicolet ont cette année innové en offrant à la population de Drummond-ville un feu de la St-Jean sous forme d'une fontaine d'eau et de feu. Les fêtes terminées, ces mêmes dirigeants ont pensé que la Cité serait intéressée à installer en permanence cette fontaine dans l'un de ses parcs. Il offrent donc de céder cette fontaine à un prix de faveur de \$800.00 en autant qu'ils puissent l'utiliser une fois l'an, soit le jour de la St-Jean.

Le Conseil, tenant compte qu'un montant additionnel doit s'ajouter pour un mécanisme de circulation d'eau, qu'une installation permanente ne peut faciliter le déplacement une fois l'an, que des projets semblables à la Cité sont en voie d'exécution, se voit dans l'obligation de décliner cet offre avec mille regrets.

La demande de l'O.T.J. de Drummondville, en ce qui a trait à l'utilisation d'appareils téléphoniques à être reliés au tableau central de l'Hôtel de Ville, est reférée à l'ingénieur Jacques Bonin pour étude et attention immédiate.

Le comité local du "Tour du St-Laurent Cycliste", dans une lettre datée du 7 juillet 1965, demande au Conseil l'autorisation d'utiliser le Stade de Baseball ou le Centre Civique, selon la température, de même que la possibilité d'organiser un rallie cycliste sur la rue Cockburn et aux alentours du Centre Civique.

351/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité se rende à ces demandes, aux mêmes conditions que l'an dernier.

ADOPTE

852/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité octroie un montant de \$100.00 au mouvement des "Travailleurs Chrétiens" pour leur permettre d'acquérir une chaloupe pour l'usage exclusif des travailleurs en vacances ou en réunion d'étude au chalet aménagé à ces fins.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité accorde une subvention de \$100.00 au mouvement des "Guides Catholiques du Diocèse de Nicolet". Cette somme contribuera à améliorer le camp de St-Elphège, Comté de Yamaska, où plusieurs jeunes fillesde notre Cité s'éjournent au cours de l'été. Le Conseil offre aussi ses meilleurs voeux de succès aux dirigeants de ce mouvement très méritoire.

ADO PTE

354/65
L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement autorisant une assistance financière à même le fonds industriel de la Cité à la Compagnie Canada Valve & Hydrant pour une somme ne dépassant pas \$100,000.00

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 718 - Travaux publics 1965.

Ce règlement est reporté en troisième lecture.

Troisième lecture est donnée du règlement No. 717 amendant le règlement du marché public de Drummondville, re: tarif.

355/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 721 amendant le règlement No. 287 (licences commerciales) et abrogeant les règlements Nos. 359, 678 et 685.

Première lecture est donnée du règlement No. 722 autorisant la Cité de Drummondville à acquérir à des fins industrielles des terrains appartenant à la Succession Moisan, Millar et St-Onge, et à approprier un montant de \$100,000.00 à cette fin.

356/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement de prévoyant les fonds nécessaires à l'acquisition des terrains portant les numéros de cadastre P.167-2, et P.167-4, appartenant à M. Maurice Bathalon, lesquels font partie du complexe industriel de la Cité.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente dressé par les soins du Notaire Jacques Beaudoin, aux termes duquel la Cité se porte acquéreure d'un immeuble portant les numéros 162B-284, 285 et 286 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, appartenant à M. Antonio Lemaire, demeurant à 69 rue Newton, Drummond-ville, pour le prix de \$36,000.00 à être payé comptant; avec possession et ajustement des taxes foncières et des assurances incendie à la signature du contrat.

Cette vente est en outre consentie moyennant la quittance que la Cité accordera à M. Antonio Lemaire pour la somme de \$25,000.00, à présent due à la Cité aux termes d'un acte de vente par elle consentie à M. Lemaire devant Me. Jacques Beaudoin, notaire, le 31 décembre 1957, dont copie est déposée au Bureau de la Division d'Enregistrement de Drummond sous le numéro 134755.

357/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ledit projet d'acte soit accepté dans sa forme et teneur, et que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient autorisés à signer ledit acte de vente et de quittance, ainsi que tout document accessoire, à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront convenables. Le vendeur devra remettre l'édifice en bon état d'occupation avant la signature des parties concernées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente dressé par les soins du Notaire Jacques Beaudoin, aux termes duquel la Cité de Drummondville achète de Cyprien Gagnon Ltée les lots 162B-55, 56, 122 et 195 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, avec tous bâtiments ci-dessus érigés, circonstances et dépendances, ainsi que le système de chauffage, pour le prix de \$80,000.00 à être payé comptant plus l'intérêt au taux de 7% l'an depuis le 25 mars 1965 et à la date de la signature du contrat; avec possession et ajustement des taxes foncières et des assurances incendie, à la date du contrat.

358/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que soit accepté dans sa forme et teneur ledit projet d'acte, aux conditions y mentionnées, et que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient autorisés à signer ledit acte ainsi que tout document accessoire et à stipuler toutes autres conditions qu'il jugeront à propos.

ADO PTE

359/65

L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant un emprunt additionnel pour compléter les travaux effectués à l'usine de filtration en vertu du règlement No. 666.

360/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cie A. Fortin Construction Ltée soit autorisée à procéder à l'excavation et la pose d'un tuyau de 24" à l'usine de filtration pour le coût total de \$4,163.17 comprenant matériaux et main d'oeuvre. Ces travaux seront exécutés sous la surveillance des ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTE

361/65

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation des terrains Nos. 239, 240 et 241 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, et appartenant au Pacifique Canadien.

W.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

APANGEW Greffier

Maire

26 juillet 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, convoquée le 22 juillet 1965, pour être tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil le 26 juillet 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.A.Michaud et Armand Gauthier, de même que Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Faute de quorum, MM. les échevins Michaud et Gauthier proposent l'ajournement de la présente séance au lundi, 2 août 1965.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

2 août 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 2 août 1965, cette séance étant un ajournement de celle du 2 août 1965.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 12 et 26 juillet 1965. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

363/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$85,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$85,000.00, cet emprunt étant effectué en attandant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 710. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$85,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADO PTE

364/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$35,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$35,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 690. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouvea, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$35,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

365/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$400,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$400,000.00 cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 708. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billetspromissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$400,000. et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provincipale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$99,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$99,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 714. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$99,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADO PTE

Le Conseil est informé qu'une exposition de peinture sera présentée par le professeur Stefanoff à la Caisse Populaire St-Frédéric les 29 et 30 octobre prochains sous le patronage de 1'0.T.J. de Drummondville. Cet organisme se propose de remettre 5,000 catalogues aux visiteurs et pour ce faire, il sollicite l'appui de la Cité pour une annonce publicitaire d'une demi-page au coût de \$300.00

Les Membres du Conseil, tout en se réjouissant de l'initiative de l'0.T.J., se voient avec mille regrets dans l'obligations de décliner cette demande puisqu'elle n'est pas prévue au budget 1965.

867/65

A la demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le règlement No. 693 prévoyant la construction d'une usine pour le compte de la compagnie Technico Inc. soit amendé en ajoutant à la fin de l'article 12 la phrase suivante:

> "Cependant la dite taxe ne sera prélevé que si les remboursements faits par la Compagnie sont insuffisants pour couvrir les échéances en capital et intérêts de l'emprunt par le présent règlement."

> > ADOPTE

368/65

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement pour amender l'article 10 du règlement No. 549 (marché public).

A la suite de plaintes réitérées formulées par certains résidents de la rue St-Jean à l'angle de la 13e Avenue, le Conseil prie le Greffier d'informer définitivement les autorités du Canadien Pacifique d'avoir à déplacer leur lieu de déchargement sur la rue St-Jean. L'endroit suggéré est toujours sur la rue St-Jean, mais au coin de la 19e Avenue.

L'Association Forestière des Cantons de l'Est informe la Cité de Drummondville que le congrès annuel de cet organisme se tiendra dans les cadres des fêtes du 150e Anniversaire de Drummondville, jeudi le 7 octobre 1965. Ce congrès réunira de 450 à 500 délégués des 17 comtés de la région et au moins 150 maires des municipalités devraient y assister avec leur épouse.

Le Conseil, heureux de cette décision, offrira à tous ses visiteurs une réception civique jeudi le 7 octobre 1965 à 5:30 heures p.m. en un lieu que le greffier est chargé de déterminer.

369/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier soit autorisé à signer le procès-verbal de bornage se rapportant à la ligne de division des propriétés appartenant à la Cité de Drummondville et à M. Jean-Guy Ferland.

ADOPTE

870/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la résolution No. 350/65, concernant le contrat à intervenir entre la Cité de Drummondville et MM. Gilles Pratte, Gilles Rose, et Rosaire Fafard, soit modifiée dans quelques clauses, savoir:

- 1) Engagement de la Cité de Drummondville
 - L'item 3° se lira comme suit: "d'installer un panneau portant la lettre P avec stationnement d'une heure"
 - Un item 6° est ajouté: "à payer \$1.00 de location pour une période de 10 ans à compter des présentes"
- 2) Engagement de la contre-partie
 - L'item 2° est rayé entièrement.

ADOPTE

Le Conseil, après une étude laborieuse des soumissions présentées pour l'acquisition d'équipement lourdet ouvertes le 28 juin dernier, ratifie ce qui suit:

871/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la soumission de Hewitt Equipement Limited soit retenue pour l'achat d'un tracteur à chenilles de marque Carterpillar D-6 Série 6, équipé tel que mentionné dans la soumission, au prix de \$31,700.00, F.A.B. Drummondville.

ADO PTE

872/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de Hewitt Equipment Limited soit retenue pour l'achat d'une nivelleuse automotrice de marque Carterpillar No. 120 au prix de \$23,380.00, F.A.B. Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la soumission de Sicard Inc. soit retenue pour l'achat d'une balayeuse de rues de marque Waine, No. 1-980, au prix de \$12,500.00

ADO PTE

Le Conseil prend connaissance des termes d'une option consentie à la Cité par M. Joseph Courchesne qui s'engage à céder à la Cité, pour la somme de \$2,000.00 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, une lisière de terrain mesurant 25 pieds de profondeur par 400 pieds de largeur faisant partie du lot No. P.149 du Canton de Grantham; ladite lisière de terrain étant située en bordure du Boulevard Lemire (4e Rang). Cette option n'est valable qu'à la condition que le Canal Marconi et l'une de ses ramifications soient remplis aux frais de la Cité de Drummondville.

374/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville accepte l'option et les conditions ci-haut décrites et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires, et à y effectuer les changements d'importance mineure jugés nécessaires.

ADOPTE

Le Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable Pierre Laporte, nous informe qu'il a plu au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'adopter en date du 12 juillet 1965, un arrêté en conseil ayant pour objet d'autoriser la Cité de Drummondville à conclure une entente avec la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement afin de procéder à une étude de la rénovation urbaine dans la Cité de Drummondville, la part contributive de ladite cité ne devant pas excéder la somme de \$12,000.00

Des résidents des paroisses St-Pie X et St-Pierre, CONSIDERANT que cette partie de la Cité de Drummondville connaît une expansion considérable au point de vue construction et population et que l'avenir semble très prometteur en ce sens;

CONSIDERANT que déjà trois quartiers populeux de la Cité possèdent un parc doté d'une piscine;

CONSIDERANT que les enfants de ce secteur doivent parcourir une distance assez longue pour aller se baigner et s'amuser,

demande avec insistance au Conseil de la Cité d'étudier la possibilité d'ériger également dans le secteur St-Pierre un parc avec piscine, parc qui serait selon leur suggestion, situé sur la rue Marchand, en face de la rue Sylvan.

Le Conseil ne s'étonne pas de cette requête puisqu'un tel projet est présentement à l'étude et que les résidents du secteur concerné verront aussitôt que les circonstances le permettront, leur rêve réalisé. L'Association des Pilotes de Drummondville Inc., pour permettre l'organisation du déjeuner-volant hebdomadaire du dimanche et la prochaine fête aérienne toujours dans les cadres du 150e Anniversaire, a dû procéder à quelques modifications mineures au chalet de l'aéroport municipal. Des armoires, un poele 220 volts et un ventilateur ont été installés dans la cuisinette du chalet de l'aéroport municipal dont l'association loue une partie à raison de \$25.00 par mois. Comme il s'agit de modifications qui demeurent un actif au chalet lui-même, les membres apprécieraient voir les dépenses qu'elles ont accasionnées remboursées par la Cité. Les dépenses se chiffrent au total de \$166.30

375/65

Le Conseil, tout en déplorant ne pas avoir été mis au fait avant l'exécution de ces travaux, acquiesce tout de même à cettedemande. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier soit autorisé à acquitter cette somme de \$166.30 à la condition que le bail présentement en vigueur soit majoré de \$5.00 par mois pour un (1) an au terme du renouvellement.

ADO PTE

376/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, et unaniment résolu que les félicitations du Conseil et de la population de Drummondville soient adressées aux dirigeants de la Société d'Agriculture pour le renouveau qu'ils ont su apporter à l'exposition agricole tenue récemment dans nos murs.

Mille

ADOPTE

377/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, et unanimement résolu que les félicitations et les meilleurs voeux du Conseil et de la population de Drummondville soient adressés aux dirigeants du corps de cadets les Cavaliers qui nous ont magnifiquement représentés lors d'une démonstration faite à Old Orchard, Maine, tout récemment.

ADO PTE

378/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement visant à amender l'article 19 du règlement No. 527 pour modifier le zonage du quadrilatère borné par la rue St-Pierre (route 20), le Boulevard Lemire (4e Rang), le parc industriel de la Cité et la Rivière Noire.

879/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à acquérir un certain équipement de même qu'à procéder à certains travaux d'amélioration au parc St-Jean-Baptiste pour une somme de \$1,000.00

ADOPTE

880/65

Première lecture est donnée des règlements:

- No. 724 Canada Valve & Hydrant
- No. 725 Amendements aux règlements de construction et zonage Nos. 527 et 530

- No. 726 - Distribution de circulaires

- No. 728 - Amendant le règlement du taxi 541 - re: Tarifs.

381/65

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 721 amendant le règlement No. 287 (licences commerciales).

Ce règlement est reporté en troisième lecture.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 722 autorisant la Cité de Drummondville à acquérir pour des fins municipales des terrains appartenant à la succession Moisan, St-Onge & Al. et situés sur la Rive Nord.

382/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADO PTE

Troisième lecture est donnée du règlement 718 autorisant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1965, et l'appropriation d'une somme de \$155,000.00 à cette fin. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 16 août 1965.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire

9 août 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de Conseil le 9 août 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

284/65
Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 2 août
1965. Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand
Gauthier, quele procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

lecture est donnée des comptes reçus par la Cité au 31 juillet 1965. Ces comptes se totalisent à la somme de \$396,209.27

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 2,209 à 2,279 inclusivement.

386/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité de Drummondville que M. Louis-Philippe Pelletier s'est adressé à elle pour obtenir un permis de taverne qu'il désire exploiter à 145 rue Des Forges, Drummondville, sous le nom de Taverne Des Forges.

Le journal La Parole publiera prochainement un numéro historique à l'occasion du 150e Anniversaire de Drummondville. Sa rédaction inédite ne manquera pas d'être d'un grand intérêt pour toute la population et plusieurs citoyens voudront en conserver une copie. Les frais d'une telle publication ne pouvant être assumés par une seule organisation, les dirigeants doivent a-voir recours aux commanditaires et plusieurs ont déjà répondu favorablement à leur appel quoique les frais soient encore loin d'être couverts pour une telle publication qui sera distribuée à chaque foyer de Drummondville. Ils doivent aussi faire appel au concours de la Cité pour assurer la réussite d'un tel projet en offrant la première page frontispice qui sera en couleur, sur papier résistant, au montant de \$1,000.00

Le Conseil, tout en jugeant la demande digne d'intérêt, prie l'échevin Antonio Godbout d'obtenir plus de renseignements avant de prendre une décision.

Les Associations d'hommes d'affaires du centre de Drummondville et de Drummondville-Sud informent le Conseil qu'ils appuient le projet de formation d'un comité pour étudier la règlementation de nouvelles heures de fermeture des magasins le soir. Ce projet a été soumis aux Honorables Pierre Laporte et Bernard Pinard, de même qu'à Monsieur Gérard Cadieux.

Le Greffier informe le Conseil que des lettres de remerciements lui sont adressées par les personnes suivantes:

- M. Roger Lauzon, l'un des responsables de la course à relai, pour l'accueil réservé aux coureurs au stade de baseball et à l'Hôtel de Ville.
- MM. Gérard Raymond et Georges Plamondon, présidents conjoints du comité local du Tour du St-Laurent Cycliste, pour la collaboration apportée au succès de cette compétition sportive.

Le comité local du Tour du St-Laurent Cycliste fait parvenir un chèque au montant de \$190.00 couvrant la taxe d'amusement imposée par la Cité sur les programmes vendus par l'organisation et qui servirent de droit d'entrée au Centre Civique lors du spectacle donné en fin de soirée le 28 juillet dernier. Ces programmes furent vendus dans l'unique but de défrayer en partie les dépenses onéreuses de l'organisation locale. Pour alléger leur déficit, les dirigeants du comité demandent au Conseil le remboursement de ce montant versé.

Le Conseil, ayant considéré d'autres avantages au départ, se voit dans l'obligation avec regrets de retenir ce chèque.

387/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Monsieur l'échevin J.A. Michaud soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par

ADOPTE

388/65 l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$210,000.00, quele Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$210,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 709. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou

partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$210,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

La Corporation du Village de Drummondville-Ouest fait tenir au Conseil copie certifiée d'une de leurs résolutions, qui se lit comme suit:

" Il est proposé par le conseiller Prince, secondé par le conseiller Gougeon, et résolu unanimement, que, à la suite de nouvelles plaintes formulées à l'endroit des déchets répandus par la cheminée de l'usine Marlboro Manufacturing Ltd., et dont la bouilloire serait sous la responsabilité de la Cité de Drummondville, d'après une correspondance du 22 janvier 1963, il soit à nouveau signalé à la Cité que plusieurs résidents de Drummondville-Ouest ont à se plaindre fortement des inconvénients provoqués par la fumée se dégageant, à diverses occasions, de chette cheminée. Que, en dépit des efforts concertés de ces résidents pour maintenir leur propriété en état de propreté, cette situation brime leurs efforts, et ils s'en remettent à la Municipalité de Drummondville-Ouest pour contraindre qui de droit à obtenir améliorations en cette matière. En raison de l'inefficacité des gestes posés antérieurement, la municipalité de Drummondville-Ouest devra envisager prochainement d'avoir recours à des procédures judiciaires de manière à protéger les revendications des personnes lésées par cet état de choses. "

Le Conseil, soucieux du bien-être des résidents voisins, prie l'ingénieur de la Cité, M. Jacques Bonin, de se rendre à l'usine précité pour y effectuer si possible les améliorations nécessaires.

L'Harmonie de Drummondville invite Son Honneur le Maire, les échevins, les officiers municipaux et leurs familles, à assister au piquenique annuel de l'Harmonie, dimanche, le 15 août prochain, au camp de santé. Le tout débutera par une messe à 11 heures, suivie d'un dimer au fèves, et souper à 5:30 heures.

Le Conseil remercie l'Harmonie de son aimable invitation et promet de s'y rendre si possible.

Le Conseil étudie une opinion légale présentée par Me. Gaston Ringuet, C.R., le 29 juillet 1965, et faisant suite à une proposition de règlement que les procureurs des Immeubles Claridge faisaient tenir à Me. Ringuet le 21 juin dernier.

389/65

Les échevins se rallient à l'oponion émise par Me. Ringuet et en conséquence, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville, sans préjudice à ses droits et dans le seul but d'acheter sa paix, consente à régler cette cause hors cour, chaque partie payant ses frais et tout en maintenant le rôle d'évaluation tel que préparé et homologué.

Des soumissions demandées par l'ingénieur de la Cité pour la reconstruction de la toiture inférieure du marché public sont portées à la connaissance du Conseil. Les trois soumissions suivantes sont ouvertes:

ROLAND BOLDUC: \$4,050.00 R. GENEREUX ENRG: \$3,832.65 0. CARIGNAN: \$2,400.00

390/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la sommission de Monsieur 0. Carignan soit retenue au prix de \$2,400.00. Les travaux seront exécutés sous la surveillance de l'ingénieur de la Cité, M. Jacques Bonin.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de plans d'égouts et d'aqueduc devant desservir le secteur se situant des deux côtés du Boulevard Bernard, entre la Rivière Noire et la route transcanadienne. Ces plans sont soumis par la firme d'ingénieurs-conseils Goulet, St-Pierre, Bertrand, Charron et Savoie.

391/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces plans soient approuvés tels que soumis et que les ingénieurs-conseils soient autorisés à les soumettre à la Régie des Eaux du Québec pour en obtenir approbation.

ADOPTE

392/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que l'ingénieur de la Cité, M. Jacques Bonin, soit prié de s'adresser à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement afin d'obtenir les emprunts possibles devant servir à la réalisation de la construction d'égouts et d'aqueduc devant desservir le secteur se situant des deux côtés du Boulevard Bernard, entre la Rivière Noire et la route transcanadienne.

ADOPTE

L'ingénieur de la Cité est également prié d'inclure le coût du projet ci-haut mentionné au prochain règlement des travaux d'hiver 1965-1966.

393/65
L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant la construction d'un égout collecteur et de services d'égouts et d'aquedic en bordure de la Rivière Noire sur le Boulevard Bernard et les rues transversales.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 724 - Aide financière à la Cie Canada Valve and Hydrant Co. Ltd., jusqu'à concurrence d'un montant de \$72,000.00

394/65
Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ce règlement soit adopté. Deuxième lecture est donnée du règlement No. 725, amendant les règlements de construction 527 et 530.

Ce règlement est reporté en troisième lecture.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 728, amendant le règlement des taxis No. 541, re: tarifs.

395/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Sur le point d'entendre la deuxième lecture du règlement No. 726, régissant la distribution des circulaires dans les limites de la Cité, le Conseil écoute avec patience les longues protestations d'un groupe de contribuables qui s'objectent à l'adoption dudit règlement sous prétexte que le geste posé porte atteinte à la liberté de l'individu et entrave la bonne marche des affaires.

L'adoption de ce règlement est donc laissée en suspens pour une période indéterminée.

Troisième lecture est donnée du règlement No. 721 - Amendement au règlement des licences commerciales No. 287.

396/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Un groupe de résidents du bas de la ville, présents à la séance publique protestents de nouveau et cette fois énergiquement, à l'effet que la poudre de lait se dégage encore des installations de la Cie Crino située sur la rue Dorion et ceci en dépit de la promesse faite par ladite compagnie d'apporter une solution définitive à ce problème. Le Conseil prie le Greffier de consulter l'aviseur légal de la Cité sur les procédures à suivre afin de corriger cette malencontreuse situation.

397/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Southern Canada Power soit autorisée à améliorer l'éclairage de certaines rues, selon les données du tableau ci-après détaillé:

Rue St-Pierre

- de Rivière Noire à Boul. Lemire -

Remplacer lumières existantes par:

12 lampes à vapeur de mercure 400 watts

Rue Biron

- De St-Pierre vers le Sud -

Remplacer lumières existantes par:

5 lampes à vapeur de mercure 250 watts

Rue Bellevue

- entre Hériot et Brock -

Installer 1 lampe à vapeur de mercure 400 watts ainsi qu'un poteau.

Rue Boisvert

- de St-Pierre vers Rivière Noire -

Installer 6 lampes à vapeur de mercure 250 watts (enlever 2 lampes incandescentes existantes)

Rue Larocque

- de St-Pierre vers Rivière Noire -

Installer 6 lampes à vapeur de mercure 250 watts.

Rue Mathieu

- De St-Alfred à St-Pierre -

Installer 2 lampes à vapeur de mercure 250 watts.

Rue Dupont

- de chaque côté du pont -

Remplacer lumières existantes par:

2 lampes à vapeur de mercure 400 watts

Stationnement Légion Canadienne

Installer 2 lampes à vapeur de mercure 400 watts et possiblement 1 poteau.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

16 août 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance en étant une <u>spéciale</u>, tenue le 16 août 1965, dans le but suivant:

"Donner la lecture publique du règlement No. 718 prévoyant l'exécution de certains travaux publics pour un montant de \$155,000."

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier et Antonio

Godbout.

En l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin André Cloutier est nommé président de cette assemblée.

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 718, autorisant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1965 au coût de \$155,000.00

398/65

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 718, l'échevin André Cloutier, président de cette assemblée, déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire-suppléant

19 août 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 août 1965, cette séance en étant une spéciale, convoquée pour les raisons suivantes:

- Passer une résolution pour qu'une demande d'aide finanière de la part de la Cité soit faite à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement pour la rénovation urbaine.
- Passer une résolution pour retenir les services de M. Gaétan Richard, urbaniste-conseil, comme directeur de l'étude à entreprendre sur la rénovation urbaine.
- 3. Nomination d'un greffier-adjoint à la cour municipale.
- Décision finale re: augmentation de salaire au juge municipal à compter de janvier 1966.
- 5. Passer une résolution acceptant les plans de l'élargissement de la rue St-Georges et du nouveau pont de la rue St-Georges. Demande au Gouvernement Provincial de se charger de l'expropriation.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.-Adélard Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

ATTENDU qu'il est démontré avec satisfaction que la Cité de Drummondville peut et doit tirer avantage des bénifices de la loi nationale sur l'habitation de 1954, Elizabeth II, partie V, aux termes de l'article 33 (i) H, tant au domaine des travaux publics que dans le secteur privé des contribuables et, ceci afin d'améliorer les conditions de l'habitation et du logement sur son territoire;

ATTENDU que l'étude globale doit porter sur tout le territoire de la Cité de Drummondville;

399/65

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé
par l'échevin Rosaire Milette, qu'une demande d'aide financière soit faite
à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement pour la réalisation de
ce projet.

ADOPTE

400/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les services de M. Gaétan Richard, ingénieur et urbaniste-conseil, soient retenus comme directeur de l'étude envisagée de la rénovation urbaine à Drummondville ainsi que du personnel employé au cours de l'étude, le tout tel qu'apparaissant au chapitre 7 du rapport soumis à la Cité en date du 2 août 1965.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les services d'un assistant-greffier de la Cour Municipale soient retenus au salaire de \$75.00 par semaine, plus les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Cité. Le titulaire de ce poste sera désigné à une prochaine assemblée du Conseil.

ADOPTE

Lors d'une récente séance de comité, il fut question d'accorder une augmentation de salaire au juge municipal, Me. Paul Rousseau, C.R.

Le Conseil, jugeant nécessaire d'obtenir de plus amples informations, reporte sa décision à une séance ultérieure.

La Cité fait tenir au Ministère de la Voirie un plan montrant les expropriations nécessaires aux fins de réaménagement urbain du côté est de la rue St-Georges et aussi en vue de l'élargissement de la rue St-Georges entre la rivière St-François et le Boulevard St-Joseph.

402/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'agir comme agent expropriateur dans ce projet et que la Cité s'engage à défrayer audit Ministère tous les coûts d'expropriation.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier Greffier

Maire

23 août 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 août 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J. Adélard Michaud et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Greffier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 août 1965 et des assemblées spéciales des 16 et 19 août 1965.

403/65 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de ces trois assemblées soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions pour la vente par la Cité de Drummondville d'un tracteur à chenilles, usagé, de marque "International", modèle TD-14A, année 1948, à moteur diésel, équipé d'un système hudraulique et d'une lame avant, ainsi que d'une cabine. Cet équipement était visible dans le cour du Garage Municipal, rue Cockburn. Un chèque visé à l'ordre de la Cité au montant de 10% du total de la soumission doit accompagner l'offre, le reste étant payable au moment de la livraison.

Deux soumissions sont ouvertes:

La première - M. Paul Laporte, au montant de \$825.00 Berthier, QUE.

La deuxième - Schaefer Bros. Inc., au montant de \$125.00 Drummondville.

404/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le tracteur soit concédé à Monsieur Paul Laporte et que la Cité encaisse la somme de \$825.00. Le chèque de dépôt de l'autre soumissionnaire sera retourné immédiatement.

ADOPTE

Des soumissions ont été demandées pour la fourniture et la pose de pierre de granit sur les parois du viaduc du Bomlevard St-Joseph sur une superficie d'environ 2,000 pieds carrés.

Aucune soumission ayant été reçue, le Conseil confie à l'ingénieur de la Cité le soin de faire exécuter ces travaux.

405/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les services de Mlle Gertrude Bessette soient retenus comme greffier-adjoint de la Cour Municipale aux conditions énumérées à la résolution 401/65 passée le 19 août dernier, en autant qu'aucun employé du personnel féminin de la Cité ne réponde à l'offre d'emploi par suite de l'affichage exigé par le Syndicat des Employés Municipaux et se terminant le 24 août 1965.

ADOPTE

En vue d'agrandir le terrain sur lequel est aménagé l'aéroport municipal, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville accepte les trois promesses de vente suivantes:

<u>lère</u>: de <u>Madame Wellie Mathieu</u> de St-Nicéphore, l'immeuble ci-après décrit:

"Le résidu d'une terre mesurant environ 4½ arpents de largeur par 28 arpents de profondeur et portant le numéro 121 du Cadastre Officiel du Canton de Wickham, Comté de Drummond, à l'exception des terrains suivants à être distraits de ladite terre, ces terrains ayant été vendus par acte notarié aux personnes suivantes:

- Une portion de terrain vendue à la Fabrique St-Nicéphore et constituant l'emplacement du cimetière.
- Un terrain vendu à M. Achil Mondoux.
- Un terrain vendu à M. Maurice Lacharité."

Cette vente est faite pour le <u>prix de \$18,000.00</u> et le paiement de cette somme devra être effectué comptant lors de l'approbation par les autorités provinciales du règlement prévoyant l'acquisition de cet immeuble et au plus tard le ler janvier 1966.

2ème: de M. Fernand Grandmont de St-Nicéphore, l'immeuble ci-après décrit:

"Le lot No. 122 du Cadastre Officiel du Canton de Wickham, situé dans la Municipalité de St-Nicéphore, Comté de Drummond, d'une dimension de 32 X 4.5 arpents, mesure anglaise plus ou moins, à l'exception d'une lisière de terrain d'une profondeur de 600 pi. par la largeur du lot 122 situé le long de la route provinciale No. 22, le vendeur se réservant la propriété de ladite lisière.

De plus, le vendeur se réserve les droits de coupe de bois sur le lot 122 avec délai jusqu'au ler mai 1966 pour procéder à la coupe et au déblayage du bois coupé."

Cette vente est faite pour le <u>prix de \$13,000.00</u> et le paiement de cette somme devra être effectué comptant lors de l'approbation par les autorités provinciales du règlement prévoyant l'acquisition de cet immeuble et au plus tard le ler janvier 1966.

3ème: de M. Ernest Grondin, domicilié à 100, Chemin du Golf, Drummondville-Ouest, l'immeuble ci-après décrit:

"Un emplacement situé à St-Nicéphore, côté sud-est de la route de l'aéroport dans le Canton de Wickham. Ledit terrain mesure trois cents pieds de largeur à partir de la route de l'aéroport par toute la profondeur, moins une lisière de 100 pieds de profondeur, LEQUEL terrain doit être pris à une distance d'environ 220 pieds au sud-ouest du cordon du terrain de l'aéroport, borné comme suit: - au nord-ouest par la route de l'aéroport; au nord-est par ladite lisière de 220 pieds du cordon du terrain de l'aéroport; en profondeur au sud-est par ladite lisière de 100

pieds ci-haut mentionnée, la séparant du lot 122, au sud-ouest par une rue projetée; ledit terrain connu comme partie non subdivisiée du lot numéro 121 du Cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond, ledit terrain est supposé situé entre deux rues projetées."

Cette vente est faite pour le <u>prix de \$2,000.00</u> et le paiement de cette somme devra être effectué comptant lors de l'approbation par les autorités provinciales du règlement prévoyant l'acquisition de cet immeuble et au plus tard le ler janvier 1966.

ADOPTE

L'échevin Philippe Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'acquisition d'immeubles situés à St-Nicéphore à proximité de l'aéroport municipal et appartenant à Madame Wellie Mathieu, MM. Fernand Grandmont et Ernest Grondin, pour la somme totale de \$33,000.00. Ces terrains serviront au prolongement de l'aéro-

port municipal de Drummondville.

Le Conseil est informé que, par un acte de vente passé devant le notaire Fradet en date du 25 février 1965, Me. Antoine Biron a vendu à M. Raymond Vaillancourt un terrain désigné au plan de cadastre sous le numéro 160A-200 situé dans la partie de Grantham-Ouest annexée. Depuis l'annextion, ce terrain était considéré comme rue projetée et de ce fait classé non imposable. Avant de faire la mutation, l'inspecteur des bâtiments, M. Lauzier, demande l'autorisation du Conseil.

408/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'inspecteur des bâtiments soit autorisé à faire la mutation et que le trésorier impose les taxes nécessaires sur ce lot à compter de la transaction, soit le 25 février 1965.

ADOPTE

Le Conseil est mis au fait d'une plainte provenant des Immeubles Claridge, à savoir que la cueillette des vidanges au Centre d'Achat n'est pas faite deux fois la semaine l'été, tel que le stipule le contrat intervenu entre M. Antonio Lemaire et la Cité de Drummond-ville. M. Georges Lachance, des Immeubles Claridge, afin de solutionner ce problème à la satisfaction des locataires du Centre, contemple l'idée d'avoir récours à un entrepreneur privé qui donnerait un meilleur service. Ce faisant, les marchands concernés pourraient, ci ce n'est pas aller à l'encontre des règlements municipaux, discontinuer de payer à la Cité la part de taxe affectée à l'enlèvement des vidanges.

Le Conseil prie Monsieur l'échevin Raymond Luneau et Monsieur Jacques Bonin de trouver une solution à ce problème et de faire rapport à la prochaine séance de comité.

La Compagnie Terratech Ltée, qui a été autorisée par le Conseil à faire une étude des sols au nouveau parc indutriel projeté sur la Rive Nord, soumet un mémoire de frais au montant de \$2,500.00 Le Directeur des Travaux Publics, ayant pris connaissance du rapport soumis par les experts consultés, informe le Conseil que, à prime-abord, les résultats sont satisfaisants et que le sol est propice. Ce mémoire de frais sera acquitté lorsque le règlement prévoyant l'acquisition du nouveau parc industriel aura reçu l'approbation des autorités provinciales.

La Compagnie Modern Paving & Construction Ltd. informe les membres du Conseil de l'ouverture d'une carrière située au 2ième rang du village St-Charles, soit environ 2 milles de Drummondville. Cette firme met ses produits de pierre à la disposition de la Cité.

Cette offre de services est référée au Directeur des Tra-

vaux Publics, M. Jacques Bonin.

409/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que M. Antonio Mélançon, demeurant à 52 - 10e Avenue, soit autorisé, pour la récupération, à démolir l'immeuble appartenant à la Cité et connu sous le nom de l'ancien local du club de fer. Ces travaux devront être exécutés sous la direction du Directeur des Travaux Publics.

ADO PTE

Des soumissions seront demandées et ouvertes à la prochaine assemblée du Conseil, soit le 13 septembre prochain, pour les item suivants:

- Démolition de l'immeuble appartenant à la Cité et jusqu'à maintenant utilisé par la Gendarmerie de Drummondville.
- Pour l'achat de deux camions: (2 tonnes et 5 tonnes) pour l'usage du Département des Travaux Publics.
- Pour l'achat de ll manteaux de drap demi-saison, automne et printemps, couleur bleu, pour constables; et 2 manteaux "nylon" pour officiers.

410/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient autorisés à signer, pour les services publics, un acte de servitude par MM. Paul E. Bordeleau et André Dumaine en faveur de la Cité de Drummondville, des Compagnies Bell Téléphone et Southern Canada Power, et ce pour le prix de \$1.00 payé comptant et portant sur les lots numéros 140 et 141 et leurs subdivisions.

ADO PTE

Faisant suite aux recommandations du Directeur de Police, Monsieur Conrad Proulx, le Conseil adopte ce qui suit:

411/65 1° Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, qu'un appareil de radar pour le contrôle de la vitesse, avec boîte de sureté, modèle T-661 Rangemaster, soit acquis de la firme Thomas Television Reg'd. au prix de \$1,448.00 plus la taxe provinciale de 6%.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que soient retenus, à temps partiel, soit une période de 4 heures par jour, les services de 10 adultes pour agir comme brigadiers scolaires pour la sécurité des écoliers aux intersections les plus achalandées et ça strictement dans les limites de la Cité. Le Directeur soumettra les noms et les salaires suggérés à ces adultes.

ADOPTE

413/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Sergent Gratien Raiche soit confirmé dans ses fonctions de responsable du service de la circulation dans les rues de la Cité, aux mêmes conditions de salaire que présentement.

ADOPTE

Les membres du Conseil sont invités officiellement à participer en costumes d'époque à la caravane aérienne de bonne entente qui les conduira aux cités de Trois-Rivières, Granby et Sherbrooke. Cette envolée se tiendra le 12 septembre prochain lors de la fête aérienne tenue à l'aéroport municipal sous les auspices de l'Association des Pilotes de Drummondville, Inc.

A la suite de plaintes formulées par le Conseil de la Municipalité de Drummondville-Ouest à l'effet que la fumée provenant de l'usine Marlboro était préjudiciable à ses résidants, l'ingénieur de la Cité s'est rendu personnellement à l'usine précitée pour y effectuer une vérification de la bouilloire et du système d'évacuation de la fumée.

Par un rapport bien précis, il en conclut que la fumée provenant de la cheminée n'est pas différente des autres usines puisque la classe de carburant employée est la même que celle des usines environnantes; que la bouilloire est dans un état très satisfaisant d'après vérification faite par la compagnie d'assurance et que le moyen de nettoyer cette bouilloire est similaire à tout autre habituellement employé dans l'industrie.

Pour rétablir les faits et sauvegarder la renommée de la Marlboro, Monsieur Bonin suggère qu'une mise au point soit faite par le Conseil à qui de droit.

L'Union des Ouvriers du Textile, par une résolution de son exécutif, demande au Conseil qu'un feu de circulation soit installé à l'angle des rues St-Jean et Des Ecoles, ou encore, qu'un agent de circulation soit disponible à cet endroit aux heures de pointe.

Cette demande ayant été référée au Directeur de Police, ce dernier avise le Conseil qu'en raison de la période de vacances presque terminée, un agent sera de faction à l'endroit suggéré aux heures d'affluence. L'installation d'un feu de circulation est présentement l'objet d'une étude sérieuse. L'échevin Philippe Bernier, s'adressant à l'ingénieur Jacques Bonin, désire savoir quand débuteront les travaux au terrain de stationnement projeté sur la rue Brock.

Monsieur Bonin informe le Conseil que les travaux de drainage commenceront la semaine prochaine. Le stationnement par le public pourra se faire d'ici le début de l'automne. La couche d'asphalte sera possiblement mise en place en octobre prochain.

Monsieur F.J. Smith, gérant de banque et pilote amateur, demeurant à Halifax, forcé par suite d'orages d'atterrir à notre aéroport, tient par une lettre à féciliter le Conseil sur la propreté des lieux, les services offerts et rendus, de même que l'accueil qui lui fut réservé par Monsieur Larry Morin. Il souligne que très peu d'aéroports offrent présentement toutes ces facilités. Il se promet bien de revenir et de répandre la bonne nouvelle.

Maîtres Ringuet et St-Pierre, avocats, accusent réception de notre lettre en date récente dans laquelle nous les informions que l'affaire Maurice Bathalon avait été réglée à l'amiable. Ils n'ont aucune charge additionnelle à faire.

La Chambre de Commerce du Comté de Drummond informe le Conseil qu'elle a reçu des plaintes de la part de touristes américains à l'effet que certains hommes d'affaires ne remettaient pas l'échalge sur les billets américains. Les dirigeants de la Chambre croient qu'il s'agit là d'une mauvaise politique susceptible de nuire aux efforts déployés par la Cité de Drummondville et la Chambre elle-même en vue d'attirer de nouvelles industries et de nouvelles maisons d'affaires à Drummondville.

Le Docteur Marcel Frenette, médecin vétérinaire hygiéniste, responsable de l'inspection des viandes souligne par l'entremise de l'échevin Rosaire Milette que le personnel d'entretien au marché est nettement insuffisant et que l'état de propreté des étaux en est affecté d'autant.

Le Conseil charge les échevins Rosaire Milette et Raymond Luneau d'étudier le problème du personnel au marché. Comme la bibliothèque municipale semble souffrir du même bobo, une solution sera également trouvée pour redonner un maximum de propreté.

414/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire: Milette, que le Directeur des Travaux Publics, M. Jacques Bonin, soit autorisé à effectuer certains travaux de finition au sous-sol du Centre Civique afin d'y aménager les nouveaux quartiers de la Gendarmerie de Drummondville. Ces travaux devront rester dans l'ordre approximatif de \$500.00

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les architectes Blais et Malouin soient autorisés à reviser les plans du futur centre culturel et récréatif pour une somme approximative de \$750,000.00 Les plans et devis devront être soumis au Conseil au plus tard fin de septembre 1965.

ADOPTE

Le Département de Construction avise le Conseil que les 2 bâtisses érigées sur les lots portant les numéros P.150-210 et P.150-211 ont été démolies, l'une le 3 juillet 1964 et l'autre le 15 juin 1965 et demande à ce que l'évaluation soit réduite d'autant.

416/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le rôle d'évaluation soit débité de la somme de \$3,300.00 (\$2,050.00 - \$1,250.00) et que crédit de \$17.84 soit faite au contribuable concerné. Copie de cette résolution sera adressée à la Commission Scolaire.

ADOPTE

417/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier et résolu unanimement que les félicitations du Conseil et de la Cité de Drummondville soient adressés à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie et Député du Comté de Drummond, qui s'est vu récemment conféré le titre de conseiller en loi de la Reine.

ADOPTE

La conférence des juges municipaux de la Province de Québec tiendra son congrès annuel à Drummondville le 17, 18 et 19 septembre prochain. Me. Paul Rousseau, C.R., juge de la cour municipale de Drummondville, qui est chargé de l'organisation matérielle de ce congrès, sollicite pour les congressistes l'honneur d'être reçus officiellement par le Conseil afin d'y signer le livre d'or de la Cité. Le groupe, outre quelques membres du cabinet provincial, comprendra une centaine de personnes.

Le Conseil, quoique ne pouvant pas être au complet par suite du congrès de l'Union des Municipalités se tenant en même temps, acquiesse avec grand plaisir à cette demande et fixe tel que suggéré la réception à samedi le 18 septembre à 5:00 heures p.m.

418/65

A la suggestion de l'ingénieur de la Cité, il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la résolution No. 471/64 en date du premier octobre 1964, relativement à l'entretien du dépotoir municipal, soit modifiée pour se lire dorénavant comme suit:

" M. Roger Hébert, de St-Nicéphore, en tant que gardien et responsable du dépotoir municipal recevra à compter des présentes une rétribution par la Cité de \$4,000. par année payée par versements mensuels après ajustement s'il y a, jusqu'au premier octobre 1967, soit le reste du temps à courir de l'entente originale qui stipulait une période de trois ans.

- M. Roger Hébert devra se soumettre aux conditions suivantes:
- Entretenir le chemin d'accès en toutes saisons.
- 2. Se tenir ou maintenir un adjoint en fonction sur les lieux de 8 heures a.m. à 6 heures p.m. du lundi au vendredi et de 8 heures a.m. à 5 heures p.m. le samedi.
- A ne faire ou à ne laisser faire aucune récupération de quoi que ce soit.
- A posséder un tracteur à chenilles en opération au dépotoir pour l'entretien général.
- A se soumettre aux directives données par l'ingénieur de la Cité ou par son représentant.

M. Roger Hébert est mandaté par la Cité comme gardien au dépotoir et, en prévenant d'abord l'ingénieur de la Cité, il pourra expulser toute personne qui voudra y causer du désordre. "

ADO PTE

419/65

A la demande du Ministère de l'Industrie et du Commerce, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le règlement No. 693 autorisant la Cité à accorder une aide financière à la compagnie Technico Inc. jusqu'à concurrence d'un montant de \$85,000.00, soit modifié pour décréter un emprunt de \$72,000.00 seulement et selon les détails ci-après énumérés:

Entrepreneur: Architecte: Intérêts sur avance:	\$ 76,485.38 4,564.42 1,868.79	
Terrain:	82,918.59 5,904.00	88,822.59
MO INS: Versé comptant 20%: Terrain déjà financé:	17,764.52 5,904.00	23,668.52
		65,154.07
PLUS: Frais de dinancement:		6,515.40
		71,669.47
<u>E</u> 8	MPRUNT DECRETE:	\$ 72,000.00

ADOPTE

A la demande du Ministère de l'Industrie et du Commerce, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le règlement No. 713 autorisant la Cité
à accorder une aide financière à la compagnie South Durham Caskets
Reg'd. jusqu'à concurrence d'un montant de \$75,000.00, soit modifié
pour décréter un emprunt de \$60,000.00 seulement et selon les détails mi-après énumérés:

1) Coût total des immeubles

Terrain:	\$ 4,840.00	
Bâtisse: Frais d'architecte:	64,876.00 3,344.00	
	\$ 73,060.00	

Financé comme suit:

80% par la Cité:		58,448.00
20% comptant par la	compagnie:	14,612.00
		\$ 73,060.00

Montant à emprunter de la part de la Cité

Terrain (déjà financé, parc):	-
Bâtisse:	64,876.00
Frais d'architecte:	3,344.00
	\$ 68,220.00

Financement à 80% de \$68,220.00: 54,576.00
Estimé des frais de financement et des frais contingents: 5,457.00

\$ 60,033.00

EMPRUNT DECRETE: \$ 60,000.00

2) De plus l'article 12 du règlement est modifié pour y ajouter ce qui suit: "La taxe spéciale ne sera prélevée qu'à défaut de l'entreprise d'effectuer elle-même ses remboursements."

ADO PTE

Première lecture est donnée du règlement No. 727 autorisant la Cité de Drummondville à acquérir les immeubles désignés sous les nos. de cadastre 167-2 et 4 du Canton de Grantham,

421/65

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de construction et zonage No. 527.

Le sonage de la rue Brock entre les rues St-Georges et Des Peupliers passera de "RA" à "RC", alignement 20 pieds.

Troisième lecture est donnée du règlement No. 725, règlement amendant les règlements de construction et zonage Nos. 527 et 530. L'item principal de ce règlement comporte en l'interdiction de construire des garages et postes d'essence sur le Boulevard St-Joseph et le Boulevard Bernard.

422/65

Avant de procéder à l'adoption de ce règlement, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier et unanimement résolu que le permis de construction d'un poste d'essence sur le Boulevard Bernard soit accordé à M. Fernand Nadeau.

ADOPTE

On procède ensuite à l'adoption du règlement:

RROPOSITION PRINCIPALE

423/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 725 soit adopté tel que lu.

AMEN DEMEN T

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que le règlement soit adopté en omettant le mot ou la section Bernard.

Le vote est pris pour décider du sort de l'amendement.

VOTENT POUR L'AMENDEMENT

Messieurs les échevins J.A. Michaud et Philippe Bernier.

VOTENT CONTRE L'AMENDEMENT

Messieurs les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, et Rosaire Milette.

L'amendement est donc rejeté par la majorité des échevins.

La proposition principale est donc maintenue et le règlement No. 725 est adopté tel que lu.

ADO PTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 13 septembre 1965.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

effier Maire Maire

13 septembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 septembre 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 août 1965.

424/65 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 21 août 1965. Ces comptes se totalisent au montant de \$323,035.78

425/65 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,280 à 2,331 inclusivement.

426/65 Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADO PTE

Le Greffier fait part d'une importante communication adressée aux membres du Conseil par Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier. Elle se lit comme suit:

MM. Les Membres du Conseil de la Cité de Drummondville, Hôtel de Ville, Drummondville. Mes chers collègues,

C'est avec un profond regret que je viens vous annoncer ma démission comme maire de la Cité de Drummondville, fonction que j'occupe depuis près de dix ans bientôt, et je vous demanderais de bien vouloir l'accepter immédiatement, soit le 13 septembre 1965.

Mes nouvelles fonctions, comme avocat au bureau du Contentieux de la Ville de Montréal, sont incompatibles avec la charge de maire d'une Cité de l'importance de Drummondville, et je ne voudrais pas qu'un préjudice soit causé tant à mon nouvel employeur qu'à la Cité de Drummondville.

C'est avec une grande tristesse que j'ai pris cette décision, car depuis 1956, et je dirais même depuis 1934, je me suis toujours dévoué à la chose municipale avec amour et ambition, et je crois que la population avait bien compris ce dévouement, puisqu'elle m'a élu quatre fois à la charge de maire de cette Cité.

Je quitte cette charge avec la satisfaction du devoir accompli dans le meilleur intérêt de la Cité et de mes concitoyens, même si ma situation personnelle, mes affaires et ma famille en ont souffert considérablement.

Je tiens à remercier tous mes collègues, anciens membres et membres actuels, de l'appui qu'ils m'ont donné, de leur collaboration sincère et loyale, et je leur souhaite de continuer à mener à bien les affaires de la Cité, toujours avec l'esprit de travail, d'honnêteté, de jugement, qui les caractérise.

Je tiens à remercier tous les employés municipaux, directeurs de services, greffier, trésorier, et autres, pour la grande amitié qu'ils m'ont témoignée, et pour leur collaboration effective et diligente.

Je termine en remerciant enfin toute la population de la Cité où je suis né et où j'y ai vécu, pour sa sympathie et son affection à mon égard et envers ma famille.

Mes meilleurs voeux de succès à mon successeur. Qu'il sache d'avance qu'il pourra compter sur l'appui du Conseil de cette Cité, pour mener à bien le programme qui a été tracé. Drummondville doit continuer sa marche de l'avant, avec sa devise: "FORTEM POSCE ANIMUM"

(Signé) MARCEL MARIER, Maire. Cette démission, quoique prévue, peine toute l'assistance, et le pro-maire, M. J.A. Michaud, au nom de ses collègues, exprime ses sentiments en ces termes:

" Monsieur le Maire,

Au soir d'une carrière que vous avez consacrée presque toute entière au service et au bien-être de vos concitoyens, je voudrais me faire l'interprète de mes collègues du Conseil et de la population pour vous exprimer toute la peine et les regrets que nous cause votre départ de la scène municipale.

Lors de votre nomination au Contentieux de la Ville de Montréal, nous avions caressé l'espoir qu'il vous serait possible de cumuler vos deux fonctions. Nous nous rejouissons à l'avance de pouvoir conserver à la direction de nos affaires municipales un homme qui, durant ses dix années comme Maire, a su allier à une compétence administrative induscutable, un sens inné de la diplomatie et un art consommé dans ses relations avec ses collègues du Conseil et ses concitoyens.

Tous ces talents vous ont permis d'accumuler de nombreuses et durables réalisations dans plusieurs domaines.

Parmi celles-ci, je crois qu'il faut en tout premier lieu insister sur les résultats admirables que vous avez récoltés dans le domaine industriel.

La venue successive de Templon Spinning Mills, Texon, Marlboro, Prestolite, Nat Schwarts, Gotham Chalkboard, L'Islet Metal, Drummond Die & Stamping, South Durham Caskets; le financement industriel des usines de Drummond Business Forms, St Francis Paper, Paul's Fantasy, Triad Creations, Harcourt Manufacturing, toutes ces réalisations concrètes sont autant de fleurons à une couronne que vous envient les maires de plusieurs villes du Québec et qu'admirent avec reconnaissance les citoyens de Drummond-ville.

Fier de la ville qui vous a vu naître, vous avec voulu la voir belle après l'avoir rendue prospère. Pour ce faire, vous l'avez dotée de rues larges, bien éclairées et parées d'arbres et de fleurs. Vous avez fait disparaître les quelques taudis dont nous étions encore affligés et vous les avez remplacés par des terrains de stationnement devenus nécessaires à la suite de la croissance économique de nos secteurs commerciaux. Vous avez encouragé le développement domiciliaire dans de vastes secteurs de St Jean Baptiste et de Grantham-Ouest.

Pour rendre notre ville encore plus attrayante, vous l'avez parsemée de parcs, de terrains de jeux et de piscines. Vous y avez aménagé des endroits de repos pour notre population ouvrière. Les amateurs de sports ont aussi bénéficié de votre intérêt en se voyant gratifiés d'un aréna qui fait leur joie et leur orgueil. Vous avez manifesté votre sollicitude pour les petits en majorant chaque année les budgets de l'Oeuvre des Terrains de Jeux.

Dans le domaine culturel vous n'avez cessé de prodiguer vos encouragements aux Jeunesses Musicales et à la Société des Concerts, à nos troupes théâtrales, à nos corps musicaux et à nos artistes en général. La construction prochaine nous l'espérons, du Centre Culturel de la Confédération, sur la rue Ringuet, viendra s'ajouter à vos brillants réalisations dans ce domaine.

Vos nombreuses activités dans tous les domaines font l'orgueil de tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec vous au cours de vos dix années comme maire. Nous voulons vous exprimer ce soir toute notre reconnaissance et vous dire combien sincère est notre gratitude pour vous qui avez généreusement consenti tous les sacrifices, personnels, professionnels et financiers, pour mener à bien votre tâche de premier magistrat.

Vous serez pour votre successeur un modèle de premi**ère** grandeur sur qui il lui faudra se guider s'il veut que se continue le progrès extraordinaire dans lequel vous avez engagé Drummondville au cours de la dernière décade.

A leur tour, les autres échevins, l'un après l'autre, viennent brièvement souligner leurs regrets et formulent leurs souhaits à l'endroit du maire démissionnaire.

Après des remerciements bien sentis à l'endroit de tous, Me. Marcel Marier quitte la salle des délibérations aux applaudissements de tous.

Après une période de dix minutes de détente, le pro-maire occupe le fauteuil présidentiel et la séance se poursuit.

427/65

Pour se conformer à l'article 55 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, et à l'unanimité, accepte avec mille regrets la démission de Me. Marcel Marier comme maire de la Cité de Drummondville à compter de ce jour, soit le 13 septembre 1965.

ADOPTE

Le Greffier informe alors le pro-maire qu'il donnera le lendemain, 14 septembre 1965, avis aux électeurs de la Cité de Drummondville que la présentation des candidats à la charge de maire de la Cité de Drummondville aura lieu dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Drummondville le 6 octobre 1965, de midi à 2:00 heures p.m., et advenant le cas où le scrutin deviendrait nécessaire, ce scrutin sera tenu mercredi le 13 octobre 1965, depuis 9:00 heures du matin jusqu'à 6:00 heures de l'après-midi, dans chacum des arrondissements de la Cité. Il nommera également comme son secrétaire d'élection M. Roland Tessier.

Le Conseil prend connaissance de soumissions pour l'achat de deux camions de 19,500 livres et 25,000 livres respectivement, devant être utilisés par le Département des Travaux Publics. Les soumissions sont les suivantes:

	19,500 livres -	25,000 livres
HEROUX THIBODEAU AUTO LIMITEE	\$3,200.00	\$3,900.00
PINARD & PINARD LIMITEE	\$3,278.78	\$4,694.18
GARAGE MONTPLAISIR LIMITEE	\$3,249.00	\$4,753.00

L'ingénieur de la Cité est prié de faire un examen des quotations présentées et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

Le Conseil prend aussi connaissance d'une seule soumission provenant de Monsieur Sylvio Bélisle, marchand local, pour l'achat de ll manteaux de drap, demi-saison, de couleur bleue, et deux manteaux-nylon pour officiers, au prix de \$44.95 ou \$49.50 chacun, plus les boutons à \$1.25 et écussons à \$2.75 par paletot.

428/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevin André Cloutier, que cette soumission soit retenue au
prix de \$44.95 pour chaque paletot, plus \$1.25 pour boutons dorés et
\$2.75 de l'écusson pour chaque paletot.

ADOPTE

La Cité a demandé des soumissions pour la démolition complète de la bâtisse et des fondations de l'édifice de la Gendarmerie de Drummondville située à l'angle des rues St Damase et 10e Avenue. Ce travail devra être complété dans les 30 jours suivant l'autorisation donnée par la Cité.

429/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé
par l'échevin Antonio Godbout, que la seule soumission présentée,
soit celle de Monsieur P.E. Charland, domicilié à 1230 rue Lallemant,
Drummondville-Sud, soit retenue aux conditions énumérées ci-haut. La
Cité recevra la somme de \$60.00 comme en fait foi l'offre de M. Charland, et ce dernier devra se soumettre aux directives de l'Ingénieur
de la Cité.

A la demande de l'ingénieur, les firmes Ferronnerie Drummondville Limitée et Jacques Laferté Limitée, présentent des quotations pour des quantités de tuyaux d'amiante nécessaires à l'exécution des travaux publics de la Cité. Les soumissions reçues sont les suivantes:

FERRONNERIE DRUMMONDVILLE LIMITEE

\$4,348.48

JACQUES LAFERTE LIMITEE

\$4,395.08

Le Conseil prie l'ingénieur d'analyser ces quotations en ce qui a trait au prix, calcul et quantités et de faire rapport au Conseil à la prochaine assemblée.

Dans les cadres des fêtes du 150e Anniversaire de la Cité, une cérémonie religieuse se tiendra dans l'après-midi du 26 septembre prochain, au cimetière de la rue Marchand, pour rendre hommage aux fondateurs de la Cité.

Le Comité des Arts des fêtes du 150e Anniversaire invite les membres du Conseil à déposer une couronne de fleurs sur la tombe des anciens maires de Drummondville inhumés à cet endroit. Les membres du Conseil acceptent avec empressement de participer à cette cérémonie.

430/65

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que chaque membre du Conseil dépose individuellement une offrande de fleurs sur la tombe des 9 maires dont les noms suivent:

	né décédé	
J. Auguste Bousquet		
o a magaste nousquet	1839 - 1914	Maire en 1902 - 1903
David Hébert	1862 - 1915	Maire en 1908 - 1909
Ovide Brouillard	1859 - 1940	Maire en 1912 - 1914
Alexandre Mercure	1867 - 1945	Maire en 1914 - 1918
J.O. Montplaisir	1878 - 1964	Maire en 1918 - 1920
Walter Moisan	1880 - 1945	Maire en 1924 - 1936
Arthur Rajotte	1891 - 1950	Maire en 1938 - 1942
Dr. Joseph Garon	1877 - 1948	Maire en 1942 - 1948
Dr. J.B. Michaud	1906 - 1963	Maire en 1954 - 1956

ADOPTE

Les dirigeants de la Légion Canadienne, succursale de Drummondville donnèrent un banquet aux participants du tournoi national de Curling tenu dans nos murs au début de la présente année. La Cité avait alors consenti une subvention de \$150.00 pour défrayer en partie le coût de cette réception. Aujourd'hui, un mémoire de frais est présenté au Conseil, montrant un solde de \$157.64 que la Légion aimerait voir soldé par la Cité.

Les membres du Conseil prient le greffier de transmettre ce mémoire de frais au Commissaire des fêtes du 150e Anniversaire pour acquittement.

431/65

Conformément aux dispositions de l'article 426 - 10 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 725 amendant les règlements de construction et zonage Nos. 527 et 530.

Six électeurs présents à l'assemblée se prévalent des dispositions de la loi en pareil cas et réclament un référendum destiné àabroger l'article l du règlement 725 qui tend à interdire l'aménagement de nouveaux postes d'essence de même que le remisage d'autos usagées et de rebus d'automobiles sur les Boulevards St Joseph et Bernard.

Après vérification, les 6 électeurs-opposants sont jugés habiles à produire cette opposition au terme de la loi.

Le pro-maire fixe donc la date du référendum aux 21 et 22 octobre 1965 conformément aux dispositions des articles 426 1° et 399 à 410 de la Loi des Cités et Villes.

432/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accorde, comme par le passé, un octroi au montant de \$1,500.00 à l'Harmonie de Drummondville. Nos félicitations s'adressent à tous lesmembres de cet ensemble qui ont si bien représenté la Cité lors du festival provincial des fanfares tenu à Drummondville au cours de l'été dernier.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec avise la Cité que Monsieur Gérard Perron, Epicerie du Marché, s'est adressé à elle pour obtenir un permis d'épicerie qu'il désire exploiter à 470, rue St Jean, Drummondville.

Le Greffier fait lecture de lettres de remerciements adressées au Conseil pour réceptions offertes aux personnages suivants:

1º M. John Dieffenbaker, chef de la loyale opposition.

- 2º M. Théo. Ricard, député de Saint-Hyacinthe-Bagot aux Communes.
- 3º M. Jean-Paul Levasseur, au nom du comité des sports des Fêtes du 150e, relativement au tournoi invitation de tennis.

L'unité des Policiers de Drummondville tient, par une résolution, à informer le Conseil qu'elle n'a eu rien à voir ni de près ni de loin à la parution d'un article publié dans l'édition du journal Allo Police du ler août 1965 relativement aux locaux aménagés à l'Hôtel de Ville pour l'usage des policiers.

A la suite de remarques formulées par le Commissariat des Incendies de la Province, le Ministère des Affaires Municipales suggère certaines modifications à la résolution No. 271/65 adoptée le 25 mai 1965, dans le but d'augmenter le taux des services de notre Département des Incendies dans les municipalités voisines.

433/65

Il est donc proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la résolution No. 271/65 soit annulée pour être remplacée par la suivante:

Abrogée par résolution 418/9/70

- " Les municipalités environnantes qui réclament nos services seront dorénavant assujetties aux conditions suivantes:
- 1° Elles devront accepter de payer le prix de \$200.00 pour la première heure et \$150.00 pour chaque heure additionnelle;
- 20 Elles devront maintenir des réserves d'eau, soit par l'aménagement de bassins à ciel ouvert, soit en se procurant des citernes;
- 3° En cas d'incendie à deux endroits simultanés, c'est à dire à Drummondville et ailleurs, nos sapeurs verront à maîtriser les flammes à Drummondville en premier lieu;
- 4º La Cité se réserve toujours le droit de modifier sa politique à l'endroit des municipalités réclamant ses services;
- Ces nouvelles exigences sont toutefois sujettes à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales avant d'être imposées.

ADOPTE

434/65

L'échevin Antonio Godbout donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant la fusion des municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest, conformément aux dispositions prévues au Bill no. 13.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$80,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$80,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 652. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$80,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

436/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$85,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$85,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 652. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$85,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADO PTE

L'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, est heureux d'informer le Conseil que, tel que convenu à l'automne 1964 entre la Cité et le Ministère de la Voirie, la réfection de la rue St-Pierre qui fait partie de la route No. 20 du réseau routier provincial, a été faite selon l'entente. Son ministère a déboursé la somme de \$27,073.44 pour l'exécution de ces travaux.

Le Conseil remercie très sincèrement le Ministre Pinard et prie le Greffier de lui faire part de sa satisfaction.

Monsieur Benjamin Robidas est propriétaire de trois terrains d'une superficie de 4,185 pieds carrés chacun sur la rue Holmes. Désirant resubdiviser ses terrains de trois à deux pour y construire un immeuble de six logements, il demande au Conseil son autorisation avant de confier ce travail à un arpenteur-géomètre.

437/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Greffier informe ce contribuable que l'approbation du Conseil lui est acquise.

Le Comité de Construction et de Zonage de la Cité a recommandé l'homologation et la cadastration des principales voies de circulation de la partie annexée de Grantham-Ouest.

438/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les services des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient retenus pour procéder à la préparation d'un plan visant à déterminer et cadastrer les principales rues devant sillonner la partie annexée de Grantham-Ouest, selon les dispositions prévues au plan directeur préparé pour ce secteur de la Cité.

ADOPTE

Le Club Auto Drummond Inc. fondé en février 1965 sans but lucratif, demande au Conseil s'il est possible que la Cité mette un local à sa disposition pour servir les activités de cet organisme.

Les dirigeants du comité d'éducation de la jeunesse lacordaire font aussi semblable demande et précisent qu'un local au sous-sol de l'ancien hôtel de ville St-Joseph leur conviendrait.

Le Conseil, faute d'espaces disponibles, se voit dans l'obligation d'apporter avec regret un refus à ces demandes. Il suggère que les dites organisations se mettent en communication avec les marguillers des paroisses locales qui trouveraient certainement à les loger dans les salles paroissiales.

Les officiers de la Légion Canadienne, succursale de Drummondville, font tenir les états financiers de la ligue de hockey mineur pour la saison 1964-65 montrant un léger surplus.

Le Conseil est heureux de ce résultat et prie le Greffier de transmettre ses félicitations aux responsables.

L'Association patronale des coiffeurs pour dames et messieurs tiendra son congrès provincial à Drummondville au début d'octobre, décline l'offre d'insérer une annonce au programme souvenir.

439/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville consente à insérer une annonce publicitaire au montant de \$60.00, soit un quart de page, dans le programme des "Gavroches". Ce programme sera tiré en 5,000 copies et sera vendu dans toutes les villes où se produiront les "Gavroches".

Lors du contrat de vente intervenu le 19 octobre 1960 entre la Cité et Monsieur Camille Cloutier, il avait été convenu que ce dernier demeurerait propriétaire de l'immeuble et pourrait l'occuper durant une période de 5 ans. Ce délai étant maintenant expiré, le Conseil juge bon d'étendre ce délai à une autre période de 3 ans.

- 440/65 Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit ratifiée l'entente
 - M. Camille Cloutier demeurera propriétaire de la bâtisse qu'il occupe présentement;
 - M. Cloutier aura le privilège d'occuper cet immeuble, à l'endroit où il est actuellement construit, pour une période additionnelle de 3 ans à compter de la date des présentes;
 - M. Cloutier devra payer toutes les taxes exigibles sur la bâtisse dont il reste propriétaire, et ce, à compter du premier janvier 1965;
 - 4° En tout temps après l'expiration du délai de 3 ans convenu aux présentes, la Cité pourra, sur préavis de 90 jours, et si elle en a besoin, reprendre possession du terrain sur lequel est sise la bâtisse de M. Cloutier.

ADOPTE

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux d'hiver 1965-66 dans lequel
sera également inclus l'aménagement des services d'aqueduc et d'égouts sur la partie du lot 168 (80 lots) propriété du "Domaine
Boulevard Inc."

Première lecture est donnée du règlement No. 729 amendant l'article 19 du règlement No. 527 afin de modifier le zonage d'une partie de la rue Brock.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 727 autorisant l'acquisition des immeubles Bathalon et l'appropriation d'un montant total de \$20,000.00 à cette fin.

442/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé
par l'échevin Antonio Godbout, que le règlement No. 727 soit adopté.

ADO PTE

Conformément aux dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de de règlement au 27 septembre 1965.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que les services de M. Léo Fafard soient retenus comme employé à l'usine de Traitement d'Eau, aux conditions prévues à la convention collective, en autant qu'aucun employé du personnel actuel de la Cité ne réponde à l'offre d'emploi par suite de l'affichage exigé par le Syndicat des Employés Municipaux et se terminant le 22 septembre 1965 à minuit.

ADOPTE

444/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser la Cité de Drummondville à renouveler, pour une période de six mois à compter de la présente, un emprunt temporaire de \$65,000.00 prévu à la résolution du ler mars 1965 et approuvé par la Commission Municipale le 16 mars 1965. Ce renouvellement d'emprunt permettra à la Cité de rencontrer ses échéances en attendant la perception, d'ici la fin de l'année 1965, de la seconde tranche de la taxe foncière municipale. Ce renouvellement aix demandé en attendant la perception Complete des foursemptions relontaires products four la characteristant de l'arenée

445/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Me. Laurent Jutras, notaire, soit autorisé à négocier, pour et au nom de la Cité, l'achat duterrain nécessaire à l'élargissement du Boulevard Lemire entre la rue St-Pierre et la voie du C.N.R. L'ingénieur de la Cité lui fournira les précisions quant à la largeur à acquérir.

ADOPTE

446/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que Monsieur von Deshaiss soit autorisée à procéder au recondionnement du lambris extérieur du chalet de l'aéroport selon les directives de l'ingénieur de la Cité.

ADOPTE

447/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil demande à l'ingénieur de la Cité de faire les estimations de travaux prévoyant l'installation d'un système de chauffage à air chaud adéquat et de reconstruction de fondations du hangar de l'aéroport municipal.

ADOPTE

448/65

L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction et zonage No. 527 pour modifier le zonage de la rue Robins, en ce qui a trait au lot P.28-70, lequel passera de la zone "RA" à la zone "RC".

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Southern Canada Power soit autorisée à procéder à l'installation de trois luminaires à vapeur de mercure de 400 watts sur la rue Haggerty, de la rue Cormier vers l'ouest.

ADOPTE

450/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la firme A. Fortin Construction Ltée soit autorisée à remplacer les garde-fous dans la bâtisse existante de l'usine de filtration et à en poser de nouveaux appareillant ceux dans la nouvelle partie, le tout pour la somme de \$575.00. Ces travaux, comme les précédents, seront sous la surveillance des ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTE

451/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la firme A. Fortin Construction Ltée soit autorisée à faire poser par M. J.L. Dessert deux couches de Pro-Hide sur les murs de la galerie de la partie neuve de l'usine de filtration, ainsi que sur le mur de la chambre électrique, le mur de la galerie à l'escalier, etc., le tout pour le prix de \$709.50. Toujours, les travaux exécutés seront sous la surveillance des ingénieurs Hamel & Malouin.

ADOPTE

452/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire l'acquisition d'équipement de dessin pour l'usage de son département, au montant approximatif de \$500.00

ADO PTE

453/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte la soumission de Monsieur Hilaire Gagné, de St-Cyrille, Comté de Drummond, pour le déplacement de la résidence de Monsieur Adélard Cloutier en vue de l'élargissement de la rue Notre-Dame. La Cité paiera la somme de \$1,567.50 en autant que les clauses de la soumission seront respectées.

ADO PTE

454/65

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement visant à autoriser la danse dans les limites de la Cité.

Des soumissions seront demandées pour l'achat de deux véhicules nécessaires au Département de Police. Ces soumissions seront ouvertes le 27 septembre 1965. Dans le but d'aménager un parc municipal, la Cité de Drummondville désire s'approprier des terrains situés à l'extrémité de la rue Valois près de la Rivière Noire.

455/65

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité de Drummondville accepte l'option à elle consentie le ler septembre 1965 par Madame Joseph Lefebvre, 155 rue Valois, Drummondville, pour la vente des lots 162B-246 et 162B-247. Cette vente est consentie pour le prix de \$5,000.00 payable comptant, et les bâtisses comprises sur les deux lots susmentionnés demeureront la propriété de la venderesse qui s'engage à déménager lesdites bâtisses en dehors des limites de la Cité dans les 30 jours qui suivront la date de la présent acceptation de l'option, soit d'ici le 13 décembre 1965.

ADO PTE

456/65

L'échevin Raymond Luneau donne <u>avis de motion</u> d'un règlement prévoyant l'acquisition des lots 162B-246 et 162B-247 au prix de \$5,000.00 dans le but d'aménager un parc municipal.

457/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu unanimement, que les félicitations du Conseil et de la Cité de Drummondville soient adressés aux dirigeants du Club de Baseball Les Royaux de Drummondville pour avoir, de nouveau cette année, remporté le championnat de leur circuit. Une réception civique leur sera offerte à une date à être fixée par M. Bernard Dionne, président de l'organisation.

ADO PTE

458/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, et résolu unanimement, que les félicitations du Conseil et de la Cité de Drummond-ville soient adressées à l'Honorable Jean Luc Pepin, Ministre d'Etat et député de Drummond-Arthabaska aux Communes, pour l'annonce d'un généreux octroi au montant de \$250,000.00 qu'il a faite officiellement lors du pageant aérien tenu le 12 septembre dernier. Cette somme sera affectée aux travaux d'aménagement de la nouvelle piste de l'aéroport municipal.

ADOPTE

459/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à prévoir les plans d'aménagement d'un parc de repos à l'endroit où est située la bâtisse de la Gendarmerie de Drummondville, sur le point d'être démolie, c'est à dire à l'angle des rues St Damase et 10e Avenue.

ADOPTE

En vue de l'élargissement de la rue StLaurent, de la 18e Avenue au Boulevard Lemire, le notaire Laurent Jutras présente au Conseil un tableau indiquant les parties de terrainsà être acquises de chaque côté de ladite rue, les numéros de cadastre, leur superficie de même que les noms des propriétaires et le coût d'acquisition des terrains. Ce tableau est annexé au procès-verbal original de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "A".

460/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accepte les options à elle consenties par les propriétaires mentionnés à la Cédule "A" annexée au présent procès-verbal pour la vente des parties de terrains nécessaires à l'élargissement de la rue St Laurent, de la 18e Avenue au Boulevard Lemire. Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer les contrats de vente et tous documents accessoires au nom de la Cité et à y effectuer les changements mineurs jugés nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil, sur visite des actionnaires de Bel Air Aviation Limitée, consent à louer à ladite compagnie le hangar et le sous-sol de l'aéroport pour lui permettre d'y effectuer la réparation générale d'avions.

461/65

Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la Cité consente à la compagnie Bel Air Aviation Limitée un bail que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville. Cet acte à intervenir devra inclure les conditions suivantes:

LA CITE S'ENGAGE:

- 1º à remettre les bâtisses en bonne condition.
- 2° à installer un système de chauffage à air chaud adéquat.
- 3° à faire le déblaiement de la neige aux endroits nécessaires afin de faciliter leurs opérations.

LA COMPAGNIE S'ENGAGE:

- 1º à défrayer le coût de l'éclairage et du chauffage des bâtisses louées.
- à maintenir en bon état l'entourage immédiat des bâtisses louées, tel que le gazon, etc.
- a verser comme loyer mensuel à compter du ler octobre 1965, le prix suivant: du ler octobre 1965 au 30 septembre 1968 - \$75.00 par mois du ler octobre 1968 au 30 septembre 1970 - \$100.00 par mois
- de le présent bail prendra fin le ler octobre 1970 et devra être renouvelé si nécessaire après rencontre des parties concernées.

8	1 3	' Partie Su	d-Est. PROCES VI	ERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 13 SEI
146-181		18-AVE 145		" CEDULE" "A"
146-188		145-429	Laurent & Marcel Lamothe	e 3X50 - 150 à .35 - \$52.50
J™146-189	-3+084	145-428	André Fortin	3X50 - 150 à .35 - \$52.50
146-190		\$145-427	Yvan Fleurent	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-191		145-426	Yvan Fleurent	3X50 - 150 à .35 - \$52.50
19+AVE		145-4		
146-199	F	145-447	Jear Camirand	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-200	AUREN	145-448	Georges Beaudet	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-213	1	145-449	Georges Beaudet	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-214	Saint	145-450	J. Albert Tessier	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
3-215		20° AVE		*
146-216	8+00	145-524	Roland Poudrette	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
217		145-525	Roland Poudrette	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
-230	8-570	-526	Jean Noel Cajolais	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
231	0+562	145-527	Jean Noel Cajolais	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-232		145-48		
146-233	Rue	145-484	Clément Lafond	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-234		145-485	Clément Lafond	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-235	H+08'-	-486	François Lafond	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-236	53,6 5et	145-487	Claude Lacasse	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-237		22-AVE 14		
146-238	1	145-505	Raoul Lacasse	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-239		145-506	11 11	3x50 - 150 à .35 - \$52,50
146-240	1+20, 5	-507	и и	3x50 - 150 à .35 - \$52.50
146-241	7	145-508	ппп	3x40 - 120 à .35 - \$42.00
emire.	I prev	Bonje		1031.50

Poulevard Lemire.

"CEDULE "A"

Partie Nord-ouest 8' 3'

AVE 145
5-429
5-428
-427
5-426
145-4
5-447
5-448
5-449
5-450
O+ AVE I
5-524
15-525
-526
5-527
145-48
5-484
5-485
-486
5-487
2°AVE 14
5-505
45-506
-507
45-5011

\$ 1677.75 1039.50 Total: \$ 2717.25 Boulevard Lemire.

Afin de permettre à la Cité de Drummondville d'entreprendre des travaux d'installation de services d'égouts et d'aqueduc, l'élargissement, la construction de trottoirs et le pavage d'une partie de la rue St Pierre qui và de la Rivière Noire au 4e Rang, un groupe de propriétaires concernés par cet élargissement ont consenti à céder une lisière de terrain de 8' à être distraite de leurs lots. Ils ont tous accepté l'offre de la Cité quant au prix offert.

462/65

Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Maire ou à défaut le pro-maire, et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à être rédigés par le notaire de la Cité. Une liste des noms des expro-pr és et des sommes à débourser est annexée au procès-verbal original de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "B".

ADOPTE

463/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, quel'échevin J.A. Michaud soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville en remplacement de Me. Marcel Marier, C.R., maire démissionnaire.

ADO PTE

o-maire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

0

27 septembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 septembre 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Philippe Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, et Rosaire Milette, sous la présidence du pro-maire, l'échevin J. Adélard Michaud.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 septembre 1965.

464/65 Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée des soumissions produites par quatre entrepreneurs de la Cité pour la construction d'une usine pour le compte de la Cie Canada Valve & Hydrant Co. Ltd. Ces soumissions ont été ouvertes le jeudi, 23 septembre 1965, en présence des soumissionnaires concernés et se lisent comme suit:

URBAIN HOULE	\$ 72,769.00
DESHAIES & RAYMOND INC.	69,838.00
FORTIN CONSTRUCTION LIMITEE	68,386.00
E. BOISVERT CONSTRUCTION LIMITEE	67,950.00

La Compagnie Canada Valve, par une lettre en date du 25 septembre 1965, indique sa préférence pour le choix de la firme A. Fortin Construction Ltée.

A la suite de cette précision, les membres du Conseil discutent de l'opportunité de demander au Ministère des Affaires Municipales d'être exemptés, dans ce cas particulier, de l'application de l'article 609F de la Loi des Cités et Villes qui les oblige à choisir le plus bas soumissionnaire. On entent également le représentant de la firme E. Boisvert Construction Ltée, présent à l'assemblée.

465/65 Finalement, le Conseil, après étude approfondie, juge bon de se conformer aux prescriptions de l'article 609F de la Loi des Cités et Vills, et il est en conséquence proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la soumission de E. Boisvert Construction Limitée, le plus bas soumissionnaire, soit retenue, quitte à modifier les plans et devis si le montant soumis est jugé trop élevé par la compagnie.

De l'avis du Conseil, la compagnie Canada Valve & Hydrant reste libre de faire valoir ses arguments auprès de la Commission Municipale si ell s'oppose à cette décision.

ADO PTE

466/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé
par l'échevin Philippe Bernier, que le greffier soit autorisé à retourner aux entrepreneurs non favorisés les chèques de dépôt qui ont
été produits avec les soumissions de l'immeuble Canada Valve.

ADOPTE

Le trésorier fait lecture au Conseil de trois comptes qui se détaillent comme suit:

Laurent Jutras (in trust)
 re: acquisition des parties de terrains élargissement rue St-Laurent.

\$ 2,717.25

 Remboursement taxe d'amusement mai 1965.

520.02

- Assurance patronale.

2,450.84

4 67/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADO PTE

Le greffier-suppléant donne lecture de soumissions reçues pour l'échange des automobiles actuellement en service au Département de Police de la Cité. Les soumissions reçues se lisent comme suit:

HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LIMITEE:

\$4,000.00 de retour pour l'échange des 2 voitures.

PIN ARD & PIN ARD LIMITEE:

\$3,978.00 de retour pour l'échange des 2 voitures.

DRUMMOND AUTO LIMITEE:

\$3,600.00 de retour pour l'échange des 2 voitures.

Tous ces prix incluent la taxe fédérale.

4 68/65

Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de Drummond Auto Limitée soit retenue pour la vente de deux automobiles Dodge 1966, dont une devra être de type Sédan, noire, et l'autre de type Station Wagon, blanche. Ces automobiles devront être conformes aux spécifications mentionnées à la demande de soumission amendée. Le prix d'échange total pour les deux véhicules sera de \$3,600.00, taxe fédérale incluse.

ADO PTE

On passe ensuite à l'ouverture de soumissions reçues pour la fourniture de 150 gallons d'antigel (éthylène glycol) devant être livrés en contenants de l gallon. Ces soumissions se lisent comme suit:

DRUMMOND AUTO LIMITEE:

\$ 2.47 le gallon.

UNITED AUTO PARTS INCORPORATED:

3 2.40 le gallon, escompte 2% le 10 du mois suivant.

MARCHAND PETROLEUM CO. LIMITED:

\$ 2.38 le gallon.

JOIN MILLEN DRUMMONDVILLE LTEE: \$ 2.30 le gallon, escompte 2% le 10 du mois suivant.

IRVING OIL COMPANY: \$ 2.25 le gallon.

HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LITE: \$ 2.25 le gallon.

DELISLE LIMITEE: \$ 2.27 le gallon, escompte 2% le 10 du mois suivant.

469/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippe Bernier, que la soumission de Delisle Limitée soit retenue pour la fourniture de 150 gallons d'antigel (éthylène glycol) au prix de \$2.27 le gallon, moins l'escompte de 2% le 10 du mois suivant, cet antigel devant être livré en contenants de l gallon.

ADO PTE

CORRESPONDANCE:

- L'Hydro-Québec avait répondu de façon très évasive le 22 juillet 1965 à une requête adressée par la Cité de Drummondville à l'effet d'acquérir le lot 632 du Quartier Est de la Cité de Drummondville, terrain appartenant à l'Hydro Québec et situé sur le Boulevard St-Joseph. On informe maintenant le Conseil que des précisions apportées par MM. Faucher et Lamoureux de la Southern Canada Power laissent entendre qu'il serait possible d'anticiper une réponse plus intéressante vers le 15 janvier 1966.
- Une lettre nous provient du Docteur Eugène J. Gorayeb qui remercie le Conseil du chaleureux accueil qu'il a reçu en notre ville lors du pageant aérien du 12 septembre dernier. Le Docteur Gorayeb fut le récipiendaire d'un trophé attribué au pilote provenant de la région la plus éloignée. Il se dit très impressionné par le développement de notre aéroport et par l'appui qui notre population semble donner à l'aviation locale.
- Mesdames Jacques Caron et Nicholas Farley se font les interprètes des jeannettes et guides catholiques du diocèse pour remercier la Cité de la contribution financière qu'elle a bien voulu apporter pour faciliter l'aménagement du chalet de St-Elphège où leurs jeunes protégées passent chaque année des vacances saines et agréables.
- La Jeune Chambre de Commerce de Drummondville félicite et remercie les membres du Conseil qui ont bien voulu autoriser l'installation d'un éclairage adéquat sur le 3.

- Les autorités ont tenu à souligner le 25e anniversaire de Me. Paul Rousseau, C.R., en tant que juge municipal de la Cité de Drummondville, en lui remettant une montre souvenir. Ce geste fut apprécié et Me. Rousseau en remercie les membres du Conseil.

La Société Centrale d'Hypothèques nous informe que la demande de subvention présentée par la Cité pour l'aider à défrayer le coût du programme de rénovation urbaine entrepris en vertu de la partie 5 de la Loi Nationale sur l'Habitation, a été approuvée par le Lieutenant-Gouverneur le 21 septembre 1965. La Cité bénéficiera donc d'un octroi couvrant 75% du coût de l'étude projetée et ne dépassant pas le montant de \$22,125.00. MM. les échevins se disent enchantés de cette heureuse nouvelle et prient le greffier de transmettre leurs remerciements aux autorités de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

470/65

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé
par l'échevin Hervé Cloutier, que le maire, ou à défaut le pro-maire, et
le greffier de la Cité, soient autorisés à signer la convention devant
intervenir entre la Cité et la Société Centrale d'Hypothèque et de
Logement pour ratifier les termes de la participation de cette Société
au programme de rénovation urbaine à être entrepris par la Cité en
vertu de la partie 5 de la Loi Nationale sur l'Habitation.

ADO PTE

471/65

A la demande de l'échevin Philippe Bernier, et pour le bénéfice des contribuables présents à l'assemblée, le greffier-suppléant fournit quelques brèves explications relatives à la procédure prévue par la Loi des Cités et Villes en ce qui a trait à la démission des échevins qui désirent poser leurs cadidatures à la mairie.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité consente un octroi de \$100.00 au comité des Jeunesses Musicales de Drummondville afin de supporter le travail admirable qu'effectue ce mouvement pour promouvoir les arts en notre ville.

ADO PTE

Les Productions Pierre, sous la signature de M. Pierre Parent, projettent, lors d'un gala qui sera tenu le 18 octobre prochain, d'honorer les personnes qui se sont le plus distinguées dans le domaine des arts à Drummondville et la région. On demande au Conseil de participer à cet événement en souscrivant la somme de \$50.00 destinée à acheter un trophé gravé au nom de la Cité de Drummondville et qui sera remis chaque année au plus méritant.

472/65

Le Conseil consent à cette participation financière à la condition expresse d'être assuré que cet événement se répètera chaque année; et délègue ses pouvoirs à l'échevin Rosaire Milette qui jugera, d'après les guaranties qu'on pourra lui fournir, de l'opportunité de donner suite à la demande.

Monsieur Jacques Lavigne, président de Exporama Drummond Inc., informe le Conseil de son intention d'organiser cette année encore une exposition commerciale et industrielle qui sera tenue vers la fin d'avril 1966.

- 473/65 Il est donc proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la location du Centre Civique soit consentie au promoteur de Exporama Drummond Inc. aux conditions suivantes:
 - 1º Le prix d'entrée sera fixé à \$0.50 par personne tel que suggéré par les marchands et organisateurs.
 - Un chèque de \$500.00 sera exigé immédiatement en guarantie pour la location de l'aréna et un autre chèque de \$500.00 devra être remis à la Cité avant l'ouverture de ladite exposition.
 - 3° L'électricité et les services de police seront aux frais de la Cité.
 - 4° Si l'assistance ne dépasse pas 10,000 personnes,
 la Cité percevra 30% du prix d'admission.
 - Si l'assistance dépasse 10,000 personnes, mais ne dépasse pas 20,000, la Cité percevra 25% du prix d'admission.
 - Si l'assistance dépasse 20,000 personnes, la Cité percevra 20% du prix d'admission.
 - 5° Il est entendu que Exporama Drummond Inc. ne peut être dispensée du paiement de la taxe d'amusement.

ADO PTE

2. T. A.

A la demande du Conseil, le Directeur des Travaux Publics a procédé à l'étude des soumissions ouvertes le 13 septembre 1965 pour l'achat de deux camions devant être utilisés au département de la voirie.

174/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de la compagnie Héroux Thibodeau Automobiles Ltée soit retenue pour la vente d'un camion Chevrolet, poids brut véhiculaire 19,500 livres, au prix net de \$3,200.00 plus la somme de \$35.00 devant couvrir le prix de ressorts additionnels; ce véhicule devant être conforme aux spécifications mentionnées à la soumission produite au Conseil le 13 septembre 1965. Le soumissionnaire devra prendre en échange le camion Chevrolet 1950, 6 cylindres, 3 tonnes, no. 52, actuellement en service au département des travaux publics de la Cité.

ADO PTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la soumission de la compagnie Pinard & Pinard Ltée soit retenue pour la vente d'un camion Ford F-800, poids brut véhiculaire 25,000 livres, au prix net de \$4,694.18, plus la somme de \$33.50 devant couvrir le prix de ressorts additionnels: ce véhicule devant être conforme aux spécifications mentionnées à la soumission produite au Conseil le 13 septembre 1965. Le soumissionnaire devra prendre en échange le camion Ford 1949, 4 tonnes, no. 45, actuellement propriété de la Cité.

ADO PTE

476/65 Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que la Cité retienne la soumission de Monsieur

Armand Toupin pour l'exécution de travaux d'enfouissement de l'entrée électrique à la piscine St-Jean-Baptiste pour le montant de \$800.00. Il est entendu que ces travaux seront sous la surveillance du Directeur des Travaux Publics.

ADO PTE

477/65 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de Monsieur Paul Savard, au prix de \$499.00, soit retenue pour l'installation du système électrique

devant desservir la station de pompage de la rue Pépin.

ADO PTE

478/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la soumission de Monsieur Paul Savard, au prix de \$296.00, soit retenue pour l'installation du système électrique devant desservir la station de pompage de la rue Marchand.

ADO PTE

479/65

Conformément à l'engagement contracté par la Cité en vertu de la résolution no. 461/65 adoptée le 13 septembre 1965, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité retienne la soumission produite le 23 septembre 1965 par A. & R. Bolduc Inc. pour la fourniture du matériel et l'installation d'un système de chauffage à air chaud dans le hangar de l'aéroport municipal à être utilisé par la compagnie Bel Air Services, locataires de l'immeuble, pour la réparation d'avions. Ce contrat est conifé à A. & R. Bolduc pour le prix total de \$1,500.00, toutes taxes incluses, et ne comprend pas les travaux d'électricité, de même qu'aucun creusage ou remplissage.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la soumission de Ferronnerie Drummondville Ltée, au prix de \$4,348.48, soit retenue pour la fourniture de tuyaux d'amiante nécessaires à l'exécution des travaux publics de la Cité; le tout aux conditions et quantités détaillées à la demande de soumission.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un plan et certificat de localisation préparé par les arpenteurs-géomêtres LeMaire & LeMaire et démontrant que le mur nord-est d'une maison située sur le lot 149-484 empiète d'environ 0.5 de pied sur un droit de passage consenti à la Southern Canada Power, la Compagnie de Téléphone Bell et la Corporation de la Cité de Drummondville, pour l'installation des services municipaux et autres utilités publiques.

481/65

Il est donc proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente une main levée de servitude sur l'immeuble suivant: les 5 pieds nord-est du lot 149-484 du Canton de Grantham sur une longueur de soixante (60) pieds seulement, à compter de la rue Croteau. Il est bien entendu que la servitude passée devant Me. Laurent Jutras, notaire, le 4 novembre 1964 et enregistrée à Drummondville sous le numéro 159,197, subsiste sur le résidu du susdit lot 149-484, de façon à ce que la ligne existante ne puisse être affectée par la susdite radiation partielle; que le maire ou à défaut le pro-maire, et le greffier soient autorisés à signer l'acte notarié de radiation ci-haut décrit.

ADO PTE

Pour répondre à une requête présentée par un certain nombre de propriétaires de la rue Valois, le Directeur des Travaux Publics informe le Conseil que la construction des trottoirs sur cette rue est complétée et que le pavage le sera incessamment.

482/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité consente un octroi de \$25.00 aux Ambulanciers St-Jean dans le but de les aider à poursuivre l'oeuvre humanitaire qu'ils accomplissent avec tant de dévouement au profit de la population de Drummondville.

ADOPTE

Les Ambulanciers St-Jean occupent depuis plusieurs années un local au sous-sol de la bibliothèque municipale. Le Con- seil consent à assurer aux ambulanciers l'occupation de ce local d'ici la fin de l'année 1965. Cependant, étant donné que des agrandissements sont projetés pour la bibliothèque municipale, le Conseil se voit dans l'impossibilité de signer un bail qui lierait la Cité quant à l'utilisation et au remodelage intérieur de cette bâtisse. Advenant la réalisation éventuelle des réaménagements prévus, la Cité verra à donner aux ambulanciers un préavis d'au moins trois mois afin de leur permettre de se trouver un autre local.

L'échevin Rosaire Milette fait rapport au Conseil des difficultés d'opération survenues à la piscine St-Joseph au cours de l'été à cause de la défectuosité des filtres et de l'outillage installés à cet endroit. Il y aurait lieu, dès cet automme, de remettre cette piscine en étant de bon fonctionnement. C'est pourquoi, le Conseil charge le Directeur des Travaux Publics d'étudier le problème et de faire rapport de ses suggestions.

483/65 Monsieur Bonin est également autorisé à demander des soumissions si la chose s'avère nécessaire pour lui permettre de produire un estimé.

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par les résidents de la partie annexée de Grantham-Ouest qui demandent l'installation d'une patinoire pour le bénéfice des enfants de ce secteur. On suggère comme site le terrain de l'exposition.

L'échevin Rosaire Milette se fait l'interprète du Conseil pour expliquer que la Cité ne peut, à son regret, donner suite à cette demande cette année, étant donné que ce secteur n'est pas encore desservi par le système d'aqueduc.

484/65

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision des lots 149 et 151 du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, en date du 24 septembre 1965. Par suite d'une déviation apportée à la rue St-Damase pour l'abouter à une rue du secteur de Grantham-Ouest, ce plan de subdivision prévoit l'annulation d'une partie du lot 149-445 (rue St-Damase) pour la remplacer par le nouveau tracé qui porte le numéro 151-483 et 149-503.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le plan de subdivision sus-mentionné soit approuvé tel que préparé, et que le Ministère des Affaires Municipales soit prié d'autoriser l'ouverture de la rue 151-404 à une largeur de soixante (60) pieds seulement étant donné le caractère résidentiel du projet et le peu de circulation prévu sur cette rue.

ADO PTE

Les membres du Conseil profitent de l'occasion pour remercier sincèrement les autorités des Entreprises Bellevue Limitée qui ont gratuitement cédé le terrain nécessaire au redressement de la rue St-Damase.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 729 lequel amende le règlement de construction et zonage No. 527 en ce qui a trait au zonage d'une partie de la rue Brock.

Il est proposé par l'échevin Philippe Bernier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

Conformément aux dispositions de l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique du règlement No. 729 au lundi, 18 octobre 1965.

11 est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la firme A. & R. Bolduc Inc. soit autorisée à fournir et installer, au prix de \$995.00, 23 têtes de gicleurs dans les bureaux de l'immeuble de la Cité actuellement occupé par la Cie Edwards of Canada Limited, au 452 de la rue Hériot. Cette amélioration aura sans doute pour effet de réduire le coût des primes d'assurance déboursées pour cet immeuble.

Avec le consentement de cette compagnie, la Cité a effectué des améliorations considérables à l'immeuble occupé par Edwards of Canada Limited. Ces améliorations ont occasionné des déboursés importants qui ne peuvent avoir que d'heureuses répercussions pour la compagnie car ils permettent aux patrons et employés d'évoluer avec facilité dans des locaux aménagés très adéquatement et contribuent grandement à créer une impression favorable auprès des clients éventuels qui circulent à cet endroit.

487/65 En raison de ces faits, sur proposition de l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, le Conseil juge à propos de majorer à \$500.00 le loyer mensuel perçu de la Cie Edwards of Canada Limited pour l'immeuble qu'elle occupe présentement au 452 de la rue Hériot à Drummondville. Le Greffier est prié d'informer la compagnie de cette décision.

ADOPTE

L'échevin Hervé Cloutier fait rapport au Conseil de pourparlers intervenus entre la Cité et Monsieur Denis Crépeau. En résumé, il appert que Monsieur Crépeau serait prêt à céder une bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Dollard, moyennant quoi la Cité donnerait en échange le résidu de la propriété Boisclair contigue à celle de Monsieur Crépeau.

488/65

Il est donc proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer, en collaboration avec le Directeur des Travaux Publics, un plan de resubdivision des parties de terrain concernées et destiné à illustrer l'acte d'échange à intervenir. Ce plan devra être présenté pour étude et approbation à une séance ultérieure.

ADOPTE

489/65 Le Greffier est autorisé à demander des soumissions pour l'achat de bottines à l'intention des policiers. Ces chaussures devront être de marque Slater Royal à la demande de l'Unité des Policiers.

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les services de Monsieur Joseph Prince soient retenus comme enquêteur au Service du Bien-Etre Social de la Cité, aux conditions prévues à la convention collective, en autant qu'aucun employé du personnel actuel de la Cité ne réponde à l'offre d'emploi par suite de l'affichage exigé par le Syndicat des Employés Municipaux et se terminant le 4 octobre 1965, à 5 heures p.m.

ADOPTE

Monsieur Marcel Labbé, présent à l'assemblée, souligne la nécessité de terrains de stationnement adéquats pour desservir le haut de la ville. Le Conseil informe Monsieur Labbé qu'il ne ménage pas ses efforts pour mener ce projet à bonne fin et espère pouvoir satisfaire bientôt les marchands de ce secteur.

Monsieur l'échevin André Cloutier se fait l'interprète de ses collègues du Conseil pour souhaiter bonne chance aux échevins Philippe Bernier et Raymond Luneau qui ont annoncé leur candidature lors de la prochaine élection à la mairie. Monsieur Cloutier souligne le dévouement de ces deux échevins et déclare qu'il lui a été agréable de travailler en leur compagnie durant plusieurs années au progrès de la Cité et que quel que soit le résultat du scrutin, il en gardera un excellent souvenir.

Monsieur Oméril Boucher, agent d'assurance, informe le Conseil que des statistiques prouvent que les taux d'assurance-automobile sont considérablement plus élevés à Drummondville que dans plusieurs autres villes de la province comparativement moins favorisées au point de vue géographique. Il attribue ce fait à une signalisation qui demanderait peut-être d'être améliorée. D'après Monsieur Boucher, nos taux d'assurance-incendie aussi devraient normalement être moindres. Il suggère la formation d'un comité dans le but de trouver des solutions à ce problème.

Le Conseil souligne la création récente d'un département de circulation, l'installation du système d'alarme, l'achat du camion-échelle et l'existence d'un inspecteur et d'un règlement municipal de prévention des incendies. Ce potentiel devrait normalement avoir une heureuse répercussion sur les taux d'assurance et on décide finalement de faire des représentations auprès de la Canadian Underwriter Association.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier.

Pro maire

5 octobre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 octobre 1965, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- Donner la première lecture du règlement
 No. 730 Travaux d'hiver 1965.
- Demander l'autorisation d'emprunter temporairement \$65,500.00 envertu du règlement No. 693 (Technico)
- Demanderl'autorisation d'emprunter temporairement \$150,000.00 en vertu du règlement No. 718.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau et Rosaire Milette, sous la présidence du pro-maire J.A. Michaud.

- 491/65 Première lecture est donnée du règlement No. 730 Travaux publics d'hiver 1965/66.
- 1'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$65,500.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$65,500.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 693. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$65,500.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

493/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$150,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 718. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe

quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la domme de \$150,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADO PTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier Mullimane.

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Philippe Bernier, courtier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu maire de la Cité de Drummondville à l'occasion de l'élection municipale tenue à Drummondville le 13 octobre 1965, jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 15 octobre 1965.

Greffier de la Cité de Drummondville

12 octobre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 octobre 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, et Rosaire Milette, sous la présidence du maire-suppléant, M. l'échevin J.A. Michaud.

494/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier de la Cité soient autorisés à signer le contrat devant intervenir entre la Cité de Drummondville et la Compagnie Canada Valve & Hydrant Co. Ltd., tel contrat devant ratifier les termes d'une entente préliminaire qui sera signée le 14 octobre 1965 par les deux parties sus-mentionnées.

ADO PTE

495/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier de la Cité, soient autorisés à signer le contrat d'entreprise à intervenir entre la Cité de Drummondville et M. Emmanuel Boisvert pour la construction d'une usine pour le compte de la compagnie Canada Valve & Hydrant Co. Ltd.

ADOPTE

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 496/65 27 septembre 1965 et 5 octobre 1965.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de gazoline, huile diesel et huile à chauffage pour les besoins de la Cité. Les soumissions reçues se lisent comme suit:

	Gazoline	Huile-diesel	Huile à chauffage
IRVING OIL INC.	.376	.363	.13
ROGER PRINCE ENRG.	-	-	.135
TEXACO CANADA LIMITED	.3747	.416	.17
FOURNIER LIMITEE	.397	.353	.132

(suite)	Gazoline	Huile-diesel	Huile à chauffage
LES PETROLES DUMMOND INC.	-		.1315
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD.	.369	.35	.14
CANADIAN PETROFINA LIMITED	.369	.41	.13

497/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé
par l'échevin Rosaire Milette, que la Compagnie Irving Oil Inc. soit
chargée de la fourniture de l'huile à chauffage nécessaire à la Cité
pour l'année 1965/66, au prix de \$0.13 le gallon.

ADO PTE

498/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé
par l'échevin Rosaire Milette, que la firme Marchand Petroleum & Co.
Limited soit chargée de fournir à la Cité de Drummondville de la
gazoline au prix de \$0.369 le gallon, de même que de l'huile diesel
au prix de \$0.35 le gallon, durant la prochaine année 1965-66.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un plan préparé par Gilles LeMaire, Arp-géo. en date du 6 octobre 1965 et illustrant un échange de terrain à intervenir entre la Cité de Drummondville et M. Denis Crépeau. Ce plan prévoit la cession par M. Denis Crépeau à la Cité, d'une bande de terrain d'une superficie de 218 pieds carrés portant le no. de cadastre P.144-318 d'une superficie de 1,585 pieds carrés appartenant présentement à la Cité.

Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville approuve ce plan; que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer l'acte d'échange devant ratifier cette transaction et que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit acte d'échange pour et au nom de la Cité et à y effectuer les changements d'importance mineure jugés nécessaires.

ADOPTE

500/65 L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un second règlement prévoyant l'exécution de travaux d'hiver pour l'année 1965/66.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 730 prévoyant l'exécution de travaux d'hiver pour la saison 1965/66 (re: Domaine du Boulevard).

501/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé
par l'échevin Antonio Godbout, que le règlement No. 730 soit aodpté.

ADO PTE

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 730 au 19 octobre 1965.

L'échevin Antonio Godbout propose, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la présent assemblée soit ajournée au lundi, 18 octobre 1965.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Mangern/ Greffier

18 octobre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 octobre 1965, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 12 octobre 1965, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, J. A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

502/65

En conformité avec les exigences de l'article 426 - 1°
de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement
No. 729, amendant le règlement de construction et zonage No. 527, article 19.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 30 septembre 1965. Ces comptes se totalisent au montant de \$432,019.59

503/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture des soumissions reçues pour la fourniture de 50 paires de bottines, de marque "Slater Royal" pour les policiers de notre service. Les soumissions présentées se lisent comme suit:

TRANS-CANADA SHOES LTD:

\$ 20.82 la paire

HUGUES SAVOIE:

\$ 21.00 la paire

Le Conseil, considérant que le prix exigé est sensiblement supérieur au dernier achat, désire obtenir les commentaires du Directeur de Police avant de prendre décision à la prochaine assemblée.

Les soumissions pour l'achat de 1,000 tonnes de gros sel en vrac pour l'entretien des rues de la Cité sont également ouvertes. Elles sont les suivantes:

	F.A.B. leur entrepôt	F.A.B. notre entrepôt
CANADIAN SALT CO.LTD.	\$10.00 la tonne	\$12.80 la tonne
IROQUOIS SALT CO.LTD.	\$10.00 "	\$12.90 "
DOMTAR CHEMICALS LTD.	\$10.00 "	\$12.20 "

La taxe provinciale de 6% s'applique sur achats de ce genre.

Le Conseil réfère ces soumissions au Directeur des Travaux Publics avant de prendre décision à la prochaine assemblée.

L'échevin ArmandGauthier donne <u>avis de présentation</u> d'un règlement prévoyant l'approbation des sommes nécessaires pour compléter les fonds du règlement 709 visant à construire un Centre Culturel et Récréatif dans les cadres du Centenaire de la Confédération.

Le Conseil prend connaissance d'un acte de vente dressé par les soins du notaire Jacques Beaudoin, aux termes duquel la Cité de Drummondville vend à Technico Inc. un immeuble industriel portant le numéro 143-121 du Canton de Grantham, pour le prix de \$90,461.31, dont \$17,604.00 à être payé comptant, et le solde en 239 versements mensuels, égaux et consécutifs de \$520.00, et en un 240ième et dernier versement comprenant le solde; le premier des susdits versements mensuels devenant dû et exigible le ler novembre 1965, avec intérêt au taux de 6% l'an, payable mensuellement, à même, inclus et compris dans les susdits versements mensuels.

Ce projet d'acte comporte les clauses usuelles de pareil contrat, entre autres: "SERVITUDES", "TITRES", CONDITIONS", "PRIX", INTERETS", "PRIVILEGE DE VENDEUR", "ASSURANCES", "ELECTION DE DOMICILE", LIEU DE PAIEMENTS", PAIEMENT PAR ANTICIPATION", "HYPOTHEQUE ADDITION-NELLE", "MISE EN DEMEURE", "CLAUSE RESOLUTOIRE" ET "ALIEN ATION".

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce projet d'acte de vente soit accepté dans sa forme et teneur et que le maire, ou en son absence le pro-maire, et le greffier, soient autorisés à signer ledit acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront convenables.

Le Conseil prend connaissance d'un contrat à intervenir entre la Cité de Drummondville et M. Gaétan Richard, urbaniste-conseil, chargé de l'étude de rénovation urbaine projetée pour le territoire de la Cité, en vertu de la partie 5 de la Loi sur l'habitation, devant être exécutée avec la participation financière de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Maire ou à défaut le pro-maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer le contrat d'engagement ci-haut décrit et à y effectuer les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADO PTE

502/65

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 729, Son Honneur le Maire

déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADO PTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

region of the first

Maire

19 octobre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 octobre 1965, cette séance en étant une SPECIALE, convoquée pour la raison suivante:

> " - Donner la lecture publique du règlement No. 730 - Travaux d'hiver 1965.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Armand Gauthier, Hervé Cloutier, et Rosaire Milette, sous la présidence du maire-suppléant, M. J.A. Michaud.

En conformité avec les exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 730. Ce règlement prévoit l'exécution de certains travaux publics au cours de l'hiver 1965-66, re: Domaine du Boulevard.

507/65

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 730, le pro-maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADO PTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Pro-maire

25 octobre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 octobre 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 12, 18 et 19 octobre 1965.

508/65 Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADO PTE

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité, au montant de

\$51,395.50

509/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Trésorier soit autorisé à les solder.

ADO PTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les Nos. 2340 à 2419 inclusivement.

510/65

Il est proposé parl'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que ces mutations soient acceptées.

ADO PTE

Le Directeur des Travaux Publics, ayant fait l'examen des soumissions produites à la dernière assemblée, pour l'achat de sel en vrac, recommande l'acceptation de l'offre de Domtar Chemicals Limited au prix de \$12.20 la tonne, F.A.B. nos entrepôts, plus la taxe provinciale de 6%.

511/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la soumission de Domtar Chemicals Limited soit retenue aux conditions ci-haut mentionnées.

ADOPTE

Le Greffier informe le Conseil que des précisions ont été fournies en ce qui a trait aux prix soumis pour l'achat de bottines de policiers. Selon les fournisseurs, les prix offerts sont justifiés par une augmentation de prix et une qualité supérieure à la marque requise dans le passé. Après discussion, les échevins n'étant pas tous d'accord, Monsieur le Maire suggère une rencontre avec les dirigeants de l'Unité des Policiers, afin d'entendre leur version.

512/65

L'échevin Armand Gauthier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement visant à amender l'article 100 du règlement No. 683 concernant la circulation.

Le Greffier est chargé d'informer la Légion Canadienne que le Conseil, ayant concédé un octroi au montant de \$150.00 pour défrayer en partie le coût d'un banquet offert aux participants du Bonspiel National des Légions Canadiennes et tenu à Drummondville en mars dernier, ne peut malheureusement accéder à une seconde demande, à savoir de solder un montant additionnel de \$157.64

513/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles soit autorisé à préparer les fiches pour la subdivision du lot 126-3 (Entreprises Bellevue) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles soit autorisé à préparer les fiches pour la subdivision des lots 140 et 141 (Bordeleau & Dumaine) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham.

ADOPTE

Le Greffier fait lecture de lettres de remerciements adressées au Conseil pour l'accueil réservé aux différents personnages, groupes ou congrès, reçus à l'Hôtel de Ville pour la signature du livre d'or. Ces différents groupes sont les suivants:

L'Honorable Pierre Laporte Les Chevaliers de Colomb du 4e degré. L'Association du Barreau Rural La Société St-Jean-Baptiste L'Association des Photographes Professionnels.

Afin de se conformer à la loi, le Greffier donne lecture du rapport de l'élection municipale tenue le 13 octobre 1965, lequel rapport est versé au dossier de cette élection.

Also 165 13 dec 165

Les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soumettent, pour approbation par la Cité de Drummondville, un plan de la subdivision qu'ils ont effectuée sur une partie des lots 167 et 168 du Canton de Grantham, propriété du Domaine du Boulevard Inc.

Le Directeur des Travaux Publics en ayant fait l'étude et la recommandation, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce plan de subdivision effectué soit accepté par la Cité de Drummondville.

ADOPTE

516/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Maîtres Ringuet et St-Pierre, avocats, soient autorisés au nom de la Cité de Drummondville à réclamer de la compagnie Eastcoast Machinery & Management toutes sommes indiquées à l'avis légal donné et qu'à défaut de paiement après 15 jours, les procédures légales soient prises pour le recouvrement intégral de la créance en souffrance.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité de Drummondville que les contribuables ci-après énumérés se sont adressés à elle pour l'obtention d'un permis:

M. Camil Gélinas - Epicerie - Marché Pellerin 234, rue St-Marcel

M. Jean-Marie Raymond - Epicerie - Marché Raymond 531, rue St-Pierre M. Léo Petrin - Epicerie - Epicerie Champagne 843, Boul. Mercure

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que soit prévu au budget 1966 un octroi au montant de \$100.00 à être remis à la Société des Concerts de Drummond-ville au moment opportun.

ADO PTE

Comme chaque année, la Commomération des Morts tombés au Champ d'Honneur se fera cette fois au Monument des Braves, parc St-Frédéric, dimanche le 7 novembre 1965 à 3:00 hrs. p.m. La Légion Canadienne prie le Conseil, au nom de la population de Drummondville, de déposer une couronne au pied du Monument.

MM. les membres du Conseil, désirant marquer d'une façon tangible leur reconnaissance aux disparus, se prêteront à cette cérémonie et afin que Son Honneur le Maire puisse poser le gestesymbolique, il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier et secondé par l'échevin Antonio Godbout, qu'une couronne au montant de \$50.00 soit acquise de la Légion Canadienne.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que soit aussi prévu, pour une dernière fois, au budget 1966 un octroi au montant de \$100.00 à être payé aux dames de Ste-Anne de la paroisse St-Frédéric ainsi que la remise de taxe d'eau du vestiaire des pauvres.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'une subvention immédiate de \$50.00 soit accordée à l'Oeuvre des Petits Souliers qui, cette année, malgré les efforts déployés, n'a pas rencontré le succès des années précédentes.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Directeur des Travaux Publics, Monsieur Jacques Bonin, soit autorisé à concevoir et à exécuter les travaux en vue d'aménager, à même la Salle des Délibérations, une suite de pièces pour Son Honneur le Maire et une nouvelle salle de caucus pour les membres du Conseil.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Maîtres Ringuet et St-Pierre, avocats, soient autorisés à informer légalement le Conseil dans les mesures à prendre pour récupérer de la Compagnie Fluidtech, fournisseur de la Cité, une réclamation additionnelle provenant de Marier & Fils, contracteurs généraux.

ADO PTE

523/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Maîtres Ringuet et St-Pierre, avocats, soient autorisés à déterminer le montant de la réclamation de Monsieur Bertrand Marin, ancien employé accidenté de la Cité, suivant le rapport médical présenté par le Dr. J. Prud'homme, de St-Germain.

ADOPTE

524/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le ler novembre 1965, jour de la Toussaint. soit proclamé fête civique.

ADOPTE

Les dirigeants de la Firme Pratte & Fils opérant à 54 - 12e Avenue, au cours d'une rencontre avec le Conseil, avaient demandé la possibilité pour eux d'obtenir de la Cité un pavage ou en entretien adéquat du terrain de stationnement situé à l'angle des rues St-Laurent et 12e Avenue. Ils alléguaient que le quartier St-Jean-Baptiste n'était en aucune sorte favorisé, comparativement aux autres secteurs de la ville, dans ce domaine.

525/65

Le Conseil, acceptant le bien-fondé de cette demande, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que soit ratifié ce qui suit, sous forme de contrat à intervenir:

- LA CITE DE DRUMMONDVILLE S'ENGAGE:
- appartenant à MM. Gilles Pratte et Gilles Rose
 lot No. 146-74 (largeur: 50', profondeur: 100')
 ptie de lot No. 146-73 (largeur: 5', profondeur: 100')

 appartenant à M. Richard Roy, 145 12s Avenue
 ptie de lot No. 146-75 (largeur: 12', profondeur: 100')
- 2° à faire l'installation d'un éclairage adéquat de même que pourvoir à son entretien;
- d'installer un panneau portant la lettre "P" avec stationnement d'une heure (1);
- 4° à ne pas installer de parcomètres;

- 5° à faire peindre les lignes blanches comme c'est l'usage courant sur tout terrain de stationnement;
- à payer \$1.00 de location pour une période de dix ans (10) à compter des présentes.

En retour, MM. GILLES PRATTE, GILLES ROSE et RICHAR ROY, tout en restant propriétaires de ces lots, S'ENGAGENT à payer les taxes habituelles.

Le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat qui sera dressé par Me. Jacques Beaudoin, notaire.

La présent résolution abroge la résolution no. 350/65 adoptée le 12 juillet 1965 et la résolution no. 370/65 adoptée le 2 août 1965.

ADOPTE

526/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, et unanimement résolu, que les services professionnels de Me.Jacques Biron, avocat, soient retenus comme avocat de la Cité. Me. Biron assistera à toutes les assemblées de comités, régulières, spéciales, enfin, à toutes autres assemblées où il sera convoqué. Il est également résolu que soit payé à Me. Biron, pour ces services professionnels, un retainer de \$500.00 par mois.

ADOPTE

lère lecture est donnée du règlement 731 - Appropriation d'un montant additionnel de \$150,000.00 pour la construction du Centre Culturel.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Laurent Bernier, marchand de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 1, Siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection partielle du 2 novembre 1965, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi à Drummondville, ce 4 novembre 1965.

Greffier de la Cité de

Drummondville.

PROVINCE DE QUEHEC CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Raymond Luneau, garagiste de la Cité de Drummondville, ayant été réélu échevin du Quartier No. 2, Siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 2 novembre 1965, jure
que je remplirai les devoirs de cette charge, avec
honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi

à Drummondville, ce

4 novembre 1965.

Greffier de la Cité de

Drummondville.

8 novembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 8 novembre 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du rèlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 1965.

527/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADO PTE

Son Honneur le Maire accueille Monsieur Laurent Bernier, nouvel échevin du quartier lau siège no. 1, pour qui c'est la première séance publique ce soir. Les meilleurs voeux lui sont adressés pour un fructueux mandat.

Première lecture du règlement 732 est donnée. Ce règlement amende l'article 19 du règlement de construction et zonage No. 527.

Deuxièmelecture est donnée du règlement 731. Ce règlement prévoit l'appropriation d'un montant additionnel de \$150,000.00 en vue de la construction future du Centre Culturel et Récréatif.

528/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADO PTE

Conformément aux dispositions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement 731 au mardi, 16 novembre 1965.

Le Conseil prend connaissance d'une seule soumission reçue pour le déneigement au cours de l'hiver 1965-1966, sur une largeur de 25 pieds, des rues dans la partie de Grantham-Ouest annexée à la Cité de Drummondville. Elle provient de Monsieur Joseph Hébert, 375 Chemin du Golf, pour un montant de \$2,500.00 Comme la somme demandée par Monsieur Hébert est de \$2,500.00 comparativement à \$2,000.00 l'an dernier pour le même travail, le Directeur des travaux publics est chargé de rencontrer le soumissionnaire et de faire part de l'entrevue au prochain comité.

La Cité de Drummondville a également demandé des soumissions pour la fourniture et la pose de conduites d'égouts et d'aqueduc sur les lots 167 et 168 du Canton de Grantham, partie annexée à la Cité. Les deux soumissions suivantes sont ouvertes:

MARIER & FILS ENRG:

\$269,312.25

FELICIEN ST-PIERRE:

\$247,924.90

Les deux soumissionnaires se sont conformés aux exigences en incluant soit un chèque visé ou un bon de guarantie représentant 10% du total de la cotation soumise.

Avant de prendre décision, le Conseil juge à propos de demander au Directeur des travaux publics de faire une étude approfondie des soumissions présentées et d'en faire rapport à une prochaine séance de comité.

529/65

A ce stage, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la présente séance soit ajournée à mardi, le 9 novembre 1965, à 8 hrs. p.m.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire

9 novembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 novembre 1965, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 8 novembre 1965, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Au début, Son Honneur le Maire se plait à souligner le retour de l'échevin Raymond Luneau à son siège. Les meilleurs voeux de succès et de coopération lui sont offerts au nom de tous les autres membres du Conseil.

La Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse sollicitent de nouveau, par l'entremise de M. Jean Moreau, ingénieur, et Me. Gérard Fradet, notaire, présidents conjoints de la section des noms réservés, l'appui financier de la Cité en marge de la campagne annuelle de souscription.

Le Conseil, très conscient des immenses services rendus par la Fédération à l'endroit des oeuvres méritoires, se plait à renouveler comme par le passé la souscription d'ailleurs prévue au budget. Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à remettre aux responsables la somme de \$1,000.00

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Trésorier soit autorisé à solder les comptes dus par la Cité au 31 octobre 1965. Ces comptes se totalisent à la somme de \$275,037.66

ADOPTE

Le Greffier donne lecture de lettres de remerciements provenant:

- de l'Association Forestière des Cantons de l'Est, pour la réception civique accordée aux participants du congrès des 4-H tenu le 7 octobre dernier à Drummondville;
- du poste de radio C.H.R.D., pour les fleurs envoyées par la Cité pour souligner le 10ième anniversaire de cet organisme indispensable à la population de Drummondville; nous réitérons ici nos meilleurs voeux de succès grandissants;
- de Me. Marcel Marier, C.R., qui manifeste avec sa courtoisie habituelle, sa reconnaissance au Conseil et à la population de Drummondville pour le souvenir tangible qui lui fut remis en reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus à la Cité depuis 10 ans en tant que premier magistrat.

Les ingénieurs-conseils Hamel & Malouin offrent, par lettre, leurs services professionnels pour le projet d'usine d'éputation que la Cité de Drummondville projette d'édifier.

Le Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable Pierre Laporte, informe le Conseil qu'il a approuvé, en date du 4 novembre 1965, sous l'autorité de l'article 5 du chapitre 89 des Statuts refondus du Québec 1964, la résolution adoptée par la Cité à sa séance du 13 septembre 1965, fixant les nouveaux tarifs pour les sorties de la brigade des incendies hors des limites de la Cité. Les Municipalités environnantes requérant ces services, seront avisées de ces nouvelles dispositions.

Afin de se conformer à la loi, le Greffier donne lecture du rapport de l'élection municipale tenue le 2 novembre 1965, lequel rapport est versé au dossier de cette élection.

Les membres du Comité d'Urbanisme de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, tout en félicitant le Conseil d'avoir retenu les services de l'urbaniste Gaétan Richard pour déterminer et étudier les secteurs de rénovation urbaine de notre municipalité, désirent rencontrer les échevins afin de discuter de certains points qui pour eux demandent éclaircissement.

Le Conseil, heureux de l'intérêt manifesté et soucieux de bien informer qui que ce soit des gestes qu'il pose, fixe la rencontre sollicitée à jeudi le 18 novembre 1965, à 7 heures p.m.

Monsieur Léo Brunelle, restaurateur, domicilié à 221 rue Lindsay, ayant été obligé d'abandonner son commerce en raison de la démolition de l'immeuble qu'il occupait, demande à la Cité le remboursement d'une partie de la licence commerciale payée, au montant de \$75.00

532/65

Le Conseil, considérant la demande équitable, il est donc proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Trésorier soit autorisé à effectuer un remboursement de \$37.50 à Monsieur Léo Brunelle.

ABOPTE

533/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Maire, ou à défaut le promaire, et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville une intervention incluse dans un acte de prêt par Drummond Die & Stamping Co. Ltd. à la Banque d'Expansion Industrielle; le texte de cette intervention de même que le projet d'acte ayant été lus et acceptés par le Conseil.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance, pour approbation, d'un contrat à intervenir entre le Gouvernement du Québec et la Cité de Drummondville concernant la réalisation d'un projet pour célébrer le centenaire de la Confédération.

Après étude, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil de la Cité approuve ce contrat et que le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville le contrat à intervenir. Le contrat prendra cependant effet que lors de l'entrée en vigueur d'un règlement de la Cité de Drummondville, pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer la part qu'elle s'engage à verser.

ADOPTE

Pour répondre à la demande des dirigeants de "Domaine Boulevard Inc." et, pour faciliter le développement d'un nouveau centre domiciliaire à être érigé sur la subdivision du lot 168 du Canton de Grantham dont ils sont les propriétaires, l'échevin André Cloutier, membre du comité de Toponymie, recommande que plusieurs nouvelles rues de ce secteur soient nommées.

535/65

Le Conseil partage cet avis et, sur proposition de l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, les noms ci-après énumérés sont donnés officiellements

Cadastre No.	Nom de rue	
168-45	Neiderer	
168-46	Colombie	
168-47	Mayrand	
168-48	Duchesneau	
168-49	Gallichan	
168-50 & 132	Caya	

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un rapport, produit par le Directeur des Travaux Publics, qui prévoit les améliorations à être apportées au système d'éclairage de certaines rues de la Cité. Une copie détaillée de ce rapport est annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie intégrante.

536/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce rapport soit accepté, que la Southern Canada Power soit autorisée à faire l'installation de l'éclairage modifié et qu'une somme mensuelle additionnelle de \$447.50 lui soit payée.

ADOPTE

537/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la somme de \$120.78, déboursée par l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. pour défrayer le coût des déjeuners servis aux pilotes qui ont participé au pageant aérien survenu le 12 septembre 1965, soit remboursée à ladite association. Cette subvention est accordée en raison du fait que cette manifestation s'est tenue dans les cadres des fêtes du 150ième anniversaire de fondation de Drummondville.

ADO PTE

L'aménagement d'un parc municipal dans le quartier St-Pierre nécessite, outre l'option déjà consentie et acceptée par Madame Joseph Lefebvre, l'acquisition de terrains additionnels.

- 538/65
- Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville accepte les options suivantes:
 - 1º consenties par Madame Rose Alma Pratte, épouse de Joseph Larocque - lot no. 162B-95-38 (superficie: 8,700 p.c.) pour la somme de \$3,000.00;
 - 2º consentie par M. Alonzo Malouin lot no. 162B-248 (superficie: approximativement 14,544 p.c.) pour la somme de \$4,500.00 - le vendeur s'engage à déménager à ses frais la bâtisse qui se trouve sur le lot avant le ler mai 1966;
 - 3° consentie par M. Jean-Guy Larocque lot no. 162B-95-27 (superficie: 14,805 p.c.) pour la somme de \$5,100.00

ADO PTE

539/65

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'acquisition des lots nos. 162B-95-38, 162B-248, et 162B-95-27, au prix total de \$12,600.00, dans le but d'aménager un parc municipal.

540/65

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier avise Me. Gaston Ringuet, C.R., que le Conseil maintient sa décision de se rallier à la première opinion émise par l'aviseur et supportée par la résolution no. 389-65, en date du 9 août 1965, relativement à la cause "Immeubles Claridge Inc. versus Cité de Drummondville".

ADOPTE

Les dirigeants des Productions Pierre Enr., responsables du gala présenté au théatre Drummond, le 18 novembre dernier, pour marquer l'ouverture officielle de la saison artistique 1965-66, sollicitent, en raison du peu de profit réalisé, le remboursement de la taxe d'amusement payée à la Cité. Ils verraient dans ce geste posé par la Cité, une reconnaissance à l'endroit de ceux qui ont pris cette initiative de mettre sur pied une soirée dédiée tout spécialement à nos artistes locaux.

Le Conseil, tout en félicitant et louant l'initiative de ces jeunes imprésarios, se voit dans l'obligation de refuser cette demande afin de ne pas créer de précédent. Les Cavaliers de Drummondville, corps de tambours et clairons, par une lettre adressée au Conseil, font part qu'ils célèbreront cette année leur 5ième anniversaire de fondation. Pour marquer cet évènement, ils ont comme projet de faire partie de l'Association américaine des corps de tambours et clairons, ce qui leur permettra de se produire dans les principaux centres américains tels que New-York, Jersey City, Chicago et autres. Ils se rendront aussi, au cours de l'année 1966, à Ottawa, Toronto et Sarnia. Pour ce faire, des instruments nouveaux à acquérir et des uniformes à remplacer nécessitent un fonds qu'ils n'ont pas. Ils comptent sur l'appui de la Cité pour réaliser ce rève à l'avantage de la Cité qu'ils continueront de représenter avec plus de fierté encore.

Le Conseil, heureux de l'initiative accrue de ce mouvement musical, accepte en principe de lui venir en aide et se propose de discuter de la somme à contribuer avec les responsables en temps et lieu.

Trente-deux (32) résidents de la rue St-Damien demandent au Conseil de la Cité l'aménagement d'un terrain de stationnement pour cette rue. Les nombreuses places d'affaires et la circulation intense provenant de la Canadian Celanese rendent nécessaire, selon eux, un terrain de stationnement dans ce secteur.

Le Conseil réfère cette requête aux échevins Rosaire Milette et Antonio Godbout, qui après étude, feront rapport à la prochaine séance de comité.

541/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement visant à amender les articles 19 et 25 du règlement de construction et zonage No. 527.

Les membres de l'Association des Marchands de la Place Drummond, par résolution, prient le Conseil d'apporter une amélioration aux feux de circulation à la sortie du Centre d'Achat, sur le Boulevard St-Joseph. Selon eux, le minutage devrait être modifié de façon à permettre un passage prolongé des usagés du Centre d'Achat, surtout aux heures de pointe.

L'échevin Armand Gauthier, en tant que président du comité de police, informe ses collègues et l'assistance, que des études sont présentement en cours pour trouver une solution à la satisfaction de tous.

Première lecture est donnée du règlement No. 733. Ce règlement prévoit l'acquisition de terrains situés à St-Nicéphore à proximité de l'aéroport municipal et devant servir au prolongement de la piste d'atterrissage existante, et l'appropriation de sommes nécessaires à cette fin, au montant de \$35,000.00

Le terme de trois mois étant terminé pour l'échevin J.A. Michaud comme maire-suppléant, Son Honneur le Maire, au nom de tous les autres membres du Conseil, le remercie et le félicite pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions. Il est alors proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que l'échevin Armand Gauthier soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

ADO PTE

Les ingénieurs-conseils Goulet, St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie, ont soumis leur projet de l'étude préliminaire de l'épuration des égouts du Grand Drummondville au Conseil de la Cité lors d'une rencontre particulière.

543/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les ingénieurs-conseils précités soient autorisés à soumettre à la Régie des Eaux du Québec ce projet pour approbation.

ADOPTE

Les élèves de philosophie, deuxième année, de l'Externat Classique St-Raphael de Drummondville, sur le point de rédiger leur premier journal de finissants, demandent au Conseil de la Cité de leur venir en aide financièrement sous forme d'un octroi de \$25.00 à leur être concédé.

544/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Trésorier soit autorisé à faire tenir aux responsables l'octroi sollicité au montant de \$25.00, pour cette année seulement.

Le Conseil considère que c'est là un précédent dans l'histoire de Drummondville puisque ce sont nos premiers finissants aux études classiques.

ADOPTE

545/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Directeur des travaux publics, M. Jacques Bonin, soit autorisé à faire plafonner la partie supérieure de l'édifice du marché public.

d'un emplacement de terrain d'une superficie totale de 93.35 âcres

ADOPTE

546/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Laneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que Me. Gérard Fradet, notaire, soit prié de rédiger l'acte à intervenir entre la Cité de Drummondville et M. Wilfrid Janelle pour l'acquisition par la Cité de M. Janelle

carrés désignés sous le no. Ptie 167 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et que le Maire, ou à défaut le promaire, et le Greffier soient autorisés à signer cet acte pour et au nom de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

547/65

A la demande du Ministère de l'Industrie et du Commerce, il est proposé par l'échevin Raymond Lumeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 724, autorisant la Cité à acquérir une aide financière à la Canada Valve & Hydrant Company Limited jusqu'à concurrence d'un montant de \$72,000.00, soit modifié pour décréter un emprunt de \$53,000.00 seulement et selon les détails ci-après énumérés:

Montant de l'hypothèque:	
Terrain Coût de construction Frais d'architecte: 6%	\$ 16,055.20 60,000.00 3,600.00
	\$ 79,655.20
MOINS: versement initial: 20%	15,931.04
	\$ 63,724.16
PLUS: frais de financement	4,766.89
	\$ 68,491.05
Montant du règlement d'emprunt:	
Terrain déjà financé (parc) Bâtisse	60,000.00
Frais d'architecte	3,600.00
	\$ 63,600.00
MO INS: 20% comptant	15,931.04
	\$ 47,668.95
PLUS: frais de financement: 10%	4,766.89
	\$ 52,435.85

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Manger on

Antiphe Semie

16 novembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 novembre 1965, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- Donner la lecture publique du règlement No. 731 Montant additionnel de \$150,000. pour la construction du Centre Culturel.
- Donner la deuxième lecture du règlement No. 732 -Amendement au règlement de construction re: rue Robins.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 732 amendant l'article 19 du règlement de construction et zonage No. 527 à l'effet de modifier le zonage d'une partie de la rue Robins (lot P.28-70)

548/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 2 décembre 1965.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CITE DE DRUMMONDVILLE

PROCES-VERBAL 22 NOVEMBRE 1965

AMELIORATION A L'ECLAIRAGE DE RUES (2e rapport-Novembre 1965)

	Nouvel Eclairage	Ancien Eclairage
DUNKIN De Hériot à Belcourt	4 - 250 w (à vapeur de mercure)	4- 200 w (incandescente)
DU MOULIN De Lindsay à Belcourt	9 - 250 w	9 - 200 w
lle AVENUE De St-Damase à St-Eusèbe	4 - 250 w	2 - 200 w 2 - 300 w
ST-JEAN De St-Laurent à 17e Avenue	10 - 250 w	7 - 200 w 1 - 300 w
ROBIN De Newton à Brock	2 - 250 w	2 - 200 w
CORMIER De St-Pierre à Riv. Noire	11 - 250 w	10 - 200 w
St-HENRI De St-Pierre à Leclerc	5 - 250 w	5 - 200 w
LECLERC De St-Henri à Bernard	2 - 250 w	3 - 200 w
	47 - 250 w 3-30	0 w - 41-200 w

Augmentation de coût pour la Cité

47 (250 w) å \$4.00 = \$188.00 par mois

Moins 3 (300 w) & \$2.50= \$7.50 41 (200 w) & \$1.75= 71.75

\$79.25=79.25

Lecture publique est donnée du règlement No. 731, en conformité avec les exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes. Ce règlement prévoit l'appropriation d'un montant additionnel à être appliqué à la construction du Centre Culturel et Récréatif.

Quatorze électeurs propriétaires, présents à l'assemblée et s'opposant au règlement 731, demandent qu'un réferendum soit tenu sur ce règlement.

Selon l'article 593 de la Loi des Cités et Villes le nombre requis d'électeurs propriétaires pour exiger un tel referendum étant de 40, ces 14 électeurs propriétaires retirent leur demande et se rallient à un fort groupe d'organismes, représentés à l'assemblée, qui se prononcent en faveur du règlement précité.

549/65

Le délai de deux heures étant écoulé, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 731 adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire

PROCES-VERBAL - 9 NOVEMBRE 1965

Novembre 1965.

AMELIORATION ECLAIRAGE DE RUE

	Nouvel Eclairage	Ancien Eclairage
Des Ecoles Du C.P.R. à Du Moulin	25-250w (à vapeur de mercure)	25-200w (incandescente)
Girard	2- 250 w	2 - 200 w
Rive Nord près rue Milton	1 - 200 w (incandescente)	
Du Moulin Entre St-Marcel & Notre-Dame	1 - 400 w	
Manseau De Blvd.St-Joseph au Manège	-12 - 250 w	10 - 200 w
St-Philippe De Blvd.St-Joseph à Notre-Dame	9 - 250 w	7 – 200 w
St-Louis De Blvd.St-Joseph au Manège	12 - 250 w	9 - 200 w
Mitchell	3 - 250 w	2 - 200 w
Newton	10 - 250 w	10 -200 w
Stadium de Baseball (Stationnement)	2 - 400 w	
Pelletier	11 - 400 w (7 nouveaux poteaux)	1 - 200 w
Melançon De Blvd.St-Joseph à Notre-Dame	8 - 250 w	8 - 200 w
Tétreau	4 - 250 w	
St-Damase Entre 17e Ave. & 4e Rang	8 – 400 w	
Bruno	10 - 250 w	10 - 200 w
St-Pierre	1 - 400 w	
Dollard	1 -250 w	
St-Laurent	19 - 400 w	10 - 300 w 4- 200 w
St-Georges	4- 250 w	1 - 200 w
Chassé	6 - 250 w	1 - 200 w
Biron	1 - 250 w	
Gosselin	5 – 250 w	5 - 200 w

1/2 × 250 × € 4,00 = 448 € Surphis pour la lité. 42 × 400 × € 4,50 = 189,00 × 4 + 7,50 par mois. 1 × 200 × € 1,75 = 1638.75 | 4 + 7,50 par mois.

22 novembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 novembre 1965, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J. Adélard Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 8, 9 et 16 novembre 1965.

550/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces trois assemblées soit accepté.

ADO PTE

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à solder des comptes dus par la Cité au montant de \$25,851.66

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2,420 à 2,454 inclusivement.

E52/65 Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un rapport produit par le Directeur des Travaux Publics qui prévoit des améliorations additionnelles à être apportées au système d'éclairage de certaines rues de la Cité. Une copie détaillée de ce rapport est annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce rapport soit accepté; et que la Southern Canada Power soit autorisée à faire l'installation de l'éclairage modifié et qu'une somme mensuelle additionnelle lui soit payée (\$108.75).

ADO PTE

La Garde d'Honneur St-Frédéric de Drummondville, tout en présentant ses hommages au Conseil, sollicite l'appui financier de la Cité en raison de l'expansion de leurs cadres et le projet d'ouverture d'une section dans une autre paroisse, ce qui occasionnerait l'achat de nouveaux costumes, de matériel, etc.

Le Conseil, tout en louant le travail méritoire de ces gardes, se voit dans l'obligation de refuser l'aide demandée et prie les dirigeants de cet organisme de faire plutôt appel aux fabriques des paroisses concernées.

Les directeurs de la Chambre de Commerce félicitent le Conseil d'avoir fait l'acquisition d'un service de radar. Ils croient qu'il s'agit là d'une mesure sage qui aura pour effet de réduire la vitesse des véhicules et par le fait même de protéger les citoyens et surtout les enfants contre les accidents devenus trop fréquents.

Le Conseil prend connaissance de lettres provenant de:

- Me. Paul Desruisseaux, C.R., président de La Tribune Inc., qui remercie Son Honneur le Maire pour la sympathie témoignée en marge de la grève des employés du journal La Tribune;
- 2) De la Régie des Transports qui accuse réception d'une demande réitérée de la part de la Cité relativement au permis demandé par Autobus Drummondville Limitée;
- 3) De l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville qui remercie le Conseil de la Cité pour la prompte attention que celui-ci a manifesté en faisant poser une couche d'asphalte surles terrains de stationnement de la rue Brock. Des voeux pour un heureux règne sont également offerts à Son Honneur le Maire;
- 4) De l'Association des Assureurs-Vie qui remercie le Conseil pour la réception civique accordée aux participants du congrès tenu récemment à Drummondville.

Par une requête, 68 propriétaires d'étaux du marché public prient le Conseil d'améliorer le système de chauffage lequel, selon eux, ne répond plus aux besoins actuels et met également leur santé en cause.

Les membres du Conseil, très au fait de ce problème pour en avoir fait l'étude, ont déjà pris certaines dispositions en priant le Directeur des Travaux Publics de faire plafonner la partie supérieure et intérieure de l'édifice. D'autres fournaises seront installées si la chose s'avère nécessaire. De toute façon, ces messieurs ne seront pas ignorés et des mesures seront prises pour assurer leur bien-être.

Les Entreprises Bellevue Limitée et un groupe de 37 propriétaires de terrains sur la Terrasse du Golf, située entre la Rivière Noire et le rond de course, prient le Conseil de faire l'installation de services publics en cet endroit. La plupart de ces nouveaux propriétaires n'attendent que ces services pour y ériger leur demeure.

Le Conseil, tout en procédant présentement à l'exécution de projets du genre dans la Cité, reconnaît le bien-fondé de cette demande et se propose d'en faire une étude très sérieuse.

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité de Drummondville que les contribuables ci-après énumérés se sont adressés à elle pour l'obtention d'un permis:

- M. Alfred Giroux Marché Larocque, 122 Dunkin.
- M. Jacques Loiselle Hôtel Ritz, 651 Blvd. St-Joseph.
- 3) Dame Evangéline Houle Fafard Taverne St-Laurent, 30 rue St-Laurent.

554/65

Lors de la séance du 8 novembre dernier, des soumissions demandées pour la fourniture et la pose de conduites d'égouts et d'aqueduc sur les lots 167 et 168 du Canton de Grantham furent ouvertes. Après étude approfondie desdites soumissions par le Directeur des Travaux Publics, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission présentée par Monsieur Félicien St-Pierre, au montant de \$239,296.15, soit retenue et que le chèque visé accompagnant l'offre de Marier & Fils soit remis à l'intéressé.

ADOPTE

555/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soit retenue au prix de \$2,500.00 la soumission de Monsieur Joseph Hébert, domicilié à 375 Chemin du Golf, pour le déneigement au cours de l'hiver 1965-1966, sur une largeur de 25 pieds, des rues dans la partie de Grantham-Ouest annexée à la Cité de Drummondville; soit sur les rues de chaque côté du Boulevard Bernard entre la Rivière Noire et la Route 9, sur les chemins du ler et 2e rang, sur la rue Cormier (entre la rue Janelle et la Rivière Noire), sur la rue Haggerty (du Boulevard Bernard à l'usine South Durham Caskets), sur la rue de Boucherville (du Boulevard Bernard à la piste de course), de même que sur les rues Marier, Cormier et Mayrand (dans le Domaine du Boulevard); le tout totalisant une longueur approximative de 5 milles.

La Commission Scolaire Régionale St-François nous informe qu'en vertu de l'avis public no. 13, Messieurs les commissaires de la Commission Scolaire Régionale St-François, lors de leur séance régulière du 10 novembre 1965, ont adopté deux résolutions, nos. 412/65 et 413/65, pour se porter acquéreurs des terrains ci-dessous décrits en vue de l'agrandissement du campus scolaire de Drummondville. Tous les terrains

et bâtisses situés à l'intérieur des limites suivantes:

Résolution No. 412/65

- N.-O. Tous les terrains bornés au nord-ouest par la rue St-Georges de la rue Pelletier vers le sud jusqu'à la Rivière Noire; subdivisions du lot No. 159;
- N.-E. Bornés au nord-est par la rue Pelletier sur la longueur des lots 159-87 et 159-88;
- S.-E. Bornés au sud-est par la ligne de division des lots 158 et 159 de la rue Pelletier vers le sud jusqu'à la Rivière Noire;
- S.-O. Bornés au sud-ouest par la Rivière Noire;

Résolution No. 413/65

- N.-0. Tous les terrains bornés au nord-ouest par le prolongement imaginaire en ligne directe de la rue St-Georges, de la Rivière Noire jusqu'au 4e Rang (Boul. Lemire);
- N.-E. Bornés au nord-est par la Rivière Noire;
- S.-E. Bornés au sud-est par la Rivière Noire jusqu'au quatrième rang (Boul. Lemire);
- S.-O. Bornés au sud-ouest par le quatrième rang (Boul. Lemire) entre la Rivière Noire vers l'ouest et la limite est du prolongement imaginaire en ligne directe de la rue St-Georges.

Conditions: de gré à gré ou par expropriation.

Les dimensions desdits terrains seront plus particulièrement décrites aux contrats à intervenir avec les propriétaires desdits lots.

Le tout sujet à l'approbation des autorités du Ministère de l'Education.

Le Conseil prend connaissance d'une résolution soumise par la Jeune Chambre de Drummondville, qui se lit comme suit:

> " Que la Jeune Chambre de Drummondville envoie des lettres aux Associations d'Hommes d'Affaires pour leur demander de s'occuper des décorations à l'occasion de la prériode des Fêtes.

Qu'en plus d'envoyer des lettres, on fasse de fortes pressions auprès des autorités municipales et des Associations d'Hommes d'Affaires.

Qu'on forme immédiatement un comité sous la responsabilité de Mlle Danielle Séguin. " Après lecture de cette résolution, plusieurs membres de la Jeune Chambre, présents à l'assemblée et accompagnée d'un groupe du sexe faible, réclament avec beaucoup d'énergie que la Cité fasse des décorations à travers ses différents quartiers et à ses frais. Après forte discussion et plusieurs suggestions considérées, Son Honneur le Maire souligne que depuis plusieurs années les membres du Conseil se sont penchés sur ce problème avec grand intérêt, mais la coopération des marchands n'étant pas acquise en ce qui avait trait à la participation de la Cité et des différentes associations d'hommes d'affaires, la question a toujours été laissée en suspens. Cette année encore, ce sujet est apporté en retard et il est acquis par ceux qui ont l'expérience en cette matière qu'il ne peut se faire de décorations d'importance et permanentes pour la période des fêtes à venir.

Le Conseil est désireux de faire son effort en autant que l'on s'entendra sur la formule à adopter pour la satisfaction de tous les intéressés.

Parce que la demande faite par Monsieur Guy Lavigne, demeurant à 533 rue St-Pierre, de construire une habitation de 3 logements sur la rue Faucher est interdite par le règlement de zonage, le Conseil ratifie la décision du comité de construction et zonage et refuse l'émission d'un permis à ce contribuable.

En marge de sa 8e campagne de souscription du prêt d'honneur aux étudiants, qui se tient du 15 au 30 novembre courant, la Société St-Jean-Baptiste du diocèse de Nicolet solicite, comme par le passé, l'appui financier de la Cité.

556/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité souscrive la somme de \$50.00 à cette oeuvre si utile à notre jeunesse étudiante et bien pensante.

ADOPTE

557/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles soit autorisé à préparer les fiches pour la subdivision des lots 149 et 151 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et la propriété des Entreprises Bellevue Ltée.

ADO PTE

558/65

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Bureau d'Evaluation et d'Immeubles soit autorisé à préparer les fiches pour la subdivision des lots 167 et 168 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et la propriété de Domaine du Boulevard Inc. Désireux de créer une atmosphère de gaiété durant la période de fêtes qui s'amène, les Hommes d'Affaires du Centre de Drummondville, plus spécifiquement du secteur des rues St-Jean et St-Marcel, demandent au Conseil d'ériger, comme par le passé, un arbre de Noel géant dans le parterre de la bibliothèque municipale. Ils demandent également d'installer des chaines de lumières sur la toiture du marché municipal et naturellement d'en défrayer le coût.

Les membres du Conseil sont tous d'avis d'ériger un arbre de Noel dans le parterre de la bibliothèque municipale, mais ne désirent pas faire l'installation de chaines de lumières au marché parce que, selon l'opinion de l'ingénieur de la Cité, ces décorations sont maintenant désuètes. Ils encouragent cependant ces marchands à faire une décoration appropriée dans les rues et sont consentants à ce qui la Cité défraie le coût de l'électricité consommée extérieurement, en autant que permission et autorisation soient obtenues ou concédées par la Southern Canada Power et les inspecteurs en électricité.

- 559/65

 L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement visant à modifier le zonage du côté est de la rue St-Georges, du parc Woodyatt à la rue Hébert.
- Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Me. Laurent Jutras, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte à intervenir entre la Cité de Drummondville et la Cie Entreprises Bellevue Ltée, pour la cession par cette dernière de toute les rues comprises dans les subdivisions des lots Nos. 149, 151 et 126-3 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, lui appartenant; que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient également autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Cité de Drummondville. Cette acceptation par la Cité l'obligera à un déboursé de \$1.00 comptant à l'endroit du cessionnaire.

ADO PTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte à intervenir entre la Cité de Drummondville et la Cie Domaine du Boulevard Inc., pour la cession par cette dernière de toutesles rues comprises dans les subdivisions des lots Nos. 167 et 168 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, lui appartenant; que le Maire, ou à défaut le promaire, et le Greffier de la Cité soient également autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Cité de Drummondville. Cette acceptation par la Cité l'obligera à un déboursé de \$1.00 comptant à l'endroit du cessionnaire.

Amendée par rés. 613/65 Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte à intervenir entre la Cité de Drummondville et MM. Bordeleau et Dumaine, pour la cession par ces derniers de toutes les rues comprises dans les subdivisions des lots Nos. 140 et 141 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, lui appartenant; que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient également autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Cité de Drummondville. Cette acceptation par la Cité l'obligera à un déboursé de \$1.00 comptant à l'endroit des cessionnaires.

ADOPTE

Les dirigeants de la compagnie Technico Inc. de Drummondville, fabricants de meubles de laboratoires et autres, propriétaires d'un immeuble construit par la Cité à même le fonds industriel mis à sa disposition par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, s'adressent au Conseil avec l'espoir d'obtenir de nouveau un appui financier en vue d'un agrandissement à leur bâtisse déjà existante.

Une expansion trop rapide, des perspectives fort intéressantes sous forme de nombreux autres contrats à réaliser dans un espace maintenant restreint, les incitent à poser ce geste. D'après la résolution adoptée par eux le 10 novembre 1965, la compagnie Technico accepte de verser 20% du coût de l'agrandissement, tel qu'exigé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Le coût approximatif prévu pour cet agrandissement est \$100,000.

562465

Le Conseil, tout en félicitant ces industriels progressifs, après une étude des états financiers soumis, consent à apporter l'aide financière additionnelle à cette firme en autant que toutes les exigences des ministères provinciaux concernés seront respectées. Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que le Greffier de la Cité soit prié de faire parvenir, avec les documents nécessaires, cette demande pour une acceptation de principe.

ADO PTE

563/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que soit majorée de \$125.00, qu'elle était, à \$150.00 l'allocation mensuelle qu'accorde la Cité à Monsieur Larry Morin, préposé à la garde et à la sécurité de l'aéroport municipal; telle allocation servant à défrayer les dépenses courantes et urgentes qui résultent de l'opération d'un aéroport.

ADOPTE

564/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que Maîtres Ringuet et St-Pierre, avocats, soient autorisés à prendre, pour et au nom de la Cité de Drummondville, les dispositions légales nécessaires pour faire valoir la clause résolutoire dont fait mention l'opinion légale demandée dans la cause Cité de Drummondville versus l'Islet Métal Inc.

ADO PTE

Première lecture est donnée des règlements:

No. 735 - Travaux d'hiver 1965/66.

No. 736 - Appropriation de terrains pour aménager un parc municipal.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 733. Ce règlement prévoit l'acquisition de terrains situés à St-Nicéphore à proximité de l'aéroport municipal et devant servir au prolongement de la piste d'atterrissage.

565/65
Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADO PTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 733 au 2 décembre 1965.

Le Conseil prend connaissance d'un acte de servitude préparé par Me. Marc-André Joyal, notaire, consenti par les promoteurs du Domaine du Boulevard Inc. en faveur de la Cité de Drummondville, de la Southern Canada Power, de la Cie du Téléphone Bell, dans le but de permettre l'installation des services publics à l'arrière des lots à être desservis sur le territoire du Domaine du Boulevard Inc.

566/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de servitude et à y effectuer les changements d'importance mineure jugés nécessaires.

ADO PTE

567/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'entreprises à intervenir entre la Cité et Monsieur Félicien St-Pierre pour la fourniture et la pose des conduites d'égouts et d'aqueduc devant desservir les subdivisions des lots 167 et 168 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham (Domaine du Boulevard Inc.)

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Bosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Greffier soit chargé de s'enquérir, auprès des autorités compétentes et concernées, de la possibilité d'avoir recours aux services d'experts en ce qui a trait à la planification ou à l'établissement de musés et de galeries d'art à être aménagés dans l'édifice du Centre Culturel.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

2 décembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 décembre 1965, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- Procéder à l'ouverture des soumission pour la construction du Centre Culturel.
- Donner la lecture publique du règlement No. 732 (Amendement au règlement de construction et zonage No. 527, re: rue Robins)
- Donner la lecture publique du règlement No. 733
 (Achat de terrains à St-Nicéphore pour agrandir la piste d'atterrissage de l'aéroport municipal)
- Adopter une résolution pour autoriser la Cie de finance à vendre pour le compte de la Cité une émission d'obligations sur le marché américain.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

En conformité avec les exigences de l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 732 amendant l'article 19 du règlement de construction et zonage No. 527 à l'effet de modifier le zonage d'une partie de la rue Rogins (lot P.28-70).

570/65

Lecture publique est donnée du règlement No. 733 - acquisition de terrains situés près de l'aéroport municipal et devant servir au prolongement de la piste d'atterrissage - en conformité avec les exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Des soumissions cachetées ont été demandées par la Cité de Drummondville pour la construction d'un centre culturel et sportif d'après les plans et devis des architectes Blais & Malouin de Drummondville. Les soumissionnaires pour l'entreprise générale doivent avoir leur principale place d'affaires dans le district é-lectoral de Drummond. Les entrepreneurs généraux doivent inclure, avec leur soumission, un chèque visé au montant de \$50,000.00 ou une police de garantie équivalente souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire. Ces soumissions doivent être remises au Greffier de la Cité, 423, rue Lindsay, Drummondville, avant 5 heures de l'après-midi, jeudi le 2 décembre 1965, pour être ouvertes le même soir, à 8 heures p.m. en la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville. Quatre soumissions furent reçues dont une après le délai prévu, laquelle fut ignorée. Les trois autres se lisent comme suit:

A. FORTIN CONSTRUCTION LIMITEE \$ 646,910.00
URBAIN HOULE \$ 790,500.00
DESHAIES & RAYMOND INC. \$ 730,000.00

Le Conseil convient de faire une étude plus élaborée de ce qui est produit et prendra une décision finale par résolution lors de la prochaine assemblée publique régulière, lundi le 13 décembre 1965.

571/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la firme Bell, Gouinlock & Cie Ltd. de Montréal soit autorisée à vendre pour le compte de la Cité de Drummondville, privément et sans offre publique, sur le marché des Etats-Unis, une émission d'obligations de \$1,330,500.00 décrite comme suit:

Cité de Drummondville, P.Q. Obligations en séries Datées du ler décembre 1965 Echéances du ler décembre 1966 à 1985 Intérêts à 5½% 56 94/65

Le délai d'une heure prévu à l'article 426 - 1° de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 732, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adoptée à toutes fins légales.

ADO PTE

570/65

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 733, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADO PTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

iner /

13 décembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 décembre 1965, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Laneau, J.A. Michaud, et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 22 novembre et 2 décembre 1965. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Philippé Bernier, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTE

573/65

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant les deniers nécessaires devant servir à défrayer le coût des plans et devis en vue de la construction d'une usine d'épuration et de collecteurs d'égouts.

En marge de la nouvelle loi des Fabriques qui entre en vigueur le ler janvier 1966, Monsieur Roger Barsalo, trésorier du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. désire savoir du Conseil si son organisme sera exempté du paiement des taxes municipales advenant l'achat de la Salle Paroissiale Saint-Jean-Baptiste. Dans l'affirmative, quelle serait l'évaluation imposée sur cette bâtisse? Comme cette nouvelle loi est fortement discutée présentement et que l'application peut en être modifiée, le conseil préfère attendre de nouveaux développements avant de se prononcer.

La Cité ayant aménagé, à l'extrémité nord-ouest du terrain de la Fraternelle, un passage d'environ 10 pieds qui permet aux automobilistes de circuler en direction unique du terrain de la Commission Scolaire vers la rue St-Marcel, il était convenu qu'une exemption de taxe soit consentie sur cette partie de terrain à compter du ler janvier 1965.

574/65

Afin de régulariser cet état de chose, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Trésorier soit autorisé à radier la partie de taxe qui s'impose à compter de la date précitée.

ADOPTE

575/65

31 décembre 1965, totalisant une somme de \$468,815.50

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé
par l'échevin J.A. Michaud, que ces comptes soient approuvés pour
paiement.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au

ADOPTE

576/65

L'échevin Antonio Godbout donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour défrayer le coût de préparation des plans de services publics pour le secteur ouest de la Cité.

En marge de l'injonction prise par la Cité contre Monsieur Gilbert Dionne, et rejetée par la Cour Supérieure, l'action en dommages produite par Monsieur Dionne au montant de \$5,500.00 a été référée à Me. Gaston Ringuet, avocat, pour opinion. Ce dernier, après étude, n'a aucune hésitation à prétendre qu'une action en dommages ne peut dans les circonstances être légalement intentée contre la Cité. Le Conseil même peut contester si toutefois action était prise.

L'échevin Raymond Luneau, tout en respectant l'opinion donnée, prétend qu'en conscience cette prise de position par la Cité a 577/65 causé un tort appréciable à l'intimé. En conséquence, il propose que, sans préjudice à ses droits, la Cité verse à Monsieur Dionne une indemnité de \$1,000. Cette proposition est secondée par l'échevin Rosaire Milette.

> En amendement: il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité se conforme entièrement à l'opinion donnée par Me. Gaston Ringuet.

> > Le vote est donc pris pour trancher le litige.

VOTENT EN FAVEUR DE LA PROPOSITION PRINCIPALE:

MM. les échevins Raymond Luneau, Rosaire Milette. et Antonio Godbout.

VOTENT EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

MM. les échevins Hervé Cloutier, J.A. Michaud. et André Cloutier.

S'abstiennent de voter: MM. les échevins Armand Gauthier. et Laurent Bernier.

Le vote étant égal, de part et d'autre, Son Honneur le Maire, usant de son vote prépondérant, appuie l'amendement.

L'opinion légale de Me. Gaston Ringuet, à savoir que la Cité est justifiée de ne verser aucune compensation, est adoptée.

ADO PTE

578/65

Une résolution portant le numéro 515/65, adoptée à la séance du 25 octobre 1965, est abrogée et remplacée par la suivante:

Les arpenteurs-géomêtres LeMaire & LeMaire soumettent pour approbation par la Cité de Drummondville un plan de subdivision qu'ils ont effectuée sur une partie des lots 167 et 168 du Canton de Grantham, en date du 20 septembre 1965, propriété du Domaine du Boulevard Inc. Le Conseil de la Cité accepte à 60' de largeur la rue portant le no. 168-139, ledit

no. 168-139 étant le prolongement d'une rue déjà cadastrée à 60' de largeur, soit le numéro 168-30.

Le Directeur des Travaux Publics en ayant fait l'étude et la recommandation, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce plan de subdivision effectué soit accepté par la Cité de Drummondville.

ADOPTE

579/65

Faisant suite à l'extrait du procès-verbal de la séance spéciale du 2 décembre 1965 relativement à l'ouverture des soumissions ouvertes en vue de la construction du Centre Culturel et Sportif, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de A. Fortin Construction Limitée soit retenue au coût modifié de \$627,458.00. Cette acceptation est toutefois sujette à l'approbation du Secrétaire de la Province, l'Honorable Bona Arseneault.

ADOPTE

580/65

L'échevin J.A. Michaud donne <u>avis de motion</u> d'un règlement visant à homologuer les terrains portant les numéros de cadastre P.112, P.112-1 et P.113, appartenant à Ideal Petroleum Ltée et à Monsieur Almer Gauthier, pour des fins municipales.

Les directeurs du club de baseball Les Royaux de Drummondville, ayant cédé leurs intérêts à de nouveaux intéressés, remercient les membres du Conseil pour le support qui leur fut accordé. Désirant abandonner leur charte, ils sollicitent du Conseil une lettre dans laquelle serait stipulé qu'ils sont libres de toutes dettes à l'endroit de la Cité de Drummondville.

581/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Greffier soit prié d'acquiesser à la demande des directeurs de l'ancienne direction en leur faisant tenir une lettre abondant dans le sens indiqué ci-haut.

ADOPTE

Mle Gisèle Beaudoin, demeurant à 404 rue St-Alfred, désire ouvrir un salon d'esthétique chez-elle et s'adresse au Conseil pour obtenir le permis nécessaire.

L'échevin Laurent Bernier, en tant que président du comité de construction, informe ses collègues du Conseil que c'est aller à l'encontre du règlement de zonage que d'octroyer un tel permis à cet endroit. Les échevins se rallient à l'opinion émise par M. Bernier et le permis d'opérer un salon d'esthétique est refusé.

L'honorable Guy Favreau, président du Conseil privé du Canada, par l'entremise de son directeur de cabinet, remercie Monsieur Larry Morin, préposé à la surveillance de l'aéroport municipal, pour l'accueil qui lui fut réservé lors de son passage à Drummondville le 7 novembre dernier. Le ministre tient à souligner qu'il fut très heureux de constater qu'um maximum de dispositions étaient prises pour satisfaire ceux qui utilisaient notre piste d'atterrissage comme point de relai. Le Conseil peut en l'occurence s'approprier une part de l'appréciation donnée en raison du souci qu'il a de faire de notre aéroport l'um des plus importants du Québec.

Monsieur Jean Gadoury, secrétaire de l'Association des Corps de Majorettes du Québec Inc., tient, au nom des Corps associés et en son nom personnel, à remercier ceux qui les ont accueillis lors de l'assemblée mensuelle de cet organisme, tenue à Drummondville récemment.

Le Docteur Albert Paris, médecin vétérinaire, fait demande au Conseil d'un permis en vue d'opérer une clinique vétérinaire au numéro 875, rue St-Pierre. La maison est située à l'angle des rues St-Pierre et Pepin et gardera sa forme actuelle, c'est à dire que rien ne démontrera extérieurement qu'une clinique existe à cet endroit.

En raison des normes de construction à respecter, le Conseil, après étude, se voit dans l'obligation de refuser cette demande de permis.

Des propriétaires de la rue Lévis, présents à l'assemblée, désirant appuyer d'avantage leur requête écrite, insistent auprès du Conseil pour obtenir:

- 1º la confection de trottoirs et le recouvrement en asphalte d'une partie de leur rue;
- qu'ils ne soient pas oubliés dans l'enlèvement de la neige devant leurs habitations;
- que la vérification de la borne-fontaine soit faite par le département des incendies.

Son Honneur le Maire, au nom de ses collègues, informe ces électeurs-propriétaires que des dispositions seront prises pour que satisfaction leur soit donnée. Les directeurs des services concernés procéderont en conséquence.

582/65

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville, comme l'an passé, confie à la Corporation Municipale de St-Nicéphore le déblaiement de la piste d'atterrissage de l'Aéroport Municipal au cours de la saison 1965/66. Conformément aux précisions énoncées à une résolution de la Municipalité de St-Nicéphore en date du 6 décembre 1965, ce travail sera exécuté au taux suivant:

- pour l'usage d'un camion muni d'une charrue:..... \$15.00 l'heure
- pour l'usage d'un tracteur et d'une souffleuse:..... \$20.00 l'heure;

le tout sous la surveillance de M. Larry Morin, préposé à la garde et l'entretien de l'aéroport.

ADO PTE

583/65

Il est proposé parl'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$248,300.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$248,300.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 730. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$248,300.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADO PTE

584/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$300,000.00, et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$300,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1966. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouvea, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'execède jamais la somme de \$300,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADO PTE

Première lecture est donnée des règlements:

- No. 734 Amendement aux règlements de construction et zonage Nos. 527 et 530.
- No. 737 Fusion des Municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 735, lequel autorise l'exécution de certains travaux publics dans le cadre fédéral-provincial-municipal d'encouragement des travaux d'hiver 1965/66, tels travaux entraînant une dépense totale de \$14,000.00, moins les octrois prévus audit programme.

Il est proposé parl'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 735 au 27 décembre 1965.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 736, lequel autorise l'achat, à des fins municipales, des lots 1628-246, 247, 248, 95-38 et 95-27, du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et l'appropriation d'un montant de \$20,000.00 à ces fins.

586/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADO PTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 736 au 27 décembre 1965.

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que le Trésorier soit autorisé à payer
les mémoires de frais, au montant de \$20.00 chacun, que les journaux
Le Nouvelliste, La Parole, La Tribune, et le Poste de radio C.H.R.D.
présenteront pour les voeux qu'ils inséreront dans leur medium de presse
à l'occasion du Nouvel An.

ADO PTE

Monsieur René Giroux, président des "Conquistadores", se fait l'interprète de ce corps musical pour solliciter de la Cité un octroi substantiel en vue de leurs activités 1966. Cet ensemble féminin s'est mérité de nouveau cette année plusieurs trophés à travers la Province pour ses magnifiques performances.

Le Conseil est très heureux de ces succès obtenus et donne l'assurance qu'une étude très sérieuse sera portée à cette demande d'octroi lors de la confection du prochain budget.

Par une lettre adressée au Conseil, M. Maurice Veilleux, membre arbitre affilié à la Quebec Amateur Hockey Association et officiel à nos joutes locales, demande en son nom et au nom de ses confrères que deux douches soient installées dans ou près des quartiers qui leur sont réservés au Centre Civique.

Le Conseil, pour le bien-être de ces messieurs, se rend à leur demande et prie le Directeur des Travaux Publics de faire le nécessaire.

Il est proposé parl'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à déterminer la ligne de propriété contournant les superficies de terrains dont la Cité de Drummondville est propriétaire, pour fins industrielles, dans le secteur ouest de la Cité.

ADOPTE

589/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Maire, ou à défaut lepro-maire, et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un contrat devant intervenir entre la Cité et Monsieur Joe Dolfen pour la cession, par ce dernier, d'une section de la rue Cormier portant le numéro de cadastre P.167 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et à y effectuer à ce contrat les changements et corrections d'importance mineure jugés nécessaires.

ADOPTE

590/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Hervé Cloutier, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, abrogé par et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer, rés. 78/68 en faveur du Ministère de la Voirie de la Province de Québec, une (25/3/68) promesse de vente d'une lisière de terrain de 41,423 pieds carrés à être distraite des lots 87 et 88 du Canton de Wickham, cette transaction devant être effectuée pour le prix nominal de \$1.00 et autres considérations.

ADO PTE

Monsieur Jean-Guy Gauthier, paroissien de Ste-Thérèse, présent à l'assemblée, demande à l'échevin Milette ce que le comité des parcs prévoit pour l'amélioration du parc Ste-Thérèse. Il se fait en quelque sorte l'interprète de plusieurs de ses concitoyens pour suggérer une barbotteuse avec un pavillon qui servirait aussi pour la patinoire déjà existante, en attendant la piscine qui ne se construit pas.

L'échevin Milette, en réponse, fait mention qu'il recommandera une plantation d'arbres, l'amélioration de l'éclairage actuel, etc.

591/65

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé à l'unanimité, que les sympathies les plus vives du Conseil et de toute la population soient transmises à la famille de Monsieur Conrad Proulx. Directeur de Police et Incendie, qui vient d'être cruellement éprouvé par la mort tragique de son jeune fils Léo; ainsi qu'à la famille de Monsieur Elphège Simoneau qui déplore le décès de son père, M. Alfred Simoneau.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin Laurent Bernier soit appelé à représenter le Conseil de la Cité au sein d'une Commission Municipale des Loisirs en voie de formation en notre ville.

ADOPTE

593/65

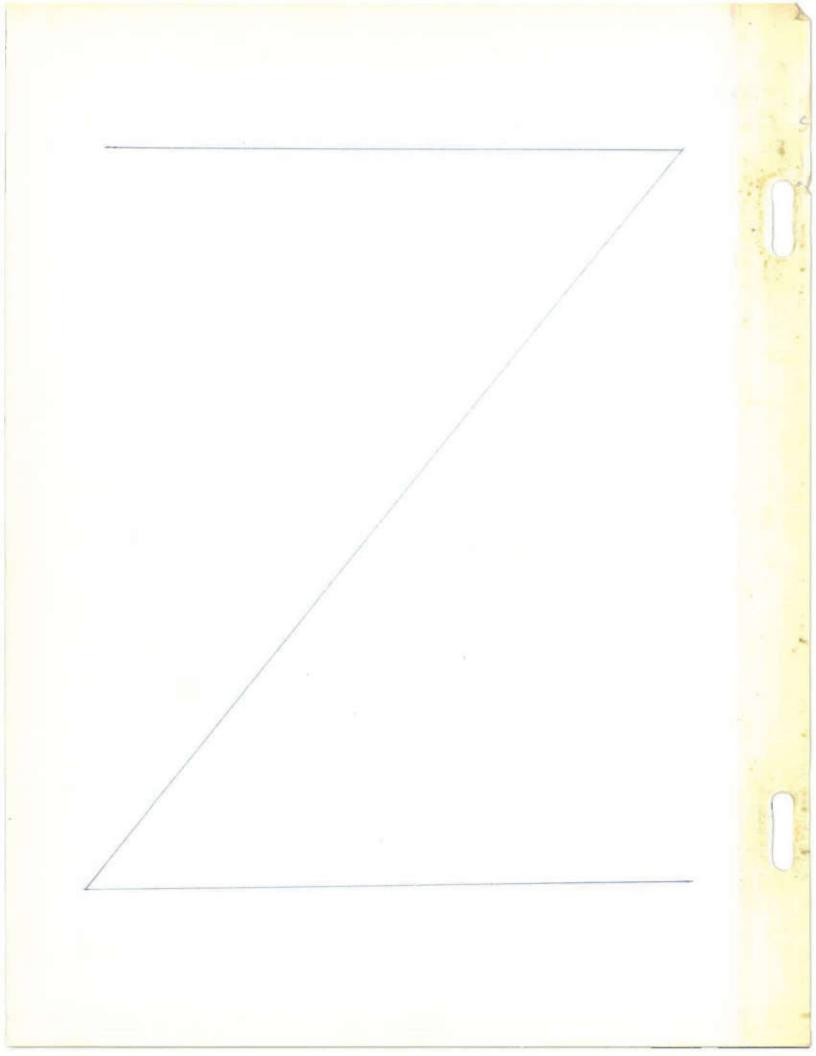
Il est proposé parl'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville, pour des raisons de régie interne, invite le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social du Québec à reprendre à sa charge le service municipal du Bien-Etre, et que ledit Ministère s'occupe, à compter du ler janvier 1966, de la distribution des chèques à ceux qui en font la demande.

ADO PTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Maugum/
Greffier.

Maire.



21 décembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance ayant été convoquée spécialement pour:

- Donner la première lecture du règlement 738 amendant les articles 22 et 133 du règlement de circulation no. 683.
- Donner la deuxième lecture du règlement 737 Fusion des Municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.
- Prendre une décision relativement à l'offre à faire à la Southern Canada Power, re: terrain Parc Woodyatt.
- Transport à la Banque Provinciale du Canada, 226 Hériot, Drummondville, du montant du prêt consenti à la Cité de Drummondville, en vertu des travaux décrétés par le règlement 666.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Antonio Godbout, Raymond Limeau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 737, décrétant la fusion volontaire des municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest, en vertu du Bill 13 sanctionné par la Législature Provinciale, le 8 avril 1965.

594/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, et unanimement résolu que le règlement No. 737 et les termes de la requête qui déterminent les conditions de cette fusion soient acceptés par le Conseil de la Cité de Drummondville et soumis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le priant d'octroyer les lettres patentes fusionnant les municipalités précitées.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 738 lequel amende les articles 22 et 133 du règlement de circulation No. 683.

595/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville autorise par les présentes la Commission Municipale à transporter à la Banque Provinciale du Canada, 226 rue Hériot, Drummondville, le montant du prêt consenti à la Cité de Drummondville, en vertu des travaux décrétés par notre règlement No. 666.

Par son règlement No. 689 adopté le 11 mars 1965, la Cité de Drummondville a été autorisée à faire l'acquisition du parc Woodyatt pour une somme de \$30,211.70. Ce règlement est entré en vigueur le 30 juin 1965 selon les procédures prévues par la loi, et après avoir subi l'approbation des électeurs propriétaires, de même que celle des autorités gouvernementales qui ont consenti à ce que le susdit montant de \$30,211.70 soit affecté à l'achat de ce parc.

Cependant, un rapport d'arpentage préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 23 août 1965, démontre une augmentation de superficie de 142,691 pieds carrés pour les îles, comparativement aux données des plans et livres de renvoi officiels.

Attendu que les plans et livres de renvoi établis lors du Cadastre du Canton de Grantham demeurent les documents officiels;

Attendu que par ailleurs, le prix d'achat global du parc Woodyatt, tel qu'établi à \$30,211.70 par le règlement No. 689, a rencontré l'approbation des électeurs propriétaires et des autorités du Ministère des Affaires Municipales;

596/65

Pour ces raisons, il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Greffier soit autorisé à renouveler aux autorités de la Southern Canada Power l'offre de la Cité au montant de \$30,211.70 pour l'achat du parc Woodyatt, y compris les îles, tel que décrété par le règlement No. 689 déjà adopté.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Groffier

Maire

27 décembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1965, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Bernier.

Faute de quorum, la présente assemblée est ajournée au 28 décembre 1965.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier-adjoint.

Maire.

28 décembre 1965

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 décembre 1965, cette séance étant un ajournement de celle du 27 décembre 1965, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Mi-chaud, Laurent Bernier et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

597/65

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier-suppléant donne lecture publique du règlement No. 735 prévoyant l'exécution de certains travaux d'hiver dans le cadre fédéral-provincial-municipal d'encouragement des travaux d'hiver 1965/66, tels travaux entraînant une dépense totale de \$14,900.00, moins les octrois prévus audit programme. Emprunt: \$7,100.00

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier-suppléant donne lecture publique du règlement No. 736 prévoyant l'achat à des fins municipales des lots 162B-246, 247, 248, 95-38 et 95-27, du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, et l'appropriation d'un montant de \$20,000.00 à ces fins.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 13 et 21 décembre 1965.

599/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une volumineuse requête présentée par les citoyens du quartier Ste-Thérèse qui demandent l'aménagement du parc Ste-Thérèse et l'emploi à cette fin du montant de \$85,000.00 voté par le règlement No. 619 prévu pour l'aménagement d'une piscine, lequel règlement, cependant, n'a pas reçu l'approbation du Ministre des Affaires Municipales, et est laissé en suspens depuis. Le Conseil entend la version de MM. Jean-Guy Gauthier et Gédéon Lagueux qui se font les interprètes des gens de leur quartier.

On étudie également la possibilité d'utiliser la piscine intérieure de l'école des infirmières qui, comme on le sait, a été construite conjointement aux frais du gouvernement provincial et des religieuses de l'hôpital. L'échevin Milette fait rapport d'une entrevue qu'il a eue à ce sujet avec la Révérende Soeur Supérieure et le Directeur Médical de l'hôpital Ste-Croix.

Le Conseil se propose, à l'aide de toutes ces précisions, d'étudier sérieusement cette demande et de rendre une décision à la prochaine assemblée.

CORRESPONDANCE:

La Jeune Chambre de Commerce de Drummondville, sous la signature de M. Laurier Rousseau, son secrétaire-trésorier, félicite le Conseil de la Cité de Drummondville pour avoir bien voulu accepter dans les cadres de notre ville la Municipalité de Drummondville-Ouest. Les membres de la Jeune Chambre sont d'avis que ces changements semblent bénéfiques pour les deux parties en cause.

- Au nom des Peintres de la Gamme, Mme Marielle G. Carrier remercie chaleureusement le Conseil pour l'accueil qui a été réservé à ce groupe musical le 19 décembre dernier. Les Peintres de la Gamme ont également apprécié l'appui moral et financier qui leur a été témoigné par la Cité lors d'une récente apparition à la télévision, le 14 décembre.
- M. Noch Lessard, du journal La Tribune à Drummondville, fait part au Conseil de son appréciation pour la magnifique réception civique qui a été réservée aux représentants de la presse parlée et écrite de notre ville, à l'occasion de Noel.
- Le Ministère de la Voirie a maintenant terminé les travaux d'embellissement du parc situé à l'intersection de la rue St-Pierre et du Boulevard St-Joseph. M. René Martin, ingénieur divisionnaire, nous informe donc, au nom de ce Ministère, que ce parc est maintenant placé à l'entière disposition de la Cité. Le Conseil est très heureux de ce fait et prie le Greffier de faire parvenir au Ministre de la Voirie les plus sincères remerciements de la Cité.
- Dans une lettre datée du 21 décembre, la Ligue des Propriétaires fait connaître aux autorités municipales la réaction de ses membres relativement à la hausse de traitement du maire et des échevins, tel que prévue à la requête au Lieutenant -Gouverneur qui doit déterminer les conditions de la fusion des Municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.
- Me. Gaston Ringuet, C.R., informe le Conseil des derniers développements survenus relativement à la réclamation produite par la Cité à la Compagnie Eastcost Machinery. Le Conseil remercie Me. Ringuet de ses précisions.
- Avec les informations qui lui a fournies l'ingénieur de la Cité, M. Jacques Bonin, Me. Gaston Ringuet informe le Conseil qu'il pourra très bientôt prendre position au sujet de la réclamation produite par Marier & Fils en relation avec le réseau d'égouts du quartier St-Pierre.
- Les Jeunesses Musicales du Canada remercient le Conseil du support financier qu'il leur a accordé en 1965 et encourage les autorités municipales à répéter leur geste généreux lors des prévisions budgétaires 1966.

- M. Lucien Leclair, ingénieur, offre à la Cité ses sérvices professionnels lors de la construction éventuelle d'un nouvel hôtel de ville pour Drummondville.
- M. François Boulais, adjoint-parlementaire du Ministre des Affaires Municipales, par une lettre datée du 20 décembre 1965, fait tenir à la Cité un chèque au montant de \$56,015.63 représentant la contribution des gouvernements fédéral et provincial au programme de travaux d'hiver 1964/65, exécutés par la Cité de Drummondville.
- L'Association des Voyageurs de Commerce témoigne sa gratitude aux autorités municipales pour la coopération qui leur a été accordée lors de la vente de chandelles qu'ils ont organisée pour supporter leur oeuvre.
- Par une lettre datée du 6 décembre 1965, la Société Canadienne contre l'arthrite et le rhumatiste sollicite l'aide financière de la Cité. Le Conseil regrette de ne pouvoir accéder à cette demande, ses prévisions budgétaires ne l'y autorisant pas.

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 2455 à 2492 inclusivement.

6 0 0 / 6 5

Il est proposé par l'échevin Hervé Cloutier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADO PTE

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à la somme de \$32,275.64

601/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Trésorier soit autorisé à acquitter ces factures.

ADOPTE

602/65
L'échevin Laurent Bernier donne <u>avis de motion</u> d'un règlement destiné à amender le zonage de certains terrains du secteur annexé de Grantham-Ouest.

IA CITE DE DRUMMONDVILLE

COMITES D'ADMINISTRATION

COMITE DES FINANCES, ACHATS, PERSONNEL DE L'HOTEL DE VILLE, PROMOTION INDUSTRIELLE.

M. Antonio Godbout, président.

MM. André Cloutier, Raymond Luneau, J.A. Michaud.

COMITE DES PARCS, AMUSEMENTS, HYGIENE, EMBELLISSEMENT, BIBLIOTHEQUE

Dr. Rosaire Milette, président.

MM. Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Laurent Bernier.

COMITE DE POLICE, INCENDIE, CIRCULATION, STATIONNEMENT

M. Armand Gauthier président.

MM. André Cloutier, Rosaire Milette, Laurent Bernier.

COMITE D'AQUEDUC, MARCHE

M. Raymond Luneau, président

MM. Hervé Cloution, Antonio Godbout.

COMITE DE CONSTRUCTION, ZONAGE, URBANISME

M. Laurent Bernier, président.

MM. J.A. Michaud, Rosaire Milette.

COMITE DE L'ARENA, SERVICE DU BIEN-ETRE

M. Hervé Clouties, président

MM. Raymond Luneau Armand Gautnier, Rosaire Milette.

COMITE D'ELECTRICITE, BATIMENTS, AEROPORT

M. André Cloutier, président.

MM. Antonio Godbout, J. A. Michaud Laurent Bernier.

COMITE DE VOIRIE, SERVICES PUBLICS

M. J.A. Michaud, président.

MM. Antonio Godbout, Raymond Luneau, Laurent Bernier.

---000----

Pour faire suite à la vaste campagne d'épuration des eaux entreprise par les gouvernements supérieurs, et à la demande du Conseil de la Cité, le Greffier s'est informé auprès des autorités de Drummondville-Sud de la possibilité pour cette ville de cesser le déversement de la neige qui s'effectue présentement dans la rivière St-François. Lors d'une conversation téléphonique, Son Honneur le Maire Gilbert Guérette aurait laissé entendre que sa municipalité serait disposée à cesser cette pratique et à emboîter le pas au programme actuel d'épuration. Le Conseil de la Cité félicite les autorités de Drummondville-Sud de ce geste civique et les remercie de leur aimable collaboration.

609/65

Il est proposé par l'échevin Antonio Godbout, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Trésorier soit autorisé à radier de ses livres des comptes non recouvrables se totalisant à la somme de:

- \$ 2,371.00 au titre des licences commerciales;
- \$ 5,830.78 pour travaux effectués et non payés;
- \$14,240.69 à l'item taxe d'eau.

ADO PTE

610/65

Il est proposé par l'échevin Raymond Lumeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$55,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$55,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 713. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$55,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADO PTE

Le Club de Hockey Junior B des Cantons de l'Est, par l'intermédiaire de son gérant général M. Noel Dubuc, sollicite du Conseil de la Cité un octroi de \$750.00 qui lui permettrait de combler un déficit actuel et de continuer sa saison. Le Conseil, à son grand regret, se voit dans l'impossibilité d'accéder à cette demande.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 738, amendant les articles 22 et 133 du règlement de circulation No. 683.

611/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé

par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Le Conseil entend les commentaires de M. Laurent Ricard relativement à la hausse de traitement prévue pour les membres du Conseil à la requête déterminant les conditions de la fusion des Municipalités de Drummondville et Drummondville-Ouest.

L'échevin Rosaire Milette fait part à ses collègues des commentaires du Directeur de Police de la Cité qui s'alarme du nombre d'accidents qui surviennent sur le Boulevard St-Joseph. Ses efforts pour obtenir une revision ou une re-synchronisation du système de signalisation en opération sur cette artère seraient, jusqu'à date, demeurés vains. Les membres du Conseil prient le Greffier de leur ménager une entrevue avec l'Honorable Ministre de la Voirie pour discuter de cette question.

L'échevin Armand Gauthier est prié de soumettre au comité de circulation, dont il a la présidence, une suggestion de l'échevin Milette à l'effet de placer les relais d'autobus au delà des intersections et non pas avant, comme le fait existe présentement. Cette nouvelle pratique aurait pour effet d'améliorer de beaucoup la visibilité et éliminerait sans doute des risques d'accidents.

A plusieurs reprises déjà, le Conseil de la Cité a été saisi du problème que cause, aux heures de pointe, l'aiguillage des wagons du chemin de fer Canadien Pacifique à la hauteur du Boulevard St-Joseph (Route 20). D'interminables files d'automobiles se voient ainsi chaque semaine paralysées à l'heure du midi.

612/65

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les autorités du Canadien Pacifique soient de nouveau priées de modifier leur horaire de façon à dégager le Boulevard St-Joseph à l'heure où, précisément, il est le plus achalandé.

ADO PTE

613/65

Du consentement du notaire Jacques Beaudoin, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Godbout, que la résolution no. 562/65, adoptée par le Conseil le 22 novembre 1965, soit amendée en remplaçant le nom de: "Me. Jacques Beaudoin, notaire" par celui de: "Me. Paul E. Bordeleau, notaire".

ADOPTE

Les deux heures règlementaires prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulées sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 735 (travaux d'hiver - 2), Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADO PTE

598/65

Les deux heures règlementaires prévues à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant écoulées sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 736 (achat terrains Lefebvre, Malouin et Larocque), Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier-adjoint.

Maire.

10 janvier 1966

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 janvier 1966, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

Cloutier, Hervé Cloutier, Armand Gauthier, Antonio Godbout, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Philippe Bernier.

1/66

Lecture est donnée du procès-verbal des séances des 27 et 28 décembre 1965. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.